

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. JOSHUA WOLFE, commissaire
 Mme LOUISE LETOCHA,
 représentante du Conseil du Patrimoine de Montréal

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE
RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE
L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH DU MONT-ROYAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 novembre 2003, à 19 h
Église Notre-Dame-des-Neiges
5366, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION PAR L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT, JACQUES REEVES, MICHEL GAGNÉ.....	4
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL CLAUDE DAUPHINAIS.....	11
REPRISE DE LA SÉANCE	15
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
CATHERINE LAROCHE	15
GILLES DUBOIS	20
RYTIS BULOTA.....	22
LOUIS-ANDRÉ PATAULT.....	32
JEAN-EUDES GUY	38
SŒUR CLAIRE PELLETIER.....	46
VICTOR MELANSON.....	49
PÈRE MARCEL LALONDE.....	60
EVA ROIG	81
DINU BUMBARU.....	87
JEAN-PIERRE MONNET	98
PIERRE RAMET.....	100
MICHAEL SHAFFER.....	101
JEAN GAREAU	113
MAURICE TAPIERO	118

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette consultation publique qui, comme vous le savez, porte sur le Plan directeur d'aménagement de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal ainsi que sur le projet de règlement P-03-150 visant à autoriser les travaux prévus au plan directeur.

10 Mon nom est Catherine Chauvin. Je suis commissaire à temps plein à l'Office de consultation publique de Montréal et le président de l'Office m'a confié la présidence de cette commission. Je suis accompagnée de monsieur Joshua Wolfe, commissaire ad hoc, et de madame Louise Letocha, présidente du Conseil du Patrimoine de Montréal.

15 Ladies and gentlemen, good evening! Welcome to tonight's public consultation meeting. As you may know, the object of this meeting is the development plan of Saint-Joseph du Mont-Royal Oratory. My name is Catherine Chauvin. I am a full time commissioner for the Office de consultation publique de Montréal. I have been mandated by the president of the Office to chair this commission. I am accompanied by Mr. Joshua Wolfe ad hoc commissioner, and Mrs Louise Letocha, president of the Conseil du Patrimoine de Montréal. It is important to note that the Office has to ensure the establishment of credible, transparent and effective consultation mechanisms. This is why Mr. Wolfe, Mrs Letocha and myself are committed to a Code of ethics, which you can consult in the documentation available at the room entry or on the Office's internet site.

25 Le site de l'Oratoire étant situé à l'intérieur de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'Office de consultation publique et le Conseil du Patrimoine de Montréal ont convenu d'un protocole afin de permettre à un membre du Conseil du Patrimoine de siéger aux séances publiques de consultation. La commission de l'Office, composée de monsieur Wolfe et de moi-même, est chargée de rédiger et de déposer le rapport sur la consultation publique. Madame Letocha fera rapport à son Conseil selon les règles du Conseil du Patrimoine de Montréal pour produire l'avis requis par règlement municipal. Vous pouvez prendre connaissance du Protocole à la table d'accueil, dans les centres de documentation ainsi que sur le site Internet de l'office.

35 Les consultations tenues par l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. C'est pourquoi les personnes qui font partie d'une commission ou qui la président s'engagent à respecter le Code de déontologie des commissaires. Monsieur Wolfe, madame Letocha et moi-même nous sommes engagés à respecter ce Code de déontologie, dont vous pouvez prendre connaissance à la table d'accueil et sur le site Internet de l'Office. L'équipe de la commission comprend également deux analystes, messieurs Gilles Gosselin et Sylvain Provost.

40 Nous sommes accompagnés, ce soir, de monsieur Luc Doray, responsable de l'accueil et du registre des intervenants, assisté de monsieur Benjamin ainsi que de monsieur François

45 Lévesque, responsable de la logistique, de monsieur Alain Cardinal, secrétaire général de l'Office, et de monsieur Jean-François Viau, président de l'Office.

50 Pour nous présenter le Plan directeur de l'Oratoire et pour répondre aux questions du public et de la commission, nous sommes accompagnés de représentants de l'Oratoire ainsi que de plusieurs professionnels de l'arrondissement et des services centraux de la Ville de Montréal.

55 Je demanderai au porte-parole de l'Oratoire, Père Aumont, et au porte-parole de la Ville de Montréal, monsieur Claude Dauphinais, de présenter les personnes qui les accompagnent avant de faire leur présentation.

60 Je vous signale que l'assemblée est enregistrée et que les transcriptions écrites de tout ce qui est dit seront disponibles sur le site Internet de l'Office et dans les centres de documentation environ une semaine, et souvent moins, après la fin de la première partie de la consultation publique. Monsieur Richard Lamontagne s'occupe de la sonorisation et les transcriptions sont assurées par madame Lise Maisonneuve.

65 The rest of my speech, as well as the presentations by city officials and representatives of the Oratory will be delivered mostly in French. However, during the question period which will follow these presentations, anyone may address the panel in French or in English.

70 La consultation publique se fera en deux parties distinctes. La première partie, qui débute ce soir, permettra aux citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information possible sur le Plan directeur de l'Oratoire. Ce n'est donc pas le moment de donner son opinion, mais bien de s'informer en posant des questions. C'est au cours de la deuxième partie de la consultation, qui débutera le 8 décembre prochain, que la commission entendra tous ceux et celles qui désirent prendre position sur le projet.

75 Maintenant, quelques mots sur l'Office de consultation publique de Montréal. L'Office a été créé par l'article 75 de la charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

80 C'est le 22 septembre dernier que le conseil municipal a mandaté l'Office pour qu'il tienne une consultation publique sur le Plan directeur de l'Oratoire et le projet de règlement P-03-150. Des avis annonçant la tenue d'une consultation ont été publiés le 26 octobre dans *La Presse* et *La Gazette* et le 29 octobre dans les journaux locaux *Côte-des-Neiges*, *Actualités Notre-Dame-de-Grâce* et *West End Chronicle*. Au cours de la semaine dernière, environ 16 000 exemplaires de feuillets annonçant la tenue de la consultation publique et invitant les gens à y participer ont été distribués dans le quartier.

85 Dès le 27 octobre, la documentation relative au projet a été mise à la disposition du public sur le site Internet de l'Office, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement Côte-des-

90 Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, à la maison de la Culture Côte-des-Neiges, au bureau d'arrondissement et à la bibliothèque de Westmount, au bureau de la Direction du greffe de la Ville de Montréal et au bureau de l'Office. La documentation relative au projet restera accessible sur le site Internet de l'Office et dans tous les centres de documentation au moins jusqu'à ce que le rapport de la commission soit rendu public.

95 C'est avant tout aux citoyens que ces consultations publiques sont destinées. Les citoyens ont, en effet, le droit d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion et d'influencer les décisions relatives à ces projets.

100 Pour débiter la séance de ce soir, je vais d'abord inviter Père Aumont à présenter les membres de son équipe et à décrire le Plan directeur de l'Oratoire. Ensuite, j'inviterai monsieur Dauphinais à présenter les personnes qui l'accompagnent et à expliquer le projet de règlement P-03-150.

105 Nous prendrons ensuite une courte pause, au cours de laquelle les gens qui désirent poser des questions pourront s'inscrire au registre auprès de monsieur Doray à la table d'accueil à l'arrière de la salle. Au retour de la pause, j'inviterai les citoyens à venir poser leurs questions. Cela se passera de la façon suivante.

110 Toute personne qui veut poser une question doit s'inscrire au registre. J'inviterai les personnes à prendre place à la table devant moi selon l'ordre d'inscription. Je permettrai deux questions par intervention, et je vous demande d'éviter les sous-questions et de ne pas faire de trop longs préambules, sauf si c'est indispensable pour comprendre la question. En procédant de cette manière, on permet au plus grand nombre de personnes possible de poser leurs questions. Et puisque le registre reste ouvert jusqu'à la fin de la séance, vous avez la possibilité de vous réinscrire pour des questions supplémentaires.

120 Toutes les questions doivent être adressées à la présidente de la commission, donc à moi. Toutes les réponses doivent aussi m'être adressées. Il n'y aura aucun échange direct entre le public et les représentants de l'Oratoire ou de la Ville. La commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications. Je m'assurerai aussi que toute question recevra une réponse. Si cette réponse ne peut être donnée au cours de l'assemblée, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais. La réponse fera partie du dossier de documentation accessible au public.

125 La séance de ce soir devrait se terminer vers 23 h. Si, à ce moment-là, il y a encore des gens inscrits au registre ou s'il reste des informations supplémentaires à obtenir, la consultation se poursuivra demain soir, dans la même salle et à la même heure, soit 19 h.

130 L'audition des opinions se fera au cours de la deuxième partie de la consultation publique qui débutera le 8 décembre prochain. Vous pourrez alors présenter un mémoire écrit ou encore

exprimer verbalement votre opinion. Je vous indiquerai comment procéder pour présenter un mémoire avant la fin de la première partie de la consultation publique.

135 En terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Pour cette raison, je ne permettrai à aucun moment aucune forme de manifestation, que ce soit d'approbation ou de désapprobation, ni de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. C'est d'ailleurs la meilleure façon d'éviter des poursuites en dommages.

140 Avant d'inviter Père Aumont à nous présenter les personnes qui l'accompagnent ainsi que le Plan directeur de l'Oratoire, je voudrais vous souligner qu'en date d'aujourd'hui, il y a une documentation additionnelle qui a été déposée, qui est donc disponible sur le site Internet de l'Office, dans les centres de documentation de même qu'à l'arrière de la salle, à la table d'accueil. 145 Il s'agit de documents déposés par le promoteur à la demande et en réponse à des questions de la commission.

Maintenant, Père Aumont, je vous cède la parole.

150 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

Merci, madame la présidente, de nous donner l'opportunité de présenter notre projet d'aménagement. Mesdames, messieurs, merci de votre présence et de votre intérêt pour le projet d'aménagement de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.

155 Je vous présente les gens qui sont avec moi pour le projet. Tout d'abord, monsieur Jacques Reeves, architecte et qui a pensé le plan d'aménagement; également, monsieur Jean-Jacques Binoux et madame Julie Saint-Arnault, architectes paysagers; monsieur Michel Gagné, ingénieur forestier et spécialisé en foresterie urbaine et en arboriculture; et monsieur Pierre 160 Dionne, directeur général de la Fondation de l'Oratoire.

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aura bientôt 100 ans. Il a été fondé en 1904 par le bienheureux frère André de la Congrégation de Sainte-Croix. Il en a fait un lieu de prière et d'accueil dédié à Saint-Joseph, un lieu de liberté où la vie prime sur l'action et le discours.

165 Depuis le début, ce site de paix et de beauté accueille de nombreux visiteurs en quête de croissance spirituelle et offre des services reliés à cette démarche. L'Oratoire a rapidement été reconnu comme un des grands sanctuaires en milieu urbain et le plus important au monde dédié à Saint-Joseph. Peu à peu, il est devenu un véritable emblème et un objet de fierté pour tous les 170 pèlerins.

Au départ, le domaine sur lequel il a été construit était beaucoup plus restreint, ce qui a obligé à faire des concessions en matière de sécurité et d'accessibilité. Le plus bel exemple est sans doute le fait que les pèlerins qui montent à l'Oratoire coupent à deux reprises la circulation

175 automobile. Par ailleurs, l'aménagement autour du pavillon des pèlerins, en plus de donner accès aux véhicules dans une zone piétonnière, s'étend sur plusieurs niveaux, ce qui est peu pratique et peu sécuritaire pour les personnes à mobilité réduite, pour les aînés, pour les familles avec de jeunes enfants.

180 L'acquisition de terrains, il y a quelques années, nous a permis de préparer ce plan d'aménagement, qui permet de corriger les points que je viens d'exprimer, à savoir: la sécurité, l'accessibilité, la circulation automobile et l'accès des personnes à mobilité réduite.

185 Bien qu'il soit déjà centenaire, l'Oratoire n'a jamais été tout à fait complété, ce qui explique la présence de bâtiments provisoires qui ne répondent plus aux besoins des pèlerins. Enfin, après autant d'années, le service d'accueil, d'écoute et d'aide à la croissance spirituelle doivent être adapter à l'évolution des besoins de 2 millions de personnes que nous accueillons 365 jours par an, 15 heures par jour et qui représentent un ensemble de plus en plus riche de cultures différentes.

190 Pour adapter nos services, nous avons besoin d'un nouveau pavillon d'accueil équipé de salles de réunion et d'exposition pour recevoir et informer les visiteurs qui viennent seuls ou en groupes, et d'un nouveau pavillon des pèlerins où ils trouveront un nouveau lieu de célébrations religieuses; les services de pastorale, de consultation et de bénédictions; les bureaux de l'équipe des pèlerinages; la boutique d'objets religieux et les services de restauration.

195 Le projet de l'Oratoire répond donc à trois objectifs: la sécurité, l'accessibilité et l'adaptation de nos services.

200 Restaurer et aménager un site et un patrimoine architectural de cette envergure représentent une très grande responsabilité. Comme le soutenait la Commission des biens culturels dans son rapport sur l'avenir du mont Royal en juin 2002:

205 **L'objectif fondamental de sauvegarde du patrimoine urbain et territorial est de concilier le maintien de l'identité des lieux et les transformations nécessaires pour adapter le cadre bâti hérité aux besoins contemporains.**

210 Nous avons donc le devoir, comme le rappelle la commission, d'opter pour des actions qui soient les plus utiles au plus grand nombre d'individus pendant le plus longtemps.

215 C'est pourquoi la préservation de l'écologie du patrimoine, de la qualité de vie et de la culture a été l'objet d'une constante préoccupation lors des réunions de travail que nous avons eues avec les professionnels de la Commission Jacques-Viger, du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels, du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, du Comité d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal.

220 Depuis trois ans, nous avons tenu pas moins de 11 rencontres avec les différents comités
statutaires. De plus, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Service de
développement économique et urbain de la Ville de Montréal. Et nous avons rencontré à quatre
reprises les représentants des Ami(e)s de la Montagne, de la Fondation Héritage Montréal et de la
Société historique de Côte-des-Neiges.

225 D'ailleurs, nous remercions tous ces organismes pour leur contribution à l'élaboration de
solutions qui mettent en valeur le patrimoine, qui protègent l'environnement du mont Royal, qui
répondent aux besoins des 2 millions de pèlerins et visiteurs, et qui améliorent le milieu de travail
du personnel de l'Oratoire.

230 Aujourd'hui, nous sommes fiers de présenter un projet qui répond non seulement à des
valeurs de respect du patrimoine et de l'environnement, mais aussi à celles qui font depuis
toujours la fierté de l'Oratoire.

235 Tout d'abord, la spiritualité. Plus que jamais, le site de l'Oratoire sera un lieu de paix
propice à l'inspiration, au recueillement et à la croissance spirituelle. Ainsi, notre sanctuaire
s'imposera encore davantage comme un lieu privilégié d'éducation et de célébration de la foi.

240 Ensuite, la qualité de vie, car les pèlerins et visiteurs y seront accueillis dans la quiétude
au sein d'un environnement plus vert que jamais, au milieu d'oeuvres d'art et de musique sacrée.
Tous et chacun pourront s'y déplacer à leur gré en toute liberté.

245 Enfin, je voudrais insister sur l'émerveillement que tous les visiteurs éprouveront en
découvrant, à partir du site de l'Oratoire, la basilique et la place de la Sainte-Famille, des vues
exceptionnelles sur Montréal et sa région, dans un site où chacun se sentira chez soi, accueilli
dans le respect et la dignité.

Et maintenant, je donne la parole à monsieur Jacques Reeves, architecte, qui a conçu
ce plan d'aménagement de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. Monsieur Reeves.

250 **M. JACQUES REEVES :**

255 Merci, Père Aumont, madame la présidente, mesdames, messieurs. Quelques mots
d'abord sur la méthodologie des interventions qui ont mené les études de conception du plan
directeur.

260 Ma participation a débuté en février 2000 et les six premiers mois ont été consacrés à une
recherche approfondie des archives de l'Oratoire pour bien comprendre l'évolution du site depuis le
début jusqu'à aujourd'hui et aussi de voir qu'est-ce que les pionniers avaient pensé. Vous voyez la
conception originale, la première, les dessins de Viau et Venne, ce qui a pu être réalisé et ce qui
a dû être abandonné. Et ce soir, nous allons voir de quelle façon nous reprenons ce qui a été un
peu interrompu.

265 Alors, après six mois donc d'étude, j'ai été heureusement accueilli au monastère, maintenant le pavillon Sainte-Croix, pour mener cette recherche et aussi une consultation intensive avec tous ceux qui opèrent le sanctuaire. Donc, avant même de faire quelques dessins, il fallait avoir une excellente compréhension du génie du site, de la qualité du site et aussi de bien apprécier quels sont les problèmes auxquels on doit faire face et s'orienter pour le deuxième centenaire de l'Oratoire.

270 Donc, très brièvement, je vais vous entretenir sur les principales caractéristiques ou les grandes lignes de force du projet de l'aménagement du plan directeur ou de l'aménagement du site. Ces trois principaux sujets sont la mise en valeur de l'axe sacré, le plateau et la place de la Sainte-Famille et l'axe de services aux pèlerins.

275 Revenons sur la mise en valeur de l'axe sacré. Le sanctuaire est bien connu, on le voit de très loin et l'image du sanctuaire, c'est toujours à partir de la rue Queen-Mary, avec les deux petites gares, l'enceinte en fer forgé avec la statue d'Alfred Laliberté, la statue de Saint-Joseph, l'axe de l'escalier et les marches en bois que les pèlerins empruntent, et évidemment la crypte et la basilique. C'est l'image que le public a de l'axe sacré. C'est la partie patrimoniale la plus
280 importante du site que l'on doit respecter et que l'on doit mettre en valeur.

285 Donc, les interventions qui se font dans l'axe, c'est pour une dimension de sécurité comme, par exemple, faire disparaître les zones de croisé de piétons et de véhicules qu'on voit principalement à deux endroits. Mais il y a un troisième niveau où il y a des services qui se font et puis on voudrait que la qualité de l'expérience du pèlerin, celui qui fait la prière à genoux, soit dans une ambiance de sérénité et de dignité, et que les marches en bois existantes soient conservées et protégées par des tampons de verdure et de nouvelles marches de part et d'autre.

290 La continuité du jardin classique sera maintenu tout le long de cet axe avec un aboutissement devant la crypte, où il y aurait un accueil symbolique avec une statue du frère André pour compléter l'axe. Et de là, on achemine les pèlerins vers la porte d'entrée de la crypte ou vers les autres composantes. L'objectif étant de donner une continuité au caractère monumental qui prend ses origines à la sortie de la basilique, sur le toit de la crypte, avec les grandes marches qui font le tour de la crypte et, au lieu d'aboutir brutalement comme
295 présentement, créer une forme d'entonnoir pour amener les gens vers l'axe central. C'est fondamentalement le traitement de l'axe sacré.

300 On voit dans cette photo le thème des talus, qui est une caractéristique importante du traitement du site, et il y aura des ajustements, bien sûr, pour pouvoir s'adapter au correctif en faisant disparaître les quelque 20 000 pieds carrés d'asphalte.

305 Donc, la deuxième ligne de force, c'est la liaison des principales composantes pour que les piétons et les personnes à mobilité réduite soient sur une surface horizontale au niveau du plancher de la crypte et que, de ce niveau-là, on puisse atteindre le pavillon Sainte-Croix et ensuite le pavillon des pèlerins, et finalement la chapelle des ex-voto, tout au même niveau, sans plan tordu, donc pour faciliter la sécurité.

310 Et aussi, le dernier élément qui s'ajoute, c'est le déplacement du carillon que l'on va traiter cette fois comme instrument musical et rapproché du site de façon à ce qu'on puisse mieux l'entendre partout sur le site.

315 Après cette deuxième ligne de force, on va dans la troisième section du plan d'aménagement du site. C'est l'axe de services aux pèlerins qui débute ou qui termine, si vous voulez, avec le pavillon des pèlerins, le nouveau, qui remplace celui qui existe présentement, en laissant un espace plus dégagé par rapport au pavillon Sainte-Croix et qui est abaissé pour que le toit ne soit pas plus haut que le pavillon des pèlerins.

320 La deuxième composante, qui est un nouveau bâtiment qui remplace des services inadéquats, par exemple dans l'auberge, et aussi qui offre un nouveau service d'accueil et un centre d'interprétation et des locaux pour des réunions spécialisées. Et ces deux bâtiments-là sont reliés par un lien mécanisé qui se situe exactement à l'endroit où est l'escalier en bois. De cette façon-là, on se trouve à évoquer le souvenir de ce qu'on a vu tantôt dans les photos qui datent des années de la construction de la basilique.

325 Et ces trois bâtiments-là en continuité le plus direct et à l'extrémité ouest du stationnement offrent un accès direct à partir du stationnement. Donc, une personne en fauteuil roulant pourra accéder. C'est-à-dire, une personne handicapée pourra à la rigueur accéder à la chapelle des ex-voto, par exemple, en partant du stationnement. Il y aura la possibilité de pénétrer à l'intérieur du pavillon d'accueil avec des ascenseurs ou escaliers mobiles pour d'autres, se rendre au pavillon
330 des pèlerins. Et à l'intérieur du pavillon des pèlerins, ils peuvent accéder au pavillon Sainte-Croix, encore là sans obstacle, pour se rendre à la chapelle des ex-voto.

335 Et il y aura évidemment d'autres aménagements. C'est la circulation automobile, qui est un tracé semblable à celui qui existe présentement, qui est corrigé. La montée est aménagée à l'intérieur d'un espace déjà pavé avec un carrefour Queen-Mary, avec un feu de circulation qui gère à la fois tous les véhicules qui entrent sur le domaine, que ce soit les Petits Chanteurs du Mont-Royal, les résidences ou tous les endroits qu'on veut visiter à l'Oratoire, et aussi l'accès au Collège Notre-Dame. Donc, c'est un endroit approprié pour faire la gestion de tous ces services-
340 là.

345 Et vous voyez, dans une zone qui est déjà pavée présentement au pied du talus principal, un endroit où les autobus vont être logés près de l'entrée du pavillon d'accueil et, à mi-chemin, si vous voulez, avec l'axe principal pour que les gens qui veulent aller faire la photo direct à l'axe ne soient pas trop éloignés. Et on évite avec cet aménagement le croisement qui existe présentement piétons-autobus-automobiles, donc un objectif de sécurité et aussi l'accessibilité pour le pavillon d'accueil.

350 Ce dessin est pour illustrer comment se fait le circuit des véhicules qui vont, par exemple, aller derrière le pavillon des pèlerins. Le dessin est un peu fautif, mais l'idée, c'est qu'il y a un petit carrefour ou un petit rond-point derrière le pavillon des pèlerins, au niveau de la place de la

Sainte-Famille, pour que la navette puisse déposer les piétons qu'elle a pris près des petites gares et aussi les visiteurs qui viennent en véhicules spécialisés pour personnes handicapées. Il y aura le chemin actuel qui se rend jusqu'au niveau de l'esplanade.

355 Donc, la montée qui existe présentement va être légèrement tassée vers l'ouest, vers la droite, de façon à ce qu'on ait des pentes plus douces et une largeur qui permet à toutes sortes de véhicules lourds et des véhicules de sécurité, incendie par exemple, de pouvoir monter plus facilement qu'actuellement.

360 L'autobus, l'entrée est à sens unique, l'autobus va passer devant le pavillon accueil. Je dis *autobus+, ce n'est pas exclusif. Il y aura des taxis, ou les gens qui veulent être déposés au rez-de-chaussée du pavillon accueil pourront descendre là, et vous voyez la flèche qui les ramène à la même intersection devant le carrefour. Et on évite ou on réduit de cette façon-là la circulation des automobiles dans l'axe sacré. Donc l'enceinte de l'axe sacré, donc les bordures d'arbres de
365 chaque côté, on veut éviter qu'il y ait beaucoup de véhicules là-dedans. Ça sera donc limité aux quelques autobus qui passent et quelques véhicules qui viennent d'en haut.

 Le stationnement, c'est le stationnement actuel et qui va être subdivisé en deux sections, avec double bordure d'arbres pour contenir la surface pavée, et avec talus sur le bord de Queen-
370 Mary de façon à ce que le piéton au niveau du trottoir ne voit pas les automobiles ni l'asphalte. Et du stationnement, on peut entrer directement au niveau inférieur du pavillon accueil où se trouve salles de spectacle et aussi d'autres services aux visiteurs.

 Donc, je conclus en rappelant que la grande ligne de force principale, c'est évidemment la
375 consécration de l'axe sacré à un aspect de dignité totale, qui part de la rue Queen-Mary et qui finit jusqu'au lanterneau. La deuxième ligne de force, c'est la création du plateau. Et enfin, la troisième, je rappelle, c'est l'axe de services aux pèlerins.

 À ceci s'ajoutent d'autres ouvrages à l'intérieur des bâtiments, comme le réaménagement
380 du pavillon Sainte-Croix qui a été fait, l'ajout de plusieurs ascenseurs, d'escaliers mobiles, de façon à ce que les personnes handicapées puissent atteindre tous les niveaux, par exemple de la chapelle des ex-voto jusqu'à la crypte. Ils pourront même accéder par ascenseur jusqu'au pied de la coupole intérieure.

385 Et l'espace entre les deux coupoles permettrait un centre d'interprétation assez existant et une vue du lanterneau, où 40 personnes peuvent se trouver en même temps pour une vue époustouflante. Pour ceux qui ont réussi à s'y rendre, c'est assez exceptionnel. On voit les trois sommets du mont Royal, on voit tout le fleuve Saint-Laurent.

390 Et les autres aménagements prévus, c'est un traitement approprié pour l'esplanade et d'autres aménagements paysagers à ajuster dans le secteur des Petits Chanteurs du Mont-Royal, pavillon Jean XX111, résidence Taillefer.

 Je laisse maintenant la parole à monsieur Michel Gagné, notre ingénieur forestier.

395

M. MICHEL GAGNÉ :

400

Merci, monsieur Reeves. Depuis la toute première présentation du projet de restauration et d'aménagement de l'Oratoire Saint-Joseph, de nombreuses inquiétudes ont été exprimées concernant l'impact qu'auront les travaux de construction sur la végétation arborescente existante. Ces inquiétudes sont légitimes et elles ont été prises en considération par l'équipe de professionnels qui travaille depuis plusieurs années à la conception de ce grand projet.

405

Les travaux de construction ont été planifiés de façon à minimiser le nombre d'arbres qui devront être coupés. Et depuis les premières ébauches du projet, le tracé de certains chemins a même été modifié afin de réduire le nombre d'abattages requis. Les efforts consentis par l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, depuis sa fondation en 1904, démontre clairement l'importance accordée à la végétation.

410

La création, l'entretien et l'amélioration des espaces verts, la préservation de boisés naturels ainsi que les réalisations horticoles importantes font partie intégrante du paysage urbain de l'Oratoire depuis bientôt 100 ans.

415

43 arbres, soit moins de 5 % de tous les arbres situés dans les secteurs aménagés de l'Oratoire, seront coupés. 12 de ces arbres ont déjà été identifiés comme étant des arbres à remplacer à court et à moyen termes en raison de leur état de santé moyenne et médiocre. Les autres arbres qui seront coupés en raison des activités de construction sont, quant à eux, situés dans des zones non aménagées de la propriété.

420

Ces zones non aménagées sont constituées de petits peuplements forestiers où les seules interventions qui y sont pratiquées sont justifiées par des motifs de sécurité et des motifs phytosanitaires. Ce sont cinq zones conservées à l'état naturel où le public n'a pas accès. La strate herbacée, la strate arbustive ainsi que la régénération arborescente sont présentes.

425

Ces zones naturelles font partie du patrimoine forestier héritées des forêts pionnières et leur conservation a toujours été considérée comme prioritaire par l'Oratoire Saint-Joseph.

430

Qu'il s'agisse de boisés naturels ayant plus ou moins les caractéristiques de la forêt qui peuplait ce versant du mont Royal au début du siècle dernier ou qu'il s'agisse d'un boisé plus récent provenant d'arbres semenciers qui se sont établis après le début de la construction de la basilique, l'inventaire quantitatif et qualitatif a permis de faire ressortir les particularités suivantes. Premièrement, le taux de mortalité dans les secteurs où il y aura de la construction est important. Deuxièmement, la qualité des boisés de ces secteurs se dégrade rapidement à la lisière de la forêt, en raison de l'envahissement par des essences non désirables tant horticoles qu'indigènes. La présence de plus en plus grande de l'érable de Norvège, du robinier, du nerprun et du peuplier est un bel exemple de cette situation.

435

440 Les travaux, qui seront réalisés afin de repositionner la montée actuelle et de remettre en état une portion du chemin Kingston, permettront de corriger en grande partie cette situation dans une zone pouvant aller jusqu'à 10 mètres de part et d'autre de la zone des travaux. Ceci se fera en éliminant les essences indésirables et en procédant à leur remplacement, à la fin des travaux, par des essences indigènes plus nobles ayant des caractéristiques comparables à celles de la forêt qui colonisait le mont Royal au début du siècle dernier.

445 Ces plantations, on peut les voir ici, dans la portion foncée.

450 Différentes mesures de mitigation et de protection seront mises en place afin de conserver les arbres qui sont situés en bordure des différents secteurs où seront exécutés les travaux. Les principales mesures seront de circonscrire le périmètre des travaux à l'aide de clôtures de construction, de bordures de type Jersey et de blocs de ciment afin d'empêcher les contracteurs de s'étendre dans les boisés avoisinants. Aucune tolérance à cet égard ne sera faite. Des visites régulières vont être faites sur les chantiers afin de s'assurer que les entrepreneurs restent dans l'aire des travaux et qu'ils ne s'étendent pas dans les régions boisées avoisinantes.

455 En conclusion, il est important de retenir que la diminution de la surface des aires de stationnement au profit d'espaces verts ornés d'arbres, ainsi que la reforestation des arbres où des travaux auront eu lieu par des essences indigènes auront pour conséquence d'accroître le nombre d'arbres qu'il y a sur le site tout en améliorant leur qualité. Merci.

460 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Père Aumont, monsieur Reeves et monsieur Gagné.

465 J'inviterais maintenant monsieur Dauphinais à nous présenter ses collaborateurs et à nous décrire le projet de règlement qui vise à autoriser les travaux prévus dans le Plan directeur de l'Oratoire. Monsieur Dauphinais.

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

470 Merci, madame la présidente. J'ai à mes côtés, à ma gauche, Nicolas Lavoie qui est conseiller en aménagement à l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce; et un petit plus encore à ma gauche, monsieur Richard Gourde qui est chef de division par intérim à l'urbanisme, à la division de l'aménagement urbain du Service aux entreprises de l'arrondissement. M'accompagne aussi Gilles Lalonde, qui est ingénieur en circulation à la direction de la voirie et qui pourra répondre aussi à des questions.

480 Donc, je vous présente le projet de règlement concernant le site de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, qui est techniquement le premier projet de règlement adopté en vertu de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et qui viendrait autoriser, si on veut, les travaux qui concernent le plan directeur tel que présenté par les gens de l'Oratoire.

Le contexte réglementaire. La réglementation de zonage de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce prescrit sur le site de l'Oratoire des hauteurs minimales de deux étages, des hauteurs maximales de deux étages et de neuf mètres; prescrit un taux d'implantation de 35 %, les modes d'implantation isolée et jumelée; prescrit que l'alignement est soumis à la procédure de révision architecturale; prescrit les usages de la catégorie E.5(1), c'est-à-dire des établissements culturels, donc lieux de culte, couvents et autres semblables.

Un territoire d'application est défini pour le projet de règlement. Ce territoire d'application correspond à la zone 0566 du règlement de zonage. Et ce territoire ne comporte qu'une seule propriété, soit celle de la Corporation de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.

Pour vous situer, je vous dirais que le nord sur cette illustration pointe à peu près dans le haut. Ici, vous avez le chemin Queen-Mary; à l'ouest, la Cedar Crescent; à l'arrière, au sud, la limite de l'arrondissement Westmount; et dans la portion est, une partie de la rue Coronet selon une ligne brisée, et l'extrémité de la rue du Frère André.

Ce projet de règlement permet de déroger aux dispositions habituelles du règlement de zonage qui régissent les hauteurs maximales en étage ainsi qu'en mètres, les dépassements autorisés au delà des hauteurs maximales ou d'un toit, et qui concernent plus particulièrement les cages d'escalier et d'ascenseur, et permettent de déroger aux normes qui régissent les unités de stationnement et de chargement, c'est-à-dire autant celles portant sur le nombre d'unités, les voies d'accès, les normes d'aménagement et autres.

Dans un premier bloc de conditions, c'est-à-dire pour permettre de déroger, le règlement fixe donc des conditions, un premier bloc qui concerne les bâtiments, le règlement fixe donc des altitudes à ne pas dépasser pour les toits des nouvelles constructions et un nombre maximum d'étages pour chacune de celles-ci au-dessus d'une altitude repère. Nous verrons une illustration de ceci dans quelques secondes.

Le règlement interdit toute construction au-delà du niveau du parapet du pavillon Sainte-Croix, qui est à peu près à une altitude de 152 mètres, et le règlement interdit les équipements mécaniques hors toit et les constructions destinées à en abriter.

Sur cette illustration, je vous montre la première altitude repère, qui est l'altitude 121 mètres, qui correspond au rez-de-chaussée, si on veut, du pavillon d'accueil, au-dessus duquel on va permettre un seul étage apparent. L'autre altitude repère, c'est l'altitude 138 pour le pavillon des pèlerins, qui correspondrait à la surface de la place de la Sainte-Famille. Et au-dessus de cette altitude, on vient permettre deux étages hors sol. L'altitude du toit du pavillon d'accueil se situera au règlement aux alentours du 130 2 mètres, alors que l'altitude du toit du pavillon des pèlerins se situera aux alentours de 148. Ce sont donc les limites pour ce qui concerne la hauteur.

Dans ce même bloc de conditions, le règlement limite la superficie de plancher des nouvelles constructions à 6 350 mètres carrés pour le pavillon des pèlerins, ce qui comprend les deux étages au-dessus de l'altitude repère que l'on vient de voir, et comprend aussi tout l'étage

qui s'étend sous cette altitude jusque devant le pavillon Sainte-Croix en allant vers la crypte. Le règlement limite aussi la superficie à 4 200 mètres carrés pour le pavillon d'accueil, qui se trouve au niveau inférieur, et qui comprend donc l'étage apparent hors sol et la partie se situant à même la terrasse sous les voies d'accès et le carrefour.

530

Je vous ferai remarquer ici que le pavillon Sainte-Croix, on peut voir son parapet, et c'est la limite qui ne doit pas être dépassée par aucune construction, et donc particulièrement la construction entourant, par exemple, le carillon.

535

Un second bloc de conditions concerne les accès à la circulation et le stationnement. Le projet de règlement impose que l'aménagement des voies d'accès, des voies de circulation et des arbres de stationnement soit réalisé conformément aux plans déposés. Nous verrons une illustration dans quelques secondes.

540

Le projet autorise jusqu'à 350 unités de stationnement pouvant être aménagées sur tout le site; limite l'utilisation d'un accès au site par Cedar Crescent aux seuls employés et véhicules de l'Oratoire; limite à des endroits précis sur le site le stationnement d'autobus en attente; et enfin, autorise l'utilisation de l'esplanade à des fins de stationnement, ce qui ajoute jusqu'à 148 unités en plus de celles des aires de stationnement aménagées en vertu du présent règlement.

545

Sur l'illustration qui reprend ce que vous avez déjà vu, en fait, il y a donc les voies d'accès en partant de Queen-Mary, que vous voyez en bas, et Cedar Crescent, que l'on voit à droite. Donc en partant de Queen-Mary: l'entrée centrale; la montée en lacet qui contourne vers l'ouest pour aller jusqu'à l'esplanade; les accès par Cedar Crescent; les chemins à l'intérieur du site; le chemin qui permet l'accès aux autobus et qui revient donc vers l'entrée principale; dans les aires de stationnement, les aires principales à l'avant; des aires satellites près du pavillon des Petits Chanteurs, la maison Taillefer, le pavillon Jean XX111, une aire satellite près du nouveau pavillon des pèlerins. Et on retrouve aussi à cet endroit les aires, donc de quai de chargement, si on veut, pour les véhicules.

555

Dans un troisième bloc de conditions concernant l'aménagement paysager, les boisés, les espaces verts, le projet de règlement détermine sur le site une zone de conservation où le boisé indigène à la montagne devra être protégé, maintenu et entretenu. Seuls les aménagements et les constructions prévues au présent règlement y sont autorisés.

560

Une illustration de ceci. Vous avez toujours ici au bas le chemin Queen-Mary, et à votre droite Cedar Crescent, en haut les limites de Westmount. La zone de conservation est constituée, en fait, de deux sous-zones, si je peux m'exprimer ainsi: une sous-zone ouest qui est montrée en hachuré ici, qui, en fait, englobe particulièrement le boisé autour du chemin Kingston et celui qui s'avance à partir du pavillon Jean XX111, et une sous-zone est, là où se trouve le chemin de croix et la falaise à l'avant.

565

Toujours dans ce troisième bloc de conditions, le projet de règlement énumère les essences d'arbres pouvant être choisies pour toute plantation dans la zone de conservation et

570 dans l'aménagement paysager du site. Le projet de règlement fixe des normes pour les nouveaux
arbres à planter en termes de ratio et de calibre. Le règlement fixe diverses conditions pour les
travaux d'abattage et d'élagage d'arbres ainsi que pour la mise en place des mesures de protection
des racines, branches et arbres durant les travaux.

575 Un quatrième bloc de conditions concerne les démolitions autorisées, et seulement ces
démolitions. Le règlement permet donc la démolition de l'auberge, du pavillon des pèlerins et du
bureau général.

580 Dans le but d'encadrer le projet, d'en baliser le développement ultérieur et d'assurer une
intégration harmonieuse des bâtiments à leur environnement, le règlement assujettit toute
demande de permis de construction sur le site de l'Oratoire à la procédure du Titre V111 du
règlement d'urbanisme, qui est plus précisément la procédure des plans d'implantation et
d'intégration architecturale, et assujettit aussi toute demande de permis aux exigences suivantes.

585 L'organisation spatiale des nouveaux bâtiments devra tendre à se conformer aux plans
déposés, si on veut, tels qu'ils vous ont été présentés. La conception des nouveaux bâtiments
devra notamment donner préséance à la basilique, mettre en valeur les perspectives vers la
basilique et vers la ville, préconiser un traitement architectural en continuité avec l'existant. On
590 parle ici de type de revêtement extérieur, de fini, de type d'ouverture, de forme d'ouverture, de
fenestration. La conception, toujours dans ce même sujet, devra préconiser des toitures
végétalisées.

595 Ensuite, l'aménagement paysager, et plus particulièrement l'aménagement de l'axe
sacré, de la place de la Sainte-Famille et du talus principal devront tendre à se conformer aux
plans déposés, et donc tels qu'ils ont été présentés. Et enfin, un rappel du chemin en lacet devra
être intégré à l'aménagement paysager de l'axe sacré.

600 À partir du dépôt par la Corporation de l'Oratoire d'un projet de plan directeur en mars
2001, il y a tout un processus d'évaluation, qui a suscité plusieurs modifications à la proposition
originale, qui s'est mis en branle. À travers ce processus, il y a eu l'intégration des
préoccupations et des commentaires des services municipaux impliqués et, au premier chef, des
comités aviseurs: le Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels, la
Commission Jacques-Viger, le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme, le Comité conseil
d'urbanisme de l'arrondissement, pour aboutir le 22 septembre dernier à la présentation au conseil
605 d'un projet de règlement.

610 Et la direction du développement urbain du Service du développement économique et du
développement urbain considère que les constructions et les aménagements projetés respectent
et mettent en valeur le caractère architectural, historique, paysager et naturel de ce secteur du
mont Royal. Elle recommande donc l'adoption du projet de règlement notamment pour les raisons
suivantes: l'axe sacré, d'une grande valeur patrimoniale, est aménagé en continuité avec son
design originel; l'impact des nouvelles constructions sur la topographie du site est positif, c'est-à-
dire la terrasse inférieure est préservée et sert d'assise au pavillon d'accueil, qui ne comporte

615 qu'un seul étage contre le talus principal; le talus principal conserve sa prédominance d'est en ouest; l'assise du pavillon des pèlerins maintient l'expression de la terrasse supérieure.

620 D'autre part, il y a une réduction sensible des espaces asphaltés et voués aux véhicules; il y a le confinement du stationnement à niveau avec la voie publique et l'intégration d'éléments de paysage à celui-ci. Le boisé fait l'objet d'une préservation minutieuse. L'implantation et l'aménagement paysager proposés sont de grande qualité.

625 Enfin dans le règlement, donc on justifie l'adoption du règlement par aussi la procédure de PIA que j'ai expliquée tantôt, les conditions et les critères prévus au règlement qui assureront le développement optimal des aspects à compléter. Je rappelle que cette procédure sera menée par le conseil de l'arrondissement qui consultera son comité conseil d'urbanisme.

Ça complète.

LA PRÉSIDENTE :

630 Merci beaucoup, monsieur Dauphinais.

635 Alors, nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes, donc reprendre vers 20 h 10. Le registre est maintenant ouvert, et ceux qui veulent participer à l'assemblée en posant des questions, je vous invite à vous y inscrire. À tout à l'heure.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

640 **LA PRÉSIDENTE :**

645 J'inviterais madame Catherine Laroche à venir prendre place à la table des intervenants. Bonsoir, madame.

Mme CATHERINE LAROCHE :

Bonsoir. Alors, je voulais vous poser des questions au sujet du bruit et de la poussière.

650 Moi, j'habite sur la rue Coronet, tout au bout de la rue, très près, si je peux comprendre là, des travaux qui vont se faire pour la bibliothèque et le centre de recherche, et je me demande s'il faudra que je m'absente de Montréal pendant l'été. Est-ce que ça va être vivable côté bruit, côté poussière? Et à quelle horaire? Et pendant combien de temps?

655 **LA PRÉSIDENTE :**

Père Aumont?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

660

Je vais demander à monsieur Reeves de répondre à ces questions.

M. JACQUES REEVES :

665

Madame la présidente, concernant la bibliothèque et le centre de recherche, l'aménagement se fait à l'intérieur d'une construction déjà existante, qui est présentement utilisée comme grand secrétariat. La seule chose qui va être ajoutée, évidemment c'est un ascenseur parce qu'il y a plusieurs niveaux dans ce bâtiment-là, et on parle d'une dimension peut-être 3 mètres par 3 mètres. Il n'y aura pas de dynamitage. Il n'y aura pas de travaux lourds du côté

670

Coronet.

En fait, il y aura très peu de dynamitage sur le site, puisque tous les travaux se font à même les remblais qui ont été faits lors de la construction de la crypte de la basilique. Et les travaux de construction se feront dans les heures normales de chantier, c'est-à-dire de 7 h à 4 h. Donc, ça ne sera pas des travaux la nuit. Et à ce moment-là, tous les règlements de la Ville pour les travaux vont être respectés.

675

Mme CATHERINE LAROCHE :

680

Est-ce que je peux demander juste une précision?

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr, madame.

685

Mme CATHERINE LAROCHE :

Merci. La raison pour laquelle je vous posais une question, c'est pour savoir: dois-je m'absenter de Montréal au moment où il y aura beaucoup de bruit ou beaucoup de poussière? À quel moment est-ce que vous estimez que ce sera le pire? Pendant combien de temps? Qu'est-ce que ça va représenter exactement?

690

Parce que l'été dernier...

695

LA PRÉSIDENTE :

N'oubliez pas, madame, que vous devez vous adresser à moi pour poser la question et pas directement aux gens de l'Oratoire.

700

Mme CATHERINE LAROCHE :

D'accord. Excusez-moi, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

705

Mais en réponse à votre question, je pourrais peut-être suggérer aux gens de l'Oratoire de nous montrer le calendrier des travaux à l'écran, ce qui permettrait à madame de comprendre la séquence dans le temps. Parce que je pense que c'est vraiment ça votre question...

710

Mme CATHERINE LAROCHE :

Oui, je veux savoir...

LA PRÉSIDENTE :

715

... et pas seulement ce qui est près de Coronet, mais sur l'ensemble du site de l'Oratoire.

Mme CATHERINE LAROCHE :

720

C'est ça.

M. JACQUES REEVES :

725

On pourra peut-être voir cet échancier qui offre beaucoup de détails. Mais très brièvement, les premiers travaux qui vont être faits vont être des travaux de voirie pour remplacer la montée actuelle, pour la nouvelle montée qui va être faite et le pavillon d'accueil. Donc, ce sera les infrastructures du pavillon d'accueil qui pourraient débiter l'été prochain.

730

Alors, l'important, c'est de retenir que l'été prochain pourraient commencer les travaux de voirie, le lacet qui part de l'intersection Queen-Mary, devant le Collège Notre-Dame, le feu de circulation, ce lacet-là qui monte, pour se rendre là où il fait déjà son intercession avec le chemin Kingston. Et puis évidemment, les travaux d'infrastructure du pavillon accueil, c'est ce qui pourra être fait au cours de l'année 2004.

735

Et après ça, les autres travaux qui vont suivre, c'est la finition du pavillon accueil, éventuellement la démolition du pavillon des pèlerins, et par la suite la construction du nouveau pavillon des pèlerins et le plateau. Donc, les travaux vont être principalement dans l'axe de service aux pèlerins pour les deux ou trois premières années.

740

C'est trop de détails, madame?

Mme CATHERINE LAROCHE :

745

Non, non. C'est parce que je veux vraiment savoir, finalement, est-ce que je peux m'attendre à ce qu'il y ait beaucoup de bruit pendant tout l'été prochain, puis pendant tout l'été

suis-je? Est-ce que c'est pendant deux mois en particulier? Est-ce que c'est beaucoup de bruit? Est-ce que ce n'est pas beaucoup de bruit? Est-ce que c'est beaucoup de poussière? Est-ce que ce n'est pas...

750 **LA PRÉSIDENTE :**

Une autre façon de poser la question, ce serait peut-être de demander: comment est-ce que le contrôle ou la phasage des travaux permet de maintenir les activités d'accueil de l'Oratoire?

755 Parce que je pense que l'Oratoire va continuer à accueillir des visiteurs et des touristes, et je pense que peut-être il y a eu des mesures de prévisions pour permettre justement de ne pas remplir l'ensemble du site de machineries lourdes.

760 **M. JACQUES REEVES :**

C'est évident que les opérations de l'Oratoire vont être maintenues toute la durée des travaux. Tous les efforts vont être mis en place pour éviter de nuire aux gens qui sont sur le site même et, évidemment, les gens qui habitent dans le quartier.

765 La quantité de poussière, il n'y en aura pas plus que des travaux que l'on voit habituellement quand il se construit un immeuble ou qu'il se construit des travaux de voirie dans le quartier, par exemple. C'est minime. Parce que la poussière, c'est le soulèvement fait par les véhicules qui vont et viennent et qui déplacent beaucoup de terre, et ça ne sera pas les conditions qu'on va avoir. Nous, on déplace de la roche, puis on est déjà dans des zones à surface dure et non pas dans la terre.

770

Et pour ce qui est du bruit, comme je vous dis, il y aura de la machinerie, bien sûr, parce qu'il faut déplacer les roches qui sont là, mais il n'y aura pas de dynamitage.

775 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous me permettez, madame Laroche, j'aimerais regarder du côté de la Ville quelles sont les mesures réglementaires qui peuvent être mises en application en termes d'horaire, d'intensité sonore et de contrôle de poussière, et aussi quels sont les mécanismes de plainte pour les résidants du voisinage.

780

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

Oui. Je dirais qu'il y a des mesures. Par exemple, bon, pour le bruit, il y a un règlement sur le bruit qui limite le volume sonore et surtout la période durant laquelle on fait des travaux dans la journée, qui va s'appliquer donc autant au site de l'Oratoire.

785

Je sais aussi qu'au niveau du domaine public, les rues et tout ça, il y a un contrôle qui se fait au niveau, par exemple, de la saleté qui serait déposée par les camions qui sortent ou qui entrent sur le chantier, l'obligation de nettoyer et de tenir propre.

790

Je ne pourrai pas vous répondre plus en détail à moins que... je me demandais si monsieur Lalonde aurait eu plus de détails. Moi, je ne peux pas plus que ça.

795 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans certains arrondissements, il y a des heures. Les entrepreneurs ne peuvent pas commencer, par exemple, avant 7 h le matin la semaine et avant 9 h le matin la fin de semaine. Puis il y a une heure de fin aussi pour respecter la quiétude des gens dans leur résidence.

800

Est-ce qu'il y a l'équivalent dans l'arrondissement?

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

Oui, c'est l'équivalent de ce qui était le règlement, en fait, sur le bruit de la Ville de Montréal, de l'ancienne ville, et qui continue de s'appliquer dans les arrondissements jusqu'à temps qu'ils le modifient.

805

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que, au niveau de l'Oratoire, vous avez l'intention de procéder aux travaux durant la fin de semaine également ou de limiter du lundi au vendredi?

810

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

C'est clair que, le dimanche, il n'y aura pas de travaux parce qu'on reçoit beaucoup de gens pour les célébrations et ce n'est pas dans notre perspective de faire des travaux les fins de semaine. Donc, ce sera davantage du lundi au vendredi.

815

820 Et pour rassurer madame, si nous voulons continuer de recevoir les visiteurs et les pèlerins, on peut supposer qu'on va tout faire pour qu'il y ait le moins de bruit et de poussière possible pour que les gens puissent s'y rendre. Donc, si on le fait pour l'environnement immédiat, automatiquement le bruit va être minimisé pour chez vous.

825 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, madame?

Mme CATHERINE LAROCHE :

830

D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

835

Merci à vous.

J'inviterais maintenant monsieur Gilles Dubois. Bonsoir, monsieur Dubois.

M. GILLES DUBOIS :

840

Bonsoir! Alors, moi, j'aimerais savoir si une étude a été faite sur l'impact économique qu'aura ce projet-là sur le quartier Côte-des-Neiges.

LA PRÉSIDENTE :

845

Père Aumont.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

850

Le premier impact économique, je pense bien, ce sera les constructions elles-mêmes. C'est quand même des investissements. Et on pense qu'avec les nouveaux travaux, les visiteurs qui vont venir vont demeurer plus longtemps sur le site et ils auront peut-être plus d'occasions d'explorer le quartier en même temps. Mais c'est clair que les gens demeurant plus longtemps sur le site, ils ont des chances de s'intéresser davantage aux environs de Côte-des-Neiges et il y aura sûrement des attraits, des intérêts pour aller dans les restaurants ou ailleurs.

855

M. GILLES DUBOIS :

Mais il n'y a pas une étude précise qui a été faite.

860

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Non.

865 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a des données de l'impact économique actuel? Je sais que vous avez été en mesure d'établir votre potentiel touristique, j'imagine que cette étude-là était associée à un volet retombées économiques?

870

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Les retombées économiques que nous attendons, bon, on s'attend à avoir peut-être une augmentation de clientèle, de visiteurs, de pèlerins, de 5 % à 10 %, ce qui va permettre de continuer à l'Oratoire de faire ses frais pour le fonctionnement, les coûts supplémentaires.

875

Et actuellement, bien, je pense que depuis ses débuts, l'Oratoire a toujours donné les services aux pèlerins, comme on le disait tout à l'heure, 365 jours par année, 15 heures par jour. Et bon, l'Oratoire fait ses frais avec les dons des visiteurs, des pèlerins et des amis de l'Oratoire. Et on sait que l'Oratoire, c'est quand même un des trois, quatre endroits les plus visités à Montréal. Donc, ça va continuer dans ce sens-là. Et je pense que ça pourrait avoir certaines retombées économiques pour Montréal si ça attire un peu plus de visiteurs.

880

LA PRÉSIDENTE :

Au niveau de l'emploi, est-ce que les travaux vont faire en sorte qu'il va y avoir plus d'employés à l'Oratoire?

885

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Il y aura quelques emplois supplémentaires parce que... Bon, au niveau de l'entretien, c'est à peu près les mêmes surfaces. Au niveau des bâtiments, il y a aura un peu plus de surface. On évalue qu'il y aura de deux à trois emplois supplémentaires. Et là où il pourrait y avoir plus d'emplois, c'est par exemple lorsqu'on aura fini le dôme, évidemment il y aura sûrement des emplois qui seront créés, mais en même temps avec des sources de revenus.

890

895

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

900

M. GILLES DUBOIS :

Oui, merci.

905 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Je vous invite à vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

Monsieur Rytis Bulota. Bonsoir, monsieur Bulota.

910

M. RYTIS BULOTA :

Bonsoir! Je pense qu'on a droit juste à deux questions?

915 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, mais vous pouvez vous réinscrire autant de fois que vous le voulez.

M. RYTIS BULOTA :

920

D'accord. Ma première question, ça concerne l'accès au site par les véhicules utilitaires prévu par l'ancien chemin Kingston à partir de Cedar Crescent.

LA PRÉSIDENTE :

925

On va la prendre une à la fois. Je suis sûre que vous allez avoir une réponse très rapide. Père Aumont.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

930

Je vais laisser monsieur Reeves répondre à cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

935

À moins que ce n'était pas ça votre question?

M. RYTIS BULOTA :

940

Non. Bien, je voudrais compléter. C'est parce que je me demande pourquoi il faut emprunter Cedar Crescent, qui est une rue résidentielle, et pourquoi on ne peut pas avec tous les aménagements qui améliorent l'accès à partir de Queen-Mary, pourquoi qu'on ne peut pas...

LA PRÉSIDENTE :

945

Mais vous ne serez pas déçu de la réponse, je vous dis, monsieur Bulota. On va laisser monsieur Reeves répondre à votre question.

M. JACQUES REEVES :

950 Bon, tous les véhicules d'approvisionnement et les véhicules qui accèdent au site vont emprunter Queen-Mary.

955 La raison pour laquelle il y a la remise en état du chemin Kingston, qui a été condamné pour toutes sortes de raisons de vétusté et aussi de topographie à cause des aboutissements, cette partie-là va être remise en état essentiellement pour quelques véhicules restreints au personnel. Donc, c'est une rue à accès contrôlé, c'est-à-dire avec barrière. Et occasionnellement, il faudra, s'il y a un accident dans la montée ou près de la sortie Queen-Mary, il faut comprendre que ça prend une deuxième sortie, une sortie de secours si vous voulez. Alors, c'est le sens de cette rue-là. Ce n'est pas pour un trafic quotidien.

960

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais peut-être demander à la Ville, au niveau du projet de règlement qui est soumis à la consultation, qu'est-ce qui est indiqué au niveau de l'accès des véhicules par la rue Cedar?

965

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

970 Oui. Tout à l'heure dans la présentation, je disais dans le bloc de conditions qui concernent l'accès, la circulation et le stationnement, que le projet de règlement limitait l'utilisation d'un accès au site par Cedar Crescent aux seuls employés et véhicules de l'Oratoire. Et si je prends le texte du règlement...

LA PRÉSIDENTE :

975 Ça exclut donc les véhicules de fournisseurs. Est-ce que je comprends?

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

980 Oui, c'est ça. En fait, au texte du règlement, si je veux être encore plus précis, on dit que:

985 **Une voie d'accès aménagée le long de Cedar Crescent ne doit servir qu'à la circulation de véhicules motorisés conduits par des employés de l'Oratoire. Et à ce moment-là, un poste de contrôle aménagé à cette fin doit être placé à une distance (...)+,*

bon, à une certaine distance de l'emprise de la voie publique pour permettre au camion d'avoir accès et de pas bloquer la rue pendant qu'il attend l'ouverture de la barrière, si on veut.

LA PRÉSIDENTE :

990

Vous avez dit *camion+, est-ce que c'est des camions des employés de l'Oratoire ou...

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

995

Ce qu'on vise, c'est des véhicules des employés ou des véhicules propriété de l'Oratoire et qui seraient donc conduits par des employés de l'Oratoire pour les fins de leur travail.

LA PRÉSIDENTE :

1000

Alors, ça exclut donc les autobus de touristes, les véhicules de service de fournisseurs qui font affaire avec l'Oratoire mais dont les véhicules ne sont pas conduits par des employés de l'Oratoire?

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

1005

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

1010

Madame Letocha.

Mme LOUISE LETOCHA, représentante du CPM :

1015

Oui. J'aimerais savoir comment le chemin Kingston va être traité dans l'aménagement, puisqu'on sait que c'est un chemin qui, en fait, est patrimonial, qui est lié à un des premiers sentiers sur le mont Royal, et comment vous comptez faire cet aménagement.

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

1020

Oui. Dans l'aménagement de ce chemin-là, il y aura, bien sûr, un nouveau revêtement de chaussée, étant donné que le niveau actuel de ce chemin-là sera refait. Au point de vue des interventions paysagères, elles se limitent à un reboisement aux abords de ce sentier, de manière à retrouver la forêt d'origine.

1025

Mme LOUISE LETOCHA, représentante du CPM :

Quel est le revêtement au sol?

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

1030

Le revêtement au sol, c'est en partie asphalté et en partie avec des produits de béton, de manière à réduire l'impact visuel de cette chaussée-là.

Mme LOUISE LETOCHA, représentante du CPM :

1035

Parce qu'il y a un pavage qui recouvre en ce moment un ancien pavage.

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

1040

Oui. Et on compte récupérer les pavés de granit, de manière à mettre le long de la nouvelle voie d'accès qui serpente de part et d'autre de la zone centrale asphaltée. On peut un petit peu le voir sur le plan qui se trouve au mur.

Mme LOUISE LETOCHA, représentante du CPM :

1045

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1050

Juste pour être sûre, le pavé de granit qui est récupéré, il est mis dans la partie à voie double de l'accès principal?

Mme JULIE ST-ARNAULT :

1055

Oui, l'accès qui débute à Queen-Mary.

LA PRÉSIDENTE :

1060

Et pourquoi, si vous permettez qu'on pose des questions sur le chemin Kingston, dans le Vieux-Montréal qui est un site historique, la rue de la Commune est en pavé, pourquoi est-ce qu'on ne peut pas garder le pavé au niveau du chemin Kingston, puisque c'est un des plus vieux chemins qui a été construit sur la montagne? Est-ce que ce sont des raisons techniques?

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

1065

En partie, oui. À l'heure actuelle, on ignore si le pavé de granit recouvre le chemin en entier. Donc, étant donné qu'on doit refaire le nivellement de façon importante, on doit de toute façon enlever en entier les pavés et toute la surface qui s'y trouve. Et on a trouvé plus justifié, étant donné que ce chemin va être vraiment de faible largeur, d'utiliser les pavés de granit dans les endroits les plus fréquentés.

1070

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1075

Monsieur Wolfe.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1080 Oui. Pour continuer cette question, c'est la première fois que j'ai -- je n'ai pas lu nulle part l'idée de déplacer ces pavés. Vous avez déjà fait une expertise, vous avez fait faire de l'expertise patrimoniale sur l'importance de certains bâtiments, est-ce que vous avez cherché un avis sur le choix de déplacer les pavés de granit?

1085 Je comprends, peut-être quelqu'un peut m'informer, que ce sont des pavés du X1Xe siècle. Ils ne sont pas récents. Ce sont des pavés de granit. Je peux imaginer qu'ils ne sont pas récents, ça veut dire avant la Deuxième guerre mondiale.

1090 Alors, ma question: est-ce que vous avez déjà cherché l'expertise soit par vos propres experts ou soit par le Comité consultatif sur les biens culturels de Montréal ou le comité ad hoc? Est-ce qu'ils sont au courant? Les comités qui ont déjà émis leur avis, sont-ils déjà au courant de cet aspect du projet?

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

1095 Bien, je crois que, en fin de compte, l'ensemble des comités que nous avons vus est au courant de l'ensemble des surfaces qui sont envisagées. Et comme je le mentionnais, c'est un choix, en fin de compte, qui a été fait de réutiliser dans des zones plus fréquentées les pavés de granit.

1100 Et deuxièmement, étant donné qu'on a une forte dénivellation, on pense que c'est une surface très difficilement entretenable en termes de chaussée, même si le trafic est léger, vu que les pavés de granit sont beaux esthétiquement mais représentent des aspérités très dangereuses, pour les véhicules en tout cas.

1105

LA PRÉSIDENTE :

1110 Et on parle maintenant de la partie sud ou, en tout cas, la partie la plus près du chemin Queen-Mary et du chemin Kingston. La partie supérieure, sur laquelle il y a une servitude d'accès, je crois, pour l'école, est-ce qu'il est prévu de la restaurer, non pas de l'utiliser comme accès véhiculaire, mais de la restaurer en tant que chemin patrimonial?

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

1115 Non. À l'heure actuelle, notre mandat et l'ensemble des études s'est limité à l'enceinte même du site de l'Oratoire. Et le chemin que l'on voit qui relie à l'école n'est pas du tout traité, n'est pas du tout altéré, changé ou modifié dans l'actuel plan d'aménagement.

LA PRÉSIDENTE :

1120

Est-ce que ça répond à votre question originale, qui était le trafic lourd sur la rue Cedar?

M. RYTIS BULOTA :

1125

Oui, ça répond bien, mais je ne vois toujours pas pourquoi il faut accéder par là. Quelle est la spécialité requise pour accéder par là pour les employés, alors que les autres véhicules utilitaires vont par Queen-Mary? C'est quoi le...

LA PRÉSIDENTE :

1130

Est-ce que je me trompe, Père Aumont, où l'intention première, quand le plan a été déposé, c'était d'utiliser la rue Cedar comme accès alternatif pour des véhicules de service, mais que maintenant cette possibilité-là étant éliminée, vous prévoyez peut-être réduire l'impact de vos travaux sur cette portion du chemin Kingston et surtout dans le but d'assurer une sortie d'urgence au site par le haut dans le cas de grands événements? Parce qu'on sait que quand il y a des grands événements, il y a une concentration de personnes en haut?

1135

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

1140

Oui, vous avez parfaitement raison. J'abonde dans ce que vous dites, c'est l'objectif visé. Et compte tenu qu'on ne peut pas faire accéder les camions de service ou les camions de livraison, il y a moins d'intérêt de développer ce chemin-là, mais il y a un intérêt certain pour des raisons de sécurité.

1145

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas aussi une demande de la part des services d'incendie à l'effet d'assurer qu'il y ait un lien en haut de l'escarpement en cas de sécurité justement? Est-ce que je me trompe?

1150

M. JACQUES REEVES :

Vous faites allusion du côté de Westmount?

LA PRÉSIDENTE :

1155

La question est entière. C'est est-ce que l'accès par Cedar sur le chemin Kingston fait aussi partie des voies prévues en termes de sécurité incendie?

M. JACQUES REEVES :

1160

Bien, en fait, ce n'est pas un prérequis de cette fonction. Ce chemin-là, les surfaces de terrain à aménager sont assez considérables. Et sur le site, on a beaucoup de va-et-vient de terre

1165 et de sable pour les entretiens, les fleurs, etc. Et les véhicules d'entretien, au lieu d'envahir et de toujours salir la rue de la montée, par exemple, emprunteraient ce chemin-là, mais en bouclant à l'intérieur, c'est-à-dire autour du pavillon Jean XX111, et se servent de ce chemin-là, pas nécessairement pour sortir sur Cedar Crescent mais occasionnellement ça peut arriver. Ce serait très minime. C'est pour ça qu'il y a...

1170 C'est un chemin qui sert à deux fonctions, c'est-à-dire à trois fonctions peut-être: l'évacuation occasionnelle en cas d'accident ou de danger, le service d'entretien du terrain qui doit boucler à l'intérieur et puis l'accès occasionnel par certains membres du personnel.

LA PRÉSIDENTE :

1175 Est-ce que ça répond à votre question?

M. RYTIS BULOTA :

1180 Oui, c'est ce que je pensais. J'ai une deuxième question qui s'apparente à ça justement, au service d'entretien. L'année dernière, ils ont aménagé une cour d'entreposage avec aucun recul par rapport à Cedar Crescent. Est-ce que cette cour, premièrement, elle va rester? Est-ce qu'elle est permanente? Je trouve que c'est malheureux parce que, Cedar Crescent, c'est quand même une belle avenue. Ce n'est pas la cour arrière de l'Oratoire.

1185 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bulota, votre question est claire. Votre commentaire, je vous inviterais à revenir en deuxième partie pour nous le formuler. Mais c'est une question qui est d'intérêt pour tous, et incluant la commission.

1190

Il y a plusieurs aires de service, dont deux principales, et leur destinée dans le cadre du projet ne m'est pas apparue clairement lors de la présentation. Est-ce que c'est possible d'en faire état?

1195 **M. JEAN-JACQUES BINOUX :**

Oui. Effectivement, la zone d'entreposage actuelle est, bien sûr, conservée dans le futur, ne serait-ce que pour répondre aux besoins de base des services d'entretien. Vu que maintenant le site, et on le voit dans la diapo, va être entièrement réaménagé, va être revégétalisé, il n'y a aucun espace, à part la zone actuelle d'entreposage, qui est prévu.

1200

Maintenant, il va y avoir de nouvelles plantations et un écran très dense qui va être réinstallé à l'avant de cette zone d'entreposage de manière à ce qu'il ne soit non visible, en fin de compte, de la rue. Puis c'est un entreposage en plus d'éléments très, très ponctuels et non pas de déchets ou blocs de béton.

1205

LA PRÉSIDENTE :

1210 Est-ce que ce serait possible de vous demander de porter à l'écran la planche 7 du plan directeur d'aménagement, qui est la vue axonométrique du site de l'Oratoire, où on pourrait localiser les deux aires de service actuelles et identifier de quelle façon elles seront réaménagées.

1215 Alors, il y a une aire de service actuellement qui est entre Cedar... et vous pouvez peut-être le montrer à l'écran. Donc, l'aire de service, de laquelle monsieur Bulota parle. Et il y en a une autre qui est face à la résidence Jean XX111 qui, elle, je pense, sera relocalisée sous le pavillon d'accueil. Est-ce que je me trompe?

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

1220 En fin de compte, l'aire d'entreposage, à l'heure actuelle, se trouve ici. Il y avait également une aire d'entreposage qui se trouvait dans cette zone-là. En fin de compte, on garde l'aire d'entreposage qui va se situer à l'avant du pavillon Jean XX111 et pour laquelle on va créer un écran de verdure le long, en fin de compte, de la rue, de manière à minimiser ces espaces d'entreposage là.

1225

LA PRÉSIDENTE :

1230 Dans le moment, il y a des clôtures de mailles de chaîne peut-être avec des lanières de plastique pour rendre invisible ce qu'il y a à l'intérieur des aires d'entreposage. Est-ce que ces clôtures-là vont être remplacées ou est-ce qu'il va y avoir, par exemple, des arbustes? Parce que la clôture elle-même...

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

1235 À l'heure actuelle du projet, on n'a pas, en fin de compte, fait les détails d'exécution de cette clôture-là. Il est évident que pour des raisons de sécurité, on va garder une clôture, mais on veut essentiellement ajouter des arbustes à grand développement, de manière à voir uniquement de la végétation et non pas une clôture de type *Frost* avec ou sans lanière. Ce n'est pas le but visé. C'est vraiment avoir un écran végétal.

1240

LA PRÉSIDENTE :

1245 Mais est-ce que j'ai bien compris que l'aire d'entreposage et de service adjacente à la rue Cedar, il est planifié de la laisser là, tandis que celle aux environs du pavillon Jean XX111 sera réaménagée à même le nouveau pavillon d'accueil?

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

Oui, exact.

1250

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond?

1255 **M. RYTIS BULOTA :**

Oui. C'est celle qui reste ici. Mais je ne comprends pas qu'on a pu la coller, qu'il n'y a aucun recul. On demande à n'importe quel bâtiment d'avoir un recul minimum à partir d'une rue. Et là, on fait une aire d'entreposage à même la ligne de terrain.

1260

LA PRÉSIDENTE :

Au niveau de la Ville, est-ce qu'il y a des marges de recul prévues pour ce type d'occupation au sol à l'intérieur du site de l'Oratoire ou pour n'importe quel immeuble?

1265

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

Dans un premier temps, je ne pourrais pas dire, quand ça a été autorisé, qu'est-ce que, au moment où ça a été aménagé, la réglementation permettait. Il faudrait le vérifier.

1270

Je dirais que présentement, la réglementation d'urbanisme ne permet pas d'implanter des aires d'entreposage, si on veut, n'importe où sur un terrain, particulièrement en général dans les cours avant. Mais il faudrait voir vraiment. Je vais vérifier si les gens de l'arrondissement auraient plus de précision.

1275

Donc, ne sachant pas quand ça a été aménagé, je ne pourrais pas répondre exactement de quelle façon c'était autorisé ou pas.

LA PRÉSIDENTE :

1280

La commission va s'assurer d'avoir une réponse plus claire, puis ce sera versé sur le site Internet et dans les centres de documentation.

M. RYTIS BULOTA :

1285

Est-ce que je peux une dernière question?

LA PRÉSIDENTE :

1290

Si vous y allez rapidement.

M. RYTIS BULOTA :

1295 Oui. Pendant la fonte des neiges, lorsque la nuit il gèle, toute la neige qui fond du flanc de la montagne se ramasse au coin de Cedar Crescent et Queen-Mary, face aux Petits Chanteurs, puis ça devient une vraie patinoire. Est-ce que le plan de réaménagement règle ce problème?

LA PRÉSIDENTE :

1300 C'est un problème de la neige qui dévale naturellement le site de l'Oratoire pour s'accumuler en cuvette là?

M. RYTIS BULOTA :

1305 Oui. Puis les trottoirs sur Cedar Crescent et Queen-Mary sont impraticables. Et même, souvent, au coin de Queen-Mary et Cedar Crescent, c'est très dangereux parce que...

LA PRÉSIDENTE :

1310 C'est glacé.

M. RYTIS BULOTA :

1315 ... le matin, c'est glacé, c'est une patinoire et ça descend. Je ne sais pas si le plan de drainage... parce qu'il va avoir du nivellement. Je vois qu'il y a du nivellement à grande échelle sur tout le site. Est-ce que ça va corriger ça ou ça va l'amplifier?

LA PRÉSIDENTE :

1320 Monsieur Reeves.

M. JACQUES REEVES :

1325 Si vous permettez, effectivement, le plan qui est proposé avec l'apport des ingénieurs en génie civile, c'est la captation des eaux de surface. Donc, il n'y aura pas d'écoulement. Présentement, il n'y a pratiquement pas de drainage, ce n'est pas gravité. Comme vous dites, ça s'écoule au printemps, et à chaque fonte, vers la rue et vers les intercessions.

1330 Le chemin d'accès présentement aux Petits Chanteurs du Mont-Royal sur Queen-Mary, dans le projet, ce chemin-là ne serait pas utilisé. Il serait là strictement pour sortie occasionnelle, parce que ce chemin-là présente des dangers quant à la qualité de la circulation. Les voitures qui sortent présentement des Petits Chanteurs du Mont-Royal, qui s'en vont vers l'ouest, sont en conflit constant avec les véhicules sur Queen-Mary qui s'en vont vers l'est. Ce croisé-là n'existera plus, puisque tout le monde va accéder par le nouveau chemin que vous voyez, qui est à mi-
1335

chemin, si vous voulez, entre la résidence Taillefer et le chemin Queen-Mary. Et ce chemin-là va être pavé avec bordure pour retenir les eaux de surface.

Alors, le problème que vous faites allusion ne devrait pas se reproduire.

1340

M. RYTIS BULOTA :

Merci.

1345

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous.

Monsieur Louis-André Patault. Bonsoir, monsieur.

1350

M. LOUIS-ANDRÉ PATAULT :

Oui. Je ne vais pas vous surprendre en vous disant que je suis résidant de la rue Cedar Crescent. La rue Cedar Crescent est en grande partie une zone patrimoniale au même titre que l'Oratoire Saint-Joseph. C'est une zone limitée à 30 kilomètres/heure interdite aux poids lourds.

1355

Donc, ma question est la suivante: comment peut-on rendre compatible cette entrée de service avec la réglementation existante sur la rue Cedar Crescent, même s'il s'agit que de camions conduits par du personnel de l'Oratoire?

1360

LA PRÉSIDENTE :

À combien de véhicules estimez-vous, Père Aumont?

1365

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

À ma souvenance, on m'a dit c'est une quinzaine de véhicules par jour. Non?

LA PRÉSIDENTE :

1370

Ça, c'était dans l'approche fournisseur. Mais l'approche employé, elle est différente.

M. PIERRE DIONNE :

1375

Oui, exactement. On avait prévu, s'il y avait circulation par des véhicules de service, qu'il y avait 14 véhicules par jour, 5 jours/semaine, donc 70 véhicules/semaine. Mais maintenant que ça a été abandonné et qu'il est même prévu que c'est seulement une entrée de service pour des employés, on parle de 4, 5 véhicules par jour. On ne parle pas de...

1380 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais pourquoi les employés n'utiliseront-ils pas le stationnement aménagé en bas avec tous les liens mécaniques intérieurs?

1385 **M. PIERRE DIONNE :**

C'est une bonne question. Je pense que Père Aumont a déjà répondu, il y a quelques minutes, à ça, en disant que maintenant que cet aspect de circulation par des véhicules commerciaux est abandonné, peut-être qu'on va revoir totalement l'entrée par Kingston.

1390

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas si ça vous donne un portrait de l'évolution du projet. C'est qu'originellement, l'Oratoire souhaitait que certains véhicules de fournisseurs, donc des véhicules commerciaux, je pense qu'il y a les chandelles, le papier, la bouffe de la cafétéria, donc c'est tout extérieur, puissent entrer directement en haut de la falaise, mais ça n'a pas été autorisé par la Ville. Le règlement ne permet que d'utiliser cet accès-là par des véhicules conduits par des employés de l'Oratoire qui, pour la plupart, n'y verront pas nécessairement de bénéfice.

1395

1400

Alors, pour les raisons qui ont été énumérées précédemment, je pense que le réaménagement de cette partie-là vise encore certains objectifs, notamment la sécurité pour la sortie lors de grands événements pour les véhicules incendie, si le cas est. Et je ne me souviens pas de la troisième. Père Aumont?

1405 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

Les services d'entretien, on a quand même un bâtiment tout proche, le pavillon Jean XX11 qui donne pratiquement sur la rue Cedar, et je pense que ça va être exceptionnel, mais on veut garder cette possibilité-là, au moins pour le nettoyage et tous les travaux qui se font dans ce coin-là.

1410

LA PRÉSIDENTE :

Donc, la troisième que j'avais oubliée, c'était un circuit interne...

1415

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Oui.

1420

LA PRÉSIDENTE :

... sans bénéficier de l'accès par la rue Cedar. Je ne sais pas si ça...

M. LOUIS-ANDRÉ PATAULT :

1425

Si je puis me permettre, excusez-moi, il me semble que ma question a été mal comprise. La question touche les véhicules conduits par des employés de l'Oratoire.

1430

Je mentionnais que cette rue est interdite, à l'heure actuelle, à tout véhicule autre que des véhicules automobiles. Il y a bien un panneau au début de la rue, c'est une zone résidentielle. Donc, à priori, tout véhicule de l'Oratoire à l'heure actuelle, avec le règlement actuel ne peut emprunter la rue Cedar Crescent.

1435

Donc, ma question est: est-ce qu'il est prévu un changement dans les réglementations actuelles touchant la rue Cedar Crescent pour permettre le passage des véhicules de l'Oratoire.

LA PRÉSIDENTE :

1440

Monsieur Dauphinais.

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

1445

Oui, je vais passer la parole à monsieur Lalonde, qui est en mesure de vous répondre mieux que moi.

LA PRÉSIDENTE :

1450

Alors, monsieur Lalonde est ingénieur en circulation au Service environnement, voirie et réseau de la Ville de Montréal.

M. GILLES LALONDE :

1455

Le règlement municipal sur le camionnage permet à un camion qui dessert un riverain d'accéder au terrain du riverain par n'importe quel chemin. Même si, au bout de la rue, il y a un panneau qui indique que le camion est interdit, ça s'adresse aux camions de transit.

LA PRÉSIDENTE :

1460

Donc, quelqu'un qui habite sur Cedar, qui fait des rénovations dans sa salle de bains...

M. GILLES LALONDE :

Oui, tout à fait.

1465 **LA PRÉSIDENTE :**

... l'entrepreneur général peut arriver avec un camion style camion de lait et ses outils.

1470 **M. GILLES LALONDE :**

Oui, oui, un camion de déménagement.

LA PRÉSIDENTE :

1475 Il a le droit de circuler parce que sa destination est là.

M. GILLES LALONDE :

1480 Oui. Les camions de livraison locale, les camions d'entretien de la Ville, les camions d'Hydro-Québec ont droit d'y aller. C'est le camion de transit qui n'a pas d'affaire là. Mais comme l'Oratoire est un riverain, les employés de l'Oratoire ont le droit par règlement d'y accéder.

M. LOUIS-ANDRÉ PATAULT :

1485 Il n'y a donc pas de changement de zonage.

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas de changement au niveau...

1490

M. GILLES LALONDE :

C'est-à-dire qu'on n'a pas besoin de changer le règlement de camionnage.

1495 **M. LOUIS-ANDRÉ PATAULT :**

D'accord, parfait. J'avais donc une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

1500

Allez-y.

M. LOUIS-ANDRÉ PATAULT :

1505 La sortie de service donc qui va être utilisée par des employés de l'Oratoire se trouve donc en plein tournant. C'est un tournant extrêmement dangereux que les véhicules empruntent à haute vitesse. Je voudrais donc savoir s'il y a des mesures de sécurité qui vont être prises pour éviter tout accident.

1510 Évidemment, c'est un quartier résidentiel aussi avec des enfants. Donc, je voudrais savoir si, là aussi, des moyens vont être pris pour éviter que des accidents avec des enfants aient lieu à cet endroit-là.

LA PRÉSIDENTE :

1515 Donc, toujours l'intersection du chemin Kingston et de la rue Cedar?

M. LOUIS-ANDRÉ PATAULT :

1520 Et de la rue Cedar Crescent.

LA PRÉSIDENTE :

Père Aumont.

1525 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

Pour ce qui est de nous, c'est que nous n'irons pas vers la courbe. Nous sommes avant la courbe.

1530 **M. LOUIS-ANDRÉ PATAULT :**

À la sortie, oui.

1535 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

Donc, la seule orientation qu'on va avoir, c'est vers Queen-Mary. On n'ira pas de l'autre côté, là où monsieur semble dire que c'est dangereux.

1540 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, il n'y a pas d'intérêt pour les véhicules de rentrer dans Westmount.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

1545 Non, aucun. D'ailleurs, comme monsieur Lalonde l'expliquait, il n'y a pas de possibilité pour les camions de transit, c'est uniquement pour desservir les riverains. Et nous, nous sommes avant la courbe, juste avant. Donc, il n'y a pas de véhicules qui viennent à l'Oratoire, qui vont s'engager dans cette courbe-là.

1550 **M. LOUIS-ANDRÉ PATAULT :**

J'en déduis qu'il n'y a donc aucun moyen touchant la sécurité dans cette courbe qui va être mis en oeuvre. Il y a des véhicules qui roulent très très vite dans cette courbe.

1555

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être au niveau de la Ville, je ne sais pas, la réglementation, il y a un chevauchement entre deux arrondissements, je pense que la limite... non? Nous sommes donc toujours dans Montréal? Et les problèmes de sécurité liés à la géométrie et à la pente de Cedar?

1560

M. GILLES LALONDE :

Ces problèmes-là n'ont pas été étudiés, analysés dans le cadre du projet de l'Oratoire Saint-Joseph. C'est peut-être d'autres problèmes qui existaient auparavant et qui doivent faire l'objet d'une analyse particulière.

1565

M. JACQUES REEVES :

Je pourrais peut-être...

1570

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bien sûr.

1575

M. JACQUES REEVES :

Je pourrais peut-être ajouter un détail. C'est que dans les dessins que vous voyez présentement, c'était une conception pour l'utilisation de véhicules qui pourraient se rencontrer, c'est-à-dire deux voies. Mais avec la vocation qui va être révisée, nous allons pouvoir réduire la largeur et les véhicules qui vont sortir du site de l'Oratoire vont nécessairement faire un arrêt. Donc, il n'y aura pas de vitesse. Sûrement que le danger doit provenir des véhicules qui sont sur Cedar Crescent, sur lesquels on n'a aucun contrôle.

1580

M. LOUIS-ANDRÉ PATAULT :

Tout à fait. Merci.

1585

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Patault.

1590

Monsieur Jean-Eudes Guy. Bonsoir, monsieur.

1595

M. JEAN-EUDES GUY :

Bonsoir, madame la présidente. J'ai deux questions, madame, qui visent toutes deux l'architecture.

1600 Ma première question, c'est que nous sommes dans un lieu historique de grande valeur patrimoniale. Comment l'expression architecturale va-t-elle cadrer avec le site et la basilique? Et comment va-t-elle contribuer au recueillement des visiteurs et aider à la réflexion?

LA PRÉSIDENTE :

1605 Est-ce que vous me permettez d'ajouter un petit élément à votre questionnement?

M. JEAN-EUDES GUY :

1610 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1615 C'est que dans les documents que l'Oratoire a déposés aujourd'hui ou à la fin de la semaine dernière, il y a le détail des superficies des bâtiments, et si on pouvait accompagner la réponse d'une appréciation de la superficie et du volume. Parce qu'on se rend compte qu'en superficie, on ajoute au site une superficie plus grande que celle actuelle de la basilique. Si on pouvait articuler une réponse qui tienne compte donc des superficies de plancher et des volumes.

1620 **M. JEAN-EUDES GUY :**

Madame la présidente, peut-être qu'il y a malentendu.

LA PRÉSIDENTE :

1625 Je ne voulais pas dénaturer votre question, monsieur.

M. JEAN-EUDES GUY :

1630 Non, non, Ma question vise surtout l'expression architecturale, l'expression conceptuelle. Tous les éléments qui sont intangibles, qui sont d'une importance pour moi capitale dans un lieu de pèlerinage.

LA PRÉSIDENTE :

1635 D'accord.

Monsieur Reeves.

1640 **M. JACQUES REEVES :**

1645 Madame la présidente, une de nos grandes préoccupations, c'est évidemment de garder l'intérêt sur les bâtiments du sanctuaire, c'est-à-dire la crypte et la basilique. Et tous les bâtiments qui vont s'ajouter doivent s'estomper dans le paysage, doivent s'intégrer le plus près possible du sol, une volumétrie le plus bas possible.

1650 Donc, on évite, par exemple, des appentis sur les toits. On garde la hauteur, comme il a déjà été indiqué, plus bas que le niveau du pavillon des pèlerins. La superficie du pavillon des pèlerins, celle qui est proposée, dépasse la superficie de celui qui existe présentement principalement par les espaces qui sont fournis en dessous du plateau, qui ne se liera pas comme un bâtiment mais plutôt comme un sous-sol, des espaces utilitaires sous le plateau. Donc, ce n'est pas comme un bâtiment hors terre.

1655 La facture architecturale va devoir être une architecture minimaliste et une sobriété absolue. Donc, le pavillon Sainte-Croix, par exemple, qui est d'une facture très simple, les bâtiments devront emprunter leur langage du pavillon Sainte-Croix, par exemple. Donc, on parle de revêtement de pierre ou de simili-pierre gris et le même type de fenestration, soit des fenêtres par percement, dans la mesure du possible, et s'éloigner du caractère commercial qui pourrait exister.

1660 Comme, par exemple le magasin, du côté de la vue, le côté nord et le côté ouest, n'a pas besoin de beaucoup de fenestration. Mais c'est sûr que du côté de la place, il faut que les gens sachent qu'ils puissent trouver les objets qu'ils veulent. Donc, il y aura certaines ouvertures, mais vraiment du côté de la place de la Sainte-Famille.

1665 Mais l'accent, il y a plusieurs illustrations qui apparaissent dans notre projet où on voit l'impact de la volumétrie des nouvelles constructions par rapport à la basilique et la crypte. Je vous invite à choisir la photo façade. Non, c'est un dessin façade.

1670 **LA PRÉSIDENTE :**

Page 15 peut-être? Oui, page 15 du volume 1.

1675 **M. JACQUES REEVES :**

Par exemple la page 15, s'il vous plaît. Bon, celle-là peut suffire aussi. Vous voyez les nouvelles constructions qui sont à droite dans la partie basse au niveau du stationnement, et à droite du pavillon Sainte-Croix, c'est vraiment marginal par rapport à l'impact volumétrique de la crypte et de la basilique.

1680 Donc, on voit par cette image-là que les nouvelles constructions ne sont pas en conflit et ne vont pas distraire de l'intérêt. C'est l'objectif qui est recherché, donc la sobriété, une architecture minimaliste.

1685 Est-ce que ça satisfait comme réponse?

M. JEAN-EUDES GUY :

Ça répond à la question, oui.

1690

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous me permettez d'en ajouter un peu?

1695

M. JEAN-EUDES GUY :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1700

C'est que l'alignement du pavillon des pèlerins par rapport à la crypte est en avancé sur l'escarpement. Comment est-ce que ça, ça permet d'assurer le maintien du caractère du sanctuaire et de l'axe sacré? Dans quelle mesure est-ce que ce sera perceptible par un observateur sur le chemin Queen-Mary ou un visiteur sur le site de l'Oratoire?

1705

M. JACQUES REEVES :

La partie visible du pavillon des pèlerins va être semblable à la volumétrie de celui qui existe présentement, mais le bâtiment va être plus bas parce qu'il va être au niveau du stationnement qui existe présentement devant le pavillon des pèlerins.

1710

Je ne sais pas si vous me suivez? C'est à peu près l'équivalent d'un étage plus bas. Et ça se trouve à effleurer le dessus du talus. Et le projet d'aménagement paysager voit évidemment une rangée d'arbres devant ce bâtiment-là, de sorte que le bâtiment va être perçu derrière une rangée d'arbres.

1715

Et la façade du pavillon des pèlerins est articulée. C'est-à-dire que le niveau inférieur est en retrait et le niveau supérieur est également en retrait, de façon à ce que le bâtiment soit un peu en cascade sur la paroi nord. Et ce bâtiment-là, il peut être plus en avant que celui qui existe présentement, c'était le but d'offrir un dégagement pour la navette de l'autre côté, à l'arrière.

1720

LA PRÉSIDENTE :

Madame Letocha.

1725

Mme LOUISE LETOCHA, représentante du CPM :

Si on se réfère à la monumentalité du sanctuaire, qui est la vision que nous avons comme visiteur arrivant dans l'axe principal du sanctuaire, je pense que cette vue est assez explicite, dans la mesure où c'est vrai que l'architecture est aménagée en deux paliers. Un premier palier qui est plus souterrain mais dont la partie frontale, c'est-à-dire la partie nord, est beaucoup plus avancée vers nous, qui crée donc un volume assez imposant. Versus le deuxième palier qui est supérieur.

1730

Si on considère la superficie au sol versus les deux niveaux, nous aurons donc dans notre champ de vision un déséquilibre par rapport à l'axe principal, qui est l'axe dit sacré. C'est-à-dire que notre champ de vision va être capté par cette volumétrie très imposante qui va s'offrir à nous dorénavant par rapport à la monumentalité du sanctuaire.

1735

M. JACQUES REEVES :

Évidemment, ça, c'est une appréciation que vous avez de la situation. Je vous inviterais à regarder la maquette, d'une part. C'est difficile avec des façades, des dessins de façade qui mettent tout sur le même plan, de vraiment sentir ce soi-disant impact. Ça a été un des objectifs fondamental, dans l'exercice du traitement des volumes, que les constructions soient le moins visibles possible.

1745

Alors, si je prends, par exemple, les superficies dont vous faites allusion, qui sont quand même relativement importantes, celles qui sont le service de pastorale sous le plateau, c'est à peine perceptible parce que le jeu de talus vient masquer cette partie-là. Donc, on ne la verra pas dans l'axe sacré, la partie des constructions qui est sous le plateau.

1750

Et bien sûr qu'on verra le carillon, mais le carillon est un élément d'attrait pour les visiteurs et aussi il fait partie des différents éléments de services... pas de services, mais disons du caractère de pastorale de l'Oratoire. C'est-à-dire qu'il y a des activités, des célébrations à l'intérieur, mais la musique sacrée qu'on entend aussi du carillon est importante.

1755

Le volume du pavillon des pèlerins est, en partie, en retrait au rez-de-chaussée. Il y a une partie qui est légèrement avancée.

1760

Quand on fait des dessins architecturaux, on doit montrer les bâtiments. Mais si on montrait l'image réelle dans laquelle il se situe dans la nature, on ne verrait plus aucune de ces constructions-là actuellement.

1765 Les dessins que vous voyez, on est obligés de donner une certaine transparence aux arbres de façon à ce qu'on puisse voir qu'est-ce qu'on propose comme bâtiments. Donc, il faut vraiment voir peut-être la maquette qui vous donnerait une meilleure appréciation de cet impact que certains peuvent peut-être considérer important, mais d'autres pas aussi important.

1770 **LA PRÉSIDENTE :**

Je sais qu'il est souvent plus facile de voir une image, mais moi, j'aime aussi les chiffres. Et puis quand on regarde les superficies actuelles et les superficies construites, on a une image différente. C'est-à-dire que le pavillon existant des pèlerins, il fait 1 750 mètres carrés, puis la
1775 combinaison du nouveau pavillon des pèlerins et du pavillon d'accueil, c'est 10 500 mètres carrés. Ça fait qu'on a peut-être augmenté la superficie par un chiffre de fois 8.

Et c'est un peu pour ça les questions, c'est d'essayer de comprendre la différence au niveau du paysage. Parce que c'est clair qu'il y a une partie des superficies qui est enfouie mais,
1780 quand même, on a tellement une grande différence entre l'existant et le projeté, qu'on cherche à bien percevoir l'impact dans le paysage.

Je ne sais pas si ça situe un peu mieux? Est-ce que vous voulez ajouter à votre question, monsieur Guy?

1785

M. JEAN-EUDES GUY :

Non. Mais madame la présidente, ma deuxième question enclenche directement avec une partie de la réponse à la première.

1790

C'est est-ce qu'ils auraient pu éloigner les deux nouveaux pavillons un peu plus vers l'ouest, non seulement pour contribuer à la mise en valeur de la basilique, mais aussi pour obtenir une place de la Sainte-Famille plus généreuse pour les assemblées, les mouvements de foule. En d'autres mots, créer un écart plus grand entre les deux pour aérer...

1795

LA PRÉSIDENTE :

Vers l'ouest, c'est donc vers Cedar?

1800

M. JEAN-EUDES GUY :

C'est ça. Vers l'ouest, oui, c'est vers Cedar.

LA PRÉSIDENTE :

1805

Vers Cedar. Donc, d'écarter finalement la proposition.

M. JACQUES REEVES :

1810 Si vous permettez, la conception des nouvelles constructions, c'est partie d'un tout homogène de façon à rendre l'ensemble des services aux pèlerins le plus direct possible, le plus facile et éviter l'éloignement.

1815 Alors, parmi les objectifs qu'il y avait, c'est que le pavillon des pèlerins soit relié par le sous-sol au pavillon Sainte-Croix afin que les services de pastorale et la résidence des pères et les locaux de gestion répartis dans les deux bâtiments offrent une certaine continuité. Donc, à cause de la fonction via cette notion d'un rapprochement et d'une fonctionnalité, que l'accès pour les personnes en fauteuil roulant puisse être offert partant du stationnement en passant par le pavillon d'accueil, le pavillon de services, le pavillon Sainte-Croix et atteindre la chapelle votive et autres
1820 composantes du sanctuaire.

Alors si vous regardez le plan d'ensemble, vous voyez que la porte d'entrée du pavillon d'accueil est à l'extrémité ouest du stationnement. On ne peut pas aller plus à l'ouest pour l'entrée du pavillon d'accueil. On ne peut pas pousser le lien plus à l'ouest. Et si on le fait, on rentre dans le boisé. On se trouve à pousser toutes les autres constructions, y inclus la montée qui s'en irait encore plus à l'ouest. Donc, il y a cette synergie de l'ensemble des services.
1825

Comme ici, vous voyez la montée qui est devant le Collège Notre-Dame, là où elle est située, l'intersection, aller tasser cette entrée-là plus à l'ouest, c'est rentrer dans le parc et c'est enlever des arbres qui sont de toute beauté présentement. Et si la montée se fait encore plus à l'ouest, on entre davantage dans le paysage. Donc, la montée, où elle se situe, peut difficilement être plus à l'ouest. On ne peut pas l'amener plus à l'est non plus parce que là ça va empêcher ces constructions-là.
1830

Le dégagement qui existe entre le pavillon Sainte-Croix et le pavillon des pèlerins offre un espace pour la place de la Famille qui est de 24 mètres, qui est une surface intime et intéressante par rapport à la hauteur du pavillon des pèlerins qui, lui, fait 8 mètres de hauteur. Donc, on a une proportion de 1 pour 3, qui est une portion quand même agréable. Et la forme du bâtiment épouse la forme de la place de la Famille, et la forme de la place de la Famille s'inspire de la forme du toit de la crypte et de l'esplanade.
1835
1840

Donc, il y a une thématique existante qui nous lance un message quant à la conception de la place et le bâtiment des pèlerins vient épouser cette forme-là et donner une continuité. L'axe de service aux pèlerins peut difficilement être poussé plus à l'ouest. Ce ne serait pas avantageux de faire la place de la Famille plus grande. Déjà, comme c'est là, on a le double de l'espace qui existe présentement.
1845

Donc, c'est une question d'échelle. Peut-être que votre perception serait mieux appréciée par un examen plus proche de la maquette.
1850

1855 Aussi comme objectif dans les travaux, c'était de créer un plateau au niveau de la crypte et l'intégration des services de pastorale à ce système-là. Parce que le pavillon Sainte-Croix, les locaux qui sont le pastorale et le pavillon des pèlerins, on passe de l'un à l'autre à l'intérieur du bâtiment sans sentir qu'on traverse d'un bâtiment à un autre. Donc, c'est important d'avoir cette homogénéité-là. C'est l'économie du temps, l'économie d'accès, l'économie de la construction et l'économie de l'écologie et du paysage. Et je rappelle que le lien est situé exactement à l'endroit où l'escalier de bois a été construit, probablement dans les années 28, 30. En fait, on le voyait tantôt dans la photo de la construction de la basilique. Donc, le lien évoque cet emplacement-là.

1860 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Guy, si vous le permettez, mon collègue monsieur Wolfe aurait des questions relatives à l'architecture des bâtiments.

1865 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Oui, merci, madame la présidente. Je vais revenir au tout début de la réponse à la question sous l'expression architecturale, où monsieur Reeves a mentionné l'apparence visuelle, la pierre et la simili-pierre.

1870 Pourriez-vous en parler un peu plus où vous envisagez utiliser la simili-pierre et qu'est-ce que ça veut dire exactement la simili-pierre?

1875 **M. JACQUES REEVES :**

Bon, c'est intéressant comme question, parce que c'est du détail qui va apparaître au moment où on déposera des préliminaires définitifs. On est au stade du plan directeur et non pas au stade de la construction proprement dit. C'est sûr qu'on va déposer des plans et des échantillons de matériaux.

1880 Mais si j'avais une lentille assez forte pour pouvoir voir le dessin des parements de pierre sur la façade du pavillon Sainte-Croix, c'est trois modules assemblés de pierre taillée carrée à surface éclatée. Et c'est le thème qu'on voudrait rejoindre, si possible, avec de la pierre, mais les moyens ne seront peut-être pas suffisants pour qu'on puisse avoir la pierre naturelle.

1885 Mais on a des pierres artificielles aujourd'hui, comme vous connaissez peut-être la pierre Versailles, qui est d'une densité comparable à du granit, quoi, et qui ne perd pas son coloris et puis qui peut se marier très bien avec la pierre du pavillon Sainte-Croix, qui incidemment est la même pierre que sur la basilique.

1890

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Les commissaires se demandent: est-ce qu'un exemple de cette simili-pierre, la pierre de Versailles, c'est le projet Chaussegros-de-Léry à côté de l'hôtel de ville?

1895

M. JACQUES REEVES :

Non, je ne penserais pas. Parce que la pierre de Chaussegros-de-Léry est un gris bleu, si vous me suivez, alors que la pierre de l'Oratoire, du pavillon Sainte-Croix est d'une couleur sable.

1900

Bon, j'ai utilisé cette pierre-là exactement dans un autre bâtiment sur boulevard... c'est le centre de service de la police dans l'est de Montréal. Mais c'est une pierre de grande taille. On peut avoir des éléments de 24 pouces X 24 pouces; donc, ça nous permet d'avoir une pierre vraiment intéressante. Mais des échantillons vous seront fournis en temps et lieu.

1905

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Quand vous avez mentionné la teinte bleuâtre de Chaussegros-de-Léry, ça veut dire que vous cherchez que la couleur, la teinte soit plus semblable au pavillon, que le bâtiment Chaussegros-de-Léry n'est pas la même teinte que l'hôtel-de-ville, par exemple, et vous cherchez quelque chose plus semblable aux constructions existantes.

1910

M. JACQUES REEVES :

Je pense que ce serait intéressant de garder au moins ton sur ton, sinon identique comme coloris, de façon à faire une certaine unité et de ne pas faire de compétition.

1915

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Merci. Une deuxième question. Vous avez mentionné le fait que la pierre peut être taillée d'une certaine grandeur. Et pour moi, le terme que j'utilise, c'est le module. Si on regarde le dessin à la page 15, on voit que la grandeur des pierres, je dirais, des blocs du carillon sont bien... la façon que l'artiste a fait le dessin, les pierres du carillon sont beaucoup plus grandes et les pierres des autres constructions nouvelles sont rectangulaires selon le dessin de l'architecte.

1920

1925

Oui, pardon, l'autre 15. Mais malheureusement, pour l'auditoire, ça ne va pas être très perceptible sur l'écran. C'est seulement sur la page imprimée où on peut voir que selon l'artiste, le module de la pierre des différents bâtiments est beaucoup différent l'un de l'autre. Est-ce que c'est une conceptualisation artistique ou est-ce que ça traduit...

1930

M. JACQUES REEVES :

1935 Non, non. Je vais répondre à cette question. C'est beaucoup plus des difficultés de gens qui travaillent sur l'autocab et qui font l'interprétation sur deux tables différentes: un qui travaille sur un pavillon, puis l'autre qui travaille sur le carillon. C'est sûr que la modulation va être semblable dans les deux cas.

1940 Je prends bonne note de vos remarques tout à fait pertinentes que l'expression, la modulation soit maintenue quand on passera d'un bâtiment à l'autre et que ça s'apparente à la modulation de ce qu'on retrouve présentement dans le pavillon Sainte-Croix. Je pense que ça va de soi. Je prends bonne note de ce commentaire.

LA PRÉSIDENTE :

1945 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Guy?

M. JEAN-EUDES GUY :

1950 Ça répond à mes questions, merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

1955 Pour ce qui est des volumétries et des superficies, on y reviendra. Je suis sûre on aura l'occasion de comparer l'existant avec le projeté.

J'inviterais soeur Claire Pelletier à venir. Bonsoir, madame.

SOEUR CLAIRE PELLETIER :

1960 Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1965 Bienvenue.

SOEUR CLAIRE PELLETIER :

1970 Je me réjouis de voir combien les responsables de l'Oratoire se préoccupent d'une façon particulière et donnent une place importante aux personnes à mobilité réduite. Pour ma part, je suis sensible à tout ce qui se fait dans ce domaine, étant responsable d'un foyer de personnes handicapées depuis 25 ans. Je trouve très intéressant le plan de rénovation proposé pour un aménagement plus adéquat.

1975 Madame la présidente, voici ma question. J'aimerais plus de précision sur les mesures spécifiques prévues pour améliorer les services pour les personnes handicapées.

LA PRÉSIDENTE :

1980 La question est claire, Père Aumont.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Monsieur Reeves.

1985

M. JACQUES REEVES :

1990 Merci. Au niveau des aires de stationnement, il y aura évidemment des aires de stationnement réservées pour les personnes handicapées et à différents endroits, au niveau du stationnement principal, au niveau du pavillon des pèlerins.

Il y aura des entrées aux bâtiments avec portes automatiques, soit des portes tournantes ou soit des portes de grandes dimensions qui permettent aux gens d'entrer et ne pas avoir à pousser ou à travailler cette quincaillerie-là.

1995

Il y aura une réduction, parmi les critères d'aménagement du site et critères d'aménagement des bâtiments, d'éviter les obstacles, des rampes qui seront conformes aux normes munies de garde-corps appropriés. Des contrôles de niveau, ça, évidemment c'est très important.

2000

Et chaque niveau de plancher des nouvelles constructions, y inclus la basilique et la crypte, pourra désormais être desservi avec des ascenseurs. Donc, on ajoute des ascenseurs entre le niveau de la crypte pour se rendre jusqu'au niveau du musée du frère André. Et au plancher du niveau du frère André, on pourra prendre d'autres ascenseurs qui montent jusqu'au niveau du jubé de la basilique. Au fond de la basilique, il y aura deux ascenseurs qui vont partir soit du niveau de la basilique, mais qui pourront aussi descendre au niveau de la salle Pichette, pour se rendre jusqu'au niveau de la promenade de la coupole. Et enfin, il y aura un dernier ascenseur qui ira du niveau de la promenade pour se rendre au lanterneau au-dessus de la coupole. Donc, une personne en fauteuil roulant pourra se rendre jusqu'à ce niveau-là. Mais je pense que l'importance et le souci, c'est d'éviter les obstacles. Et on a appris avec le temps que ça devient un facteur extrêmement important.

2010

Il restera des endroits... comme si vous connaissez bien le chemin devant la petite chapelle du frère André qui descend vers la place de la Famille, ça demeurera une patinoire, ça, chaque hiver, parce que la pente est vraiment trop difficile pour pouvoir contrôler ça. Ce sera peut-être un des derniers obstacles pour les personnes en fauteuil roulant l'hiver. Mais l'été, ils pourront faire du sport dans cette pente-là.

2015

LA PRÉSIDENTE :

2020

Madame Letocha aurait une question suite à la vôtre.

Mme LOUISE LETOCHA, représentante du CPM :

2025

Oui. Selon le plan de la page 25, il y a donc deux accès possibles. C'est-à-dire à partir du plateau du pavillon d'accueil, l'arrivée, par exemple, en autocar ou en véhicule pour personne handicapée, il y a donc un corridor et une espèce de tunnel. Il y aurait cet escalier, escalier roulant enfoui et protégé par une baie vitrée, mais également il y a un tunnel qui permettrait de conduire par ascenseur.

2030

Est-ce que vous pouvez nous expliquer le passage entre justement l'arrivée sur le plateau et l'entrée principale pour accéder à ce tunnel qui conduit à l'ascenseur ensuite.

M. JACQUES REEVES :

2035

Donc, le corridor que vous voyez, il n'est pas tout à fait horizontal, mais qui pourra peut-être être horizontal, tout dépendra du niveau du roc - pour l'instant c'est schématique - aboutira à un ascenseur, lequel ascenseur va desservir le niveau inférieur du pavillon des pèlerins, le niveau de la place et également le niveau de la cafétéria. Donc, tous les niveaux vont pouvoir être desservis à partir de cet endroit-là.

2040

Les personnes handicapées, qui arrivent au niveau du stationnement principal, auront aussi un ascenseur à l'intérieur du pavillon d'accueil qui va faire deux niveaux, c'est-à-dire le niveau du stationnement et le niveau du rez-de-chaussée du pavillon d'accueil.

2045

Je comprends que ça fait plusieurs transferts, mais c'est une commodité et non pas un moyen de transport rapide.

Mme LOUISE LETOCHA, représentante du CPM :

2050

Merci.

SOEUR CLAIRE PELLETIER :

2055

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2060

Merci à vous, soeur Pelletier. Avez-vous une deuxième question?

SOEUR CLAIRE PELLETIER :

Merci. Je trouve ça parfait comme ça.

2065 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous.

SOEUR CLAIRE PELLETIER :

2070

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2075

J'inviterais maintenant monsieur Jacques Laforge.

M. JACQUES LAFORGE :

2080

La réponse à ma question a été discutée.

LA PRÉSIDENTE :

Vous nous en voyez ravis. Vous n'en avez pas une autre?

2085

M. JACQUES LAFORGE :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2090

Monsieur Victor Melanson. Est-ce que monsieur Melanson est dans la salle? Bonsoir, monsieur, bienvenue.

MR. VICTOR MELANSON :

2095

My name is Victor Melanson.

THE PRESIDENT :

2100

You want to address the question in English?

MR. VICTOR MELANSON :

I have a few things regarding the new construction that's going to take place.

2105

THE PRESIDENT :

Please go ahead.

2110

MR. VICTOR MELANSON :

I'm glad to see that there are new facilities going to be made to a) the visitors and the pilgrims. The last figure I heard on this was...

2115

THE PRESIDENT :

Could I ask you to bring up closer the mike?

2120

MR. VICTOR MELANSON :

The last figure I heard of in this was in the excess of \$50 million dollars. And I wonder if some of that cost could be put to other uses that we may have, we haven't look at.

2125

There's some things that... I go to the Oratory every day. I just celebrated 1,000 days of going to mass. Anyway, I've been a long time volunteer at St. Joseph. And when they have the Way of the Cross in the summertime at night, the Oratory is closed at 9 o'clock. So, you're up at the top of the garden there and you have to walk down all those stairs down to the mezzanine and you find that the door is locked to go into Oratory, you have to walk down hundreds of more stairs to get down to the walkway and the walkway is dark. And a lot of people are very concerned about the lighting of the walkway when they come out at night, specially women.

2130

THE PRESIDENT :

Is it specifically the lighting along what they call the...

2135

MR. VICTOR MELANSON :

Along the walkway, yes.

2140

THE PRESIDENT :

... l'axe sacré?

2145

MR. VICTOR MELANSON :

It's pretty dark at night at 10 o'clock. And people are very concerned about that.

I hope in the new renovations that the lighting will be such that it floods the area better than it does now, you see. And people will feel safer going down the walkway.

2150

THE PRESIDENT :

Is your last name Melanson or did I get that wrong?

2155

MR. VICTOR MELANSON :

I've been down here myself several times and it's quite...

Another thing I would suggest, that...

2160

THE PRESIDENT :

Sir, if you let us, we would like to get an answer to your question about the lighting.

2165

MR. VICTOR MELANSON :

Another question I have is when you come down to the mezzanine level, that they keep the door to the Oratory open with a security person inside, so you can't go down the stairs or the escalator, but you can go down where the new escalator is to take you out the back door, so you wouldn't have to walk down all those stairs. Especially for senior citizens, it's quite a thing, you know, to go down hundreds of stairs.

2170

LA PRÉSIDENTE :

Alors, la question de monsieur est à l'effet de l'éclairage extérieur du site, parce qu'à la clôture, en certaines périodes de l'année, il fait déjà noir quand on ferme à 9 h. Et monsieur a mis l'emphase sur le fait que pour plusieurs personnes, dont certainement les aînés, de circuler cette longue marche depuis la basilique jusqu'au stationnement dans un environnement peu éclairé peut paraître insécure.

2180

Est-ce que le projet que vous nous proposez prévoit un éclairage, un mobilier urbain différent de ce qu'il y a maintenant?

MR. JACQUES REEVES :

2185

I think your question is very appropriate. We have to recognize that the present installation, the lighting installation dates for I don't know how far back, but certainly provides many areas rather obscure and unsafe.

2190

And it is a prerequisite in our design to establish various degrees of intensity in lighting. There will be a lighting theme or a hierarchy of lighting, like a certain intensity of lighting that will be

2195 provided to enhance the monument itself. There will be a subdued lighting for pedestrian lighting and not to have... too much lighting would spoil the quality of the site. There will be new lighting with modular and better quality lighting for the roads and there will be projected lighting on the significant buildings

2200 Now, as for the main access, what we call *l'axe sacré+, we intend to incorporate the lighting in the installations themselves, either in the railing or near the steps in order to avoid having vertical elements that would distract from the quality of the view and the environment.

So, as far as lighting is concerned, we will address that in detail and eventually we will be able to provide views of what the site might look like at nighttime...

2205 **MR. VICTOR MELANSON :**

Especially to the hours when the services are still on like at...

MR. JACQUES REEVES :

2210 Yes. There is one area where we are not presently... it's not part of our program to get involved in right now at this stage, no alteration is foreseen in the Way of the Cross for instance.

MR. VICTOR MELANSON :

2215 There's no renovations to the Way of the Cross at this time?

MR. JACQUES REEVES :

2220 Not on this project. There will be as part of annual maintenance and restoration that Mr. Gagné did mention, thematic or rather a menu of type of vegetation that should be allowed on the site. And there may be some trees in the area which would not be appropriate, but as they age or weather, they will be replaced by more appropriate trees.

2225 Unfortunately, the season for the Way of the Cross is limited to six months...

MR. VICTOR MELANSON :

It's quite steep to go up, you know.

2230 **MR. JACQUES REEVES :**

Yes.

MR. VICTOR MELANSON :

2235

If they could make different levels in order to get up...

THE PRESIDENT :

2240

Sir, I would ask you to address your questions directly to me and not to the representative of the Oratory, please.

Now, with respect to the question on the access by the main doors, going back instead of having to walk all the stairs, rather taking the new elevators, do you have a...

2245

MR. JACQUES REEVES :

Well, I think the design of the project will address that issue in both visibility of access and continuity of access from one building to another. I don't know if I understood you correctly, but the idea is to avoid to have situations where you leave your sense of direction. I think it's important if you go from point A to point B, that you don't have to go through C, D and E. So, I think the intention in the design, what we call l'axe de services aux pèlerins, the access of the service for the...

2250

2255

THE PRESIDENT :

Pilgrims?

MR. JACQUES REEVES :

2260

... visitors is to keep that in a straight line. And it'll come from the parking, through the pavillon d'accueil, in a straight line with the escalators. And this will be visible and in continuity, in a straight line, that's important.

2265

MR. VICTOR MELANSON :

What about going through the basilica door to get down to the escalator to get down to the back of the church?

2270

THE PRESIDENT :

I would please ask you to ask the questions to me...

MR. VICTOR MELANSON :

2275

I'm sorry.

THE PRESIDENT :

2280 ... and speaking in the microphone, because people can't hear you, sir.

MR. VICTOR MELANSON :

2285 Mrs. Chairman, Mrs. Chairman...

THE PRESIDENT :

That's right.

2290 **MR. VICTOR MELANSON :**

... I'd like to address the question that it makes it easier to go down from the garden by going through the door of the basilica and using the escalators, the new escalators that are there now to go to the back door rather than go down all those stairs.

2295

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si je comprends, c'est qu'au retour du chemin de la croix, s'il est possible de rentrer à nouveau dans la basilique pour utiliser les escaliers roulants. Est-ce que j'ai bien compris? Dépendant de l'heure du jour, les portes sont fermées, si je comprends bien?

2300

M. JACQUES REEVES :

Actuellement dans l'aménagement, du côté est, c'est le départ de l'escalier mobile qui mène à la salle des pas perdus pour se rendre vers la basilique. Et quand on revient dans le circuit de la visite, on s'en va vers la chapelle des ex-voto ou vers la future place de la Sainte-Famille. Donc, il faut éviter parce qu'on a souvent des foules, il ne faut pas que la partie sortie soit mixée avec la...

2305

2310 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne suis pas sûre, monsieur Reeves, mais...

I think your question is, when someone at night goes and does the cross circuit...

2315

MR. VICTOR MELANSON :

Inside the door that goes into the mezzanine there...

2320 **THE PRESIDENT :**

Yes.

2325 **MR. VICTOR MELANSON :**

... there would be a security guy there to make sure you can't go down the escalator or the stairs to go into the crypt church, but you have...

2330 **THE PRESIDENT :**

Are you talking about coming back from the Stations of the Cross...

2335 **MR. VICTOR MELANSON :**

Yes, to go...

THE PRESIDENT :

... at night...

2340

MR. VICTOR MELANSON :

Yes.

2345 **THE PRESIDENT :**

... when the basilica is closed?

2350 **MR. VICTOR MELANSON :**

Instead of going all down the stairs, you go through the basilica and the mezzanine...

THE PRESIDENT :

2355 I understand your question.

MR. VICTOR MELANSON :

... down the new escalators.

2360

LA PRÉSIDENTE :

Alors monsieur, l'été, le chemin de la croix se fait le soir son et lumières et, à ce moment-là, à la fin du spectacle, la basilique est fermée.

2365

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Habituellement, la basilique est fermée, mais le chemin de croix, la sortie arrive vers la salle des pas perdus que nous appelons, et les gens peuvent entrer à l'intérieur et descendre, parce que cette partie-là est toujours fermée après les activités du chemin de la croix.

2370

THE PRESIDENT :

Did you understand that answer? What was said is that the entry to the basilica is opened until everybody is out of the site when the Station of the Cross is operating during the summer.

2375

MR. VICTOR MELANSON :

I'm just talking about the summer. You know, when the Stations of the Cross are being used, that we'll have a better facility to get down.

2380

THE PRESIDENT :

That's right.

2385

MR. VICTOR MELANSON :

The rest of the year, I'm not interested in disturbing the Oratory's regular organization.

2390

THE PRESIDENT :

I guess the answer is that's correct, after the Stations of the Cross is closed, there is the possibility to go by indoor.

2395

MR. VICTOR MELANSON :

Yes, that's all.

THE PRESIDENT :

2400

I understand that it is already the case.

MR. VICTOR MELANSON :

2405 It's just a matter of half an hour or so, but it's a big thing to senior citizens.

THE PRESIDENT :

2410 I understand.

MR. VICTOR MELANSON :

2415 Okay. That's my main questions I guess. The other things I have to ask later on sometime about certain things, but I'm concerned about senior citizens, being one or nearly one.

THE PRESIDENT :

2420 That's fine. I invite you to register again if you have more questions, sir. We'll be happy to have you again.

MR. VICTOR MELANSON :

2425 Yes. I'll be around.

THE PRESIDENT :

Thank you.

MR. VICTOR MELANSON :

2430 Thank you very much for your attention.

LA PRÉSIDENTE :

2435 Monsieur Wolfe.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

2440 Monsieur Reeves, vous avez parlé du programme pour l'éclairage et je cherchais l'information de précision sur l'éclairage pour la voie véhiculaire, la voie d'accès pour les véhicules. Est-ce qu'il y aura des lampadaires? On n'a aucune illustration de comment est-ce que sera illuminée la voie d'accès jusqu'à l'esplanade et la chapelle primitive?

M. JACQUES REEVES :

2445

Le dossier d'éclairage n'a pas été incorporé aux études que nous avons transmises, pour la simple raison qu'on considère que ça fait partie d'un aspect de détail de mise en valeur et d'ambiance qu'on devra travailler dans une seconde étape. Pour l'instant, ce qui est important, c'est de savoir si les tracés de voirie, si les positionnements des bâtiments, la volumétrie et les agencements, on est sur la bonne voie. Mais on va vous soumettre éventuellement la thématique sur l'éclairage, parce qu'on en a déjà discuté, on a déjà des consultants qui sont retenus pour établir la hiérarchie d'éclairage, selon les usages de la voirie, les piétons, les bâtiments.

2450

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

2455

Vous avez déjà fourni des illustrations des luminaires pour le stationnement. Est-ce qu'on peut présumer que ça serait le même vocabulaire pour la voie d'accès?

2460

M. JACQUES REEVES :

Ce que nous avons discuté ensemble, c'est que les éléments de design devront toujours être du même type, mais d'échelle variable, selon l'usage. Mais exactement comment? Peut-être que...

2465

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

C'est à la page 24 du plan d'aménagement.

2470

M. JACQUES REEVES :

Peut-être que Sylvie ou...

Mme JULIE ST-ARNAULT :

2475

Ce qui est prévu également, c'est, comme monsieur Reeves le disait, concernant l'axe sacré, c'est une intégration de différents éléments de mobilier. Donc, dans le cas de la voirie, intégration de ce qui sera éléments, par exemple, de garde-fou ou de garde-corps, avec des éléments d'éclairage. Donc, il est prévu vraiment de travailler un mobilier adapté à chaque situation, mais qui va être en continuité donc au niveau du design des fûts luminaires ou des appareils luminaires.

2480

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

2485

Ma question spécifique, c'est la question que ça sera des mâts d'éclairage implantés le long de -- je cite votre texte, mais vous parlez de stationnement, des mâts d'éclairage et, à la page 24, je vois le chiffre 8 000 -- pardon! ce n'est pas la hauteur en centimètres. Mais quand

même, c'est une certaine hauteur. J'essaie de visualiser ces mâts-là sur la rampe qui monte jusqu'en haut du plateau.

2490

Mme JULIE ST-ARNAULT :

Parce que les mâts de 8 mètres, donc les cotes étaient données en millimètres, il s'agit d'éclairage dans le stationnement comme tel. L'éclairage qui est prévu le long de la voirie n'a pas nécessairement cette hauteur de 8 mètres. On a entre autres regardé peut-être un éclairage... il faut poursuivre l'étude au niveau des contraintes de sécurité pour s'assurer un éclairage adéquat au niveau de la circulation, mais il a été regardé un fût, par exemple, qui pouvait diminuer en hauteur au fur et à mesure que le chemin gravissait la montagne, pour limiter finalement la hauteur de ces mâts d'éclairage à partir du niveau zéro depuis la rue Queen Mary. Je ne sais pas si ça répond?

2495

2500

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Oui, c'est très éclairant, ça. Mais aussi, pour poser la question contraire, quelles sont les normes, quelle serait la hauteur minimale pour avoir assez d'illumination pour la sécurité routière? Quelle serait la hauteur minimale?

2505

Mme JULIE ST-ARNAULT :

À ce niveau-là, on travaille avec les ingénieurs également au niveau des hauteurs. Évidemment, ça dépend du type de fût.

2510

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

Excusez-moi. Ce que je voulais dire, c'est que si on veut essayer au niveau de l'éclairage d'être même légèrement en deçà du nombre de lux requis de manière à avoir un éclairage de sécurité, étant donné qu'on veut être sûr que l'éclairage va vraiment être minimal, si on devait avoir un éclairage répondant aux normes actuelles d'éclairage pour des véhicules, on aurait un éclairage très, très important.

2515

2520

Donc, avec les consultants que nous avons retenus, et qui ont d'ailleurs développé l'éclairage pour l'ensemble du Vieux-Montréal, on leur a dit que l'éclairage devait être vraiment au strict minimum. Bien sûr, rien dans l'axe sacré, à part au niveau des marches de manière à le rendre sécuritaire, il n'y a absolument aucun mât. Et dans le cas des autos, on aimerait minimiser le nombre de mâts, mais on doit attendre l'étude plus détaillée, de manière à avoir la stratégie idéale qui va être utilisée.

2525

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Merci.

2530

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais monsieur Marcel Lalonde. Bonsoir, monsieur!

2535

PÈRE MARCEL LALONDE :

Je dois vous dire d'abord que je suis ici à titre de citoyen. Plusieurs dans la salle peuvent me connaître pour d'autres chapeaux, mais je suis ici à titre de pèlerin assidu de l'Oratoire et de longue date. Ma première montée se situe au 10 janvier 1937, quatre jours après le décès du frère André. J'y ai laissé mes couvre-chaussures, je n'avais que 10 ans. Et voulant gravir à côté des marches, j'en ai perdu des morceaux.

2540

Je me suis rendu à la Maison de la Culture la semaine dernière pour parcourir tous les documents qui ont été déposés par vos services. Je vous en remercie. Et ma curiosité m'a amené, bien sûr, à poser quelques questions.

2545

Ma première question concerne l'achalandage. Le recteur de l'Oratoire, le père Jean-Pierre Aumont, dans son texte de présentation a bien parlé qu'il s'agissait de 2 millions de visiteurs et pèlerins par année. Et ce chiffre, d'ailleurs, revient régulièrement dans l'ensemble des documents. En particulier, ceux de la voirie et de la circulation. Tout le monde sait qu'il est impossible d'avoir des chiffres exacts, il n'y a pas de tourniquets qui sont placés à l'entrée des portes, ni de comptage de voitures à l'année longue.

2550

Mais ce chiffre, il est affirmé quand même depuis plusieurs années. Je pense qu'il n'est pas que publicitaire, il est fondé sur des observations accumulées à différentes périodes de l'année et sur une certaine période. Est-ce qu'il serait possible d'obtenir, de divulguer ces bases de données qu'on utilise pour établir un chiffre approximatif, qu'il soit de 1 500 000 ou 1 800 000 ?

2555

LA PRÉSIDENTE :

Père Aumont, vos sources de recherche ou d'inventaire?

2560

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Je pense que le père Lalonde les connaît aussi bien que moi, mais elles sont diversifiées. Toute la période d'été, nous avons des relevés des autobus, des autos, des taxis qui viennent à l'Oratoire. Une partie des données vient aussi de la fréquentation aux célébrations liturgiques. Disons que bon an mal an, c'est 500 000 par année pour les célébrations. D'autres bases de données viennent des transactions au magasin des souvenirs, qui nous donnent une idée de l'achalandage à un autre niveau.

2565

2570

Bon, c'est des données partielles qui nous permettent de faire des recoupements de cette nature-là. C'est aussi les visites de groupe qui sont annoncées à l'Oratoire. C'est les groupes de personnes handicapées qui viennent. C'est les groupes d'étudiants. On a environ 10 000

2575

étudiants du primaire, secondaire, qui viennent chaque année. Donc, c'est tous ces regroupements-là, et il y a aussi tous les tours guidés des autobus de la Ville de Montréal qui font les sites importants de Montréal.

2580 Bon, c'est tous ces éléments-là qui nous permettent d'arriver à un chiffre approximatif. Je pense qu'on l'a bien dit, on n'a pas de tourniquet. Il n'y a pas de prix d'entrée à l'Oratoire, c'est libre. Les gens vont et viennent comme ils veulent. C'est une approximation qu'on croit quand même relativement juste. On pourra peut-être donner un certain nombre d'éléments, mais il n'y a rien, il n'y a pas une comptabilité précise. Le père Lalonde l'a bien dit, à cause du site lui-même

2585 où on peut entrer de plusieurs endroits et où il n'y a pas de tourniquet pour faire le décompte.

LA PRÉSIDENTE :

Père Lalonde?

2590

PÈRE MARCEL LALONDE :

Il ne s'agit pas de mettre en doute ce chiffre. C'était pour savoir si on peut établir une diversification en quelques catégories, pas tellement stricte mais approximative, des gens à qui on rend service à l'Oratoire et que l'on accueille, et les services qu'il faut organiser pour cela.

2595

Le père recteur l'a dit, il y a certainement 500 000 personnes qui viennent pour les célébrations liturgiques. Probablement un nombre équivalent pour des visites à tous venants, des gens qui disent: *Bien, ça fait longtemps qu'on n'est pas allés+. On a des visiteurs, simplement un nombre équivalent. Et peut-être comme on l'a dit aussi, un troisième groupe qui peut être équivalent. Un tiers, un tiers, un tiers, sans que ce soit strict, comme nombre strictement tranché.

2600

Le groupe, le troisième groupe dont je veux parler, ce sont sûrement des gens qui viennent découvrir un lieu ou tout simplement le voir, un lieu historique, un lieu important, un lieu qui est un site intéressant, et je pense en particulier à ce qu'on appelle des tours de ville.

2605

Il y a peut-être – je n'ai pas de chiffres, mais on pourra les trouver – 3 000 ou 3 500 ou 4 000 cars qui viennent au cours de l'été. Et on se rend compte que ces tours de ville, pour la moitié peut-être au moins, ne font que s'arrêter 8 ou 10 minutes pour contempler le site, le site qu'ils voient de face mais pas de l'autre côté et prendre quelques photos.

2610

Est-ce qu'il y a des possibilités de savoir si avec les nouveaux aménagements, les escalateurs en particulier qui iront du niveau du stationnement vers le pavillon des pèlerins, il pourra y avoir plus de gens qui vivront un certain moment sur le site. Autrement dit, en parlant du nombre de visiteurs, il y a beaucoup d'indications des gens, mais il y a encore une masse de gens sur lesquels il semble qu'on n'ait pas de mesure de fréquence et de durée pour être en mesure de trouver une formule pour rendre la chose plus active.

2615

2620 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous permettez, père Lalonde, j'ajouterais à votre question le volet suivant. Est-ce qu'à l'Oratoire, il y a un service – je ne sais pas comment ça s'appellerait – mais d'organisation touristique qui entre en contact avec les associations qui font des circuits d'autobus donc en ville, et qui pourrait, par exemple, offrir une visite à partir du point A qui dure 15 minutes, une autre qui dure une demi-heure, dépendant des -- est-ce que ça fait partie des services offerts par l'Oratoire?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

2630 Oui. Ça, ça relève du service de pèlerinage où on a des envois, on a des contacts avec des organisateurs de pèlerinage et, aussi, on a un service d'information où on fait de plus en plus aussi des offres de visite à des groupes de l'Âge d'or ou dans des périodiques qui annoncent effectivement des voyages possibles à différents endroits, dont l'Oratoire est un lieu important, je dirais, à visiter, et où on offre aussi des visites spécialisées, comme musique et spiritualité.

2635

On commence à développer différentes activités qui pourraient être d'intérêts différents, toujours dans la ligne de notre mission qui est d'évangéliser, bon, l'éducation de la foi, mais avoir des formules qui peuvent s'adapter à différents groupes. Dans ce sens-là, il y a des choses qui sont en développement.

2640

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question, père Lalonde?

2645 **PÈRE MARCEL LALONDE :**

Vous avez devancé la suite de ma question.

LA PRÉSIDENTE :

2650

Ce n'était pas mon intention.

PÈRE MARCEL LALONDE :

2655

C'est exact. Les contacts avec les fournisseurs de services en ville. Il est évident qu'on ne peut imposer rien à personne, il existe des tours A, B, C, D, où on va tel moment à tel endroit pour telle durée. Mais je pense que ce groupe, si l'Oratoire fait des investissements substantiels et que ce groupe qui est peut-être de, je ne sais pas, moi, 150-200 000 personnes par année, qui prend des photos et qui s'en va, ce ne sont pas eux sûrement qui sont des sources de revenus, ni présentement ni une fois rendus chez eux.

2660

LA PRÉSIDENTE :

2665 De publicité, en tout cas, avec leurs photos. Mais pas nécessairement de revenus directs.

PÈRE MARCEL LALONDE :

2670 Et toujours dans ce volet de l'achalandage, est-ce que dans ces groupes qu'on peut qualifier de trois niveaux différents, est-ce qu'il y a des indices qui font prévoir la tendance de chacun de ces groupes pour les prochaines années? Parce que le chiffre, encore une fois, de 2 millions qui est utilisé peut-être depuis 12, 15 ans, est-ce qu'on a des moyens de le vérifier plus spécifiquement pour chacun de ces groupes-là et voir les tendances qui s'expriment.

2675 **LA PRÉSIDENTE :**

Père Aumont.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

2680 Je pense que les tendances des groupes, nous, ce qu'on constate à l'Oratoire depuis quelques années, c'est de plus en plus multiethnique, c'est de plus en plus multireligieux aussi.

2685 Et, dans ce sens-là, on sait aussi qu'il y a, depuis quelques années, un développement du tourisme religieux. Les gens aiment voir des lieux religieux comme l'Oratoire, Sainte-Anne-de-Beaupré, ainsi de suite. Et on sait aussi qu'en développant l'accès au lanterneau, ça sera un attrait important à ce niveau-là pour permettre, à l'occasion d'une visite comme celle-là, permettre à des gens qui ne viendraient pas dans un sanctuaire, si ce n'était de cet attrait-là, mais qui auront l'occasion de prendre connaissance de ce que c'est notre sanctuaire aussi. Et qui pourront
2690 être mis en contact aussi avec le patrimoine religieux du Québec, avec le pavillon d'accueil que nous allons mettre en place, bâtir.

2695 Donc, dans ce sens-là, ça va répondre, je pense, à un certain besoin ou à un certain intérêt, je dirais, pour découvrir à la fois Montréal du haut des airs, je dirais, mais en même temps l'occasion, dans un cadre de beauté, de découvrir le plus grand sanctuaire au monde dédié à Saint-Joseph.

LA PRÉSIDENTE :

2700 Madame Letocha aurait une question.

Mme LOUISE LETOCHA, représentante du CPM :

2705 Oui. Je pense que la question est assez pertinente. Quelle est la proportion de circulation véhiculaire qui est occasionnée par le tourisme qu'on pourrait qualifier un tourisme de ville et qui a dans son parcours, entre autres, le site de l'Oratoire et qui, si je comprends bien, nécessite des installations assez importantes.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

2710

Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

2715

Est-ce que vous avez une idée, père Aumont, de la proportion de ce groupe-là par rapport à l'ensemble?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

2720

C'est une idée qui est vraiment approximative. Mais moi, je dirais que c'est à peu près la moitié de gens qui sont des visiteurs ou des touristes par rapport à l'ensemble des pèlerins. Et ce qui est certain, c'est que l'aménagement du site va permettre aux groupes qui viennent en passant, comme disait le père Lalonde, prendre une photo et se sauver, ça va sûrement permettre à ces groupes-là de demeurer plus longtemps sur le site, à cause de nouveaux centres d'intérêt qu'il va y avoir.

2725

Et nous croyons aussi, par le pavillon d'accueil et le centre d'interprétation, attirer aussi des gens de Montréal qui seraient intéressés d'avoir accès à plus d'information facile d'accès sur toute la, je dirais, la dimension culturelle. Au fond, s'informer sur à la fois toute la culture religieuse.

2730

Il n'y a plus beaucoup d'endroits où on a facilement accès à ce qu'était, je dirais, nos célébrations liturgiques, la culture religieuse. On sent qu'il y a une certaine curiosité de ce côté-là, mais il n'y a pas toujours un accès facile pour s'informer. Donc, ça va être un attrait aussi supplémentaire de ce côté-là.

2735

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Wolfe.

2740

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Merci. Je pense que vous avez raison, et je ne devrais pas exprimer une opinion, mais je pense que vous avez raison quand vous avez parlé du fait que l'achalandage va monter et ça me fait penser à la question d'achalandage dans le stationnement. Et dans votre étude – la firme Tecsuit que vous avez engagée – la question de quantité de stationnements pour les automobiles, selon ma lecture, les dimanches de l'année, il y aurait besoin de l'esplanade pour le stationnement.

2745

2750

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Oui.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

2755

Et la deuxième chose, il y aurait quand même un petit déficit qui obligerait à stationner hors le site. Et dans vos documents, vous parlez du Collège Notre-Dame pour 50 places, mais il reste quand même une vingtaine de places déficitaires. Je n'ai pas vraiment compris votre explication qui a été soumise vendredi soir que vous remettez en question l'étude réalisée par Tecslult. Pourriez-vous expliquer plus pourquoi vous ne suivez pas les conclusions, les constats de votre propre firme de consultants?

2760

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

2765

Bon, il faut voir que le déficit de 50 dont vous parlez, c'est dans la mesure où eux ils prévoient un achalandage de 20 % de plus. Donc, c'est quand même un maximum. Mais pour l'ensemble du temps, l'étude de Tecslult prévoit que les stationnements seront suffisants.

2770

Et les exceptions qu'ils voient, il y a des grands moments où, de toute façon même actuellement, on est en déficit – c'est des grands événements comme le 19 de mars, Noël, Vendredi Saint – et de ce côté-là, et bien, on a des ententes avec le Collège Notre-Dame pour les débordements. Mais c'est quand même quelques fois dans l'année. Il est prévu, d'après l'étude, que de façon habituelle, nous aurons les stationnements suffisants pour répondre à la demande.

2775

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

J'aimerais bien aussi avoir l'input de la Ville parce que monsieur Dauphinais a parlé d'une dérogation pour la réglementation pour le stationnement. Pourriez-vous expliquer? Est-ce qu'il y a trop de places ou pas assez, selon la réglementation?

2780

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

Je dirais que contrairement à d'autres cas où on évalue un nombre de places de stationnement en fonction du nombre de mètres carrés de superficie de plancher, dans ce cas-ci, on a plutôt travaillé avec la proposition d'aménagement telle qu'elle a été déposée.

2785

Et l'étude de circulation qui avait été demandée nous permettrait éventuellement de confirmer ou infirmer, ou en tout cas d'étayer ce qui était présenté et nous dire, bon, est-ce qu'il y aura suffisamment des 350 – supposons – places ou s'il en manquera?

2790

Je dirais, dans un premier temps, l'analyse qu'on en fait, c'est que considérant le nombre de places de base qui est fourni d'un petit peu plus que 330, et qui pourrait, au raffinement des plans, peut-être ajouter une douzaine de places, d'après l'étude, et je dirais en même temps sur la base du règlement où on permet d'aller jusqu'à 350 – le règlement l'indique – mais si on parle de

2795 l'offre de 330 places à peu près ou un petit peu plus, et la possibilité de trop-plein que représente l'esplanade, normalement, par rapport aux besoins actuels, ça nous semble rencontrer le besoin.

À terme, avec l'augmentation, il y a l'entente qui est annoncée avec le collège, qui permet une cinquantaine de places, il y aurait éventuellement encore un certain écart d'une
2800 vingtaine de places qui devrait être comblé.

Donc, dans le temps, il faudra à l'Oratoire s'assurer de prévoir, bon, pour tout de suite, pas à même le site, mais de prévoir donc soit avec d'autres institutions à proximité des possibilités d'entente encore pour assumer ces effets de débordement là.

2805 Parce que c'est certain que dans les commentaires entre autres de nos experts de la circulation, il faut s'assurer que ça n'aura pas un effet de débordement sur les rues autour, particulièrement les rues résidentielles. C'est certain. Mais dans un premier temps, je dirais on a donc, avec la proposition, établi ou en tout cas vérifié que ça devrait répondre aux besoins. Mais
2810 à terme donc, effectivement, il y a une nécessité d'avoir des mesures pour pallier les débordements envisagés, oui.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

2815 Et dans le processus décisionnel, c'est à quel moment que ce manque à gagner serait réglé? Je veux dire, si j'ai bien compris... À terme, ça veut dire quand.

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

2820 C'est-à-dire, au moment où progressivement s'il y a une augmentation, si ça se confirme qu'il y a une augmentation d'achalandage, là l'effet de débordement va, soit graduellement ou assez rapidement, se produire et c'est là à ce moment-là qu'il faudra que l'Oratoire ait, si on veut, mis en place une ou des mesures pour combler ce déficit-là qui est potentiellement déjà connu.

2825 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Est-ce que cette idée-là, que je trouve intéressante, c'est dès que vous allez entendre qu'il y aura un problème, d'essayer de le résoudre au moment où il y aura un problème. Mais est-ce que ça se trouve quelque part écrit dans la réglementation que le déficit de dérogation au
2830 stationnement va être visité plus tard? Dans le projet de règlement?

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

Je dirais non, pas techniquement dans le règlement, non.

2835

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

2840 Est-ce que soit dans l'arrondissement, peut-être monsieur Lalonde pourrait nous dire, est-ce qu'on a déjà eu ce processus-là dans l'arrondissement ou ailleurs dans la ville, où la Ville intervient plus tard, quelques années après la réalisation d'un projet pour combler des problèmes qui auront lieu?

LA PRÉSIDENTE :

2845 Est-ce que je peux rajouter un élément à la question sur le déficit. C'est un déficit un peu, je ne dirais pas théorique, mais c'est certainement une estimation. Dans quelle mesure est-ce que les données qu'on a eues maintenant, qui nous disent qu'environ 50 % de l'achalandage est un achalandage passager à l'Oratoire, dans quelle mesure est-ce que ça influence les besoins en stationnement? La question s'adresse de part et d'autre.

2850 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

2855 Je pense que vous faites bien de souligner que c'est des gens de passage. C'est-à-dire, les 2 millions ne viennent pas tout en même temps. Et ça s'échelonne à partir de 8 h et même 7 h le matin jusqu'à 10 h le soir. Ça fait que là-dessus, le stationnement, il sert plusieurs fois à plusieurs voitures. Donc, les places, ce n'est pas figé, il y a un roulement qui se fait. Là-dessus, on l'a mentionné tout à l'heure, il y a des autobus qui viennent 10 minutes et repartent, donc, ils occupent la place très peu de temps finalement.

2860 **LA PRÉSIDENTE :**

2865 Est-ce que votre consultant en circulation va continuer à faire ses estimations de façon à ajuster - monsieur Reeves parlait d'un niveau de détail dans vos propositions - ou est-ce que vous considérez que les données qui sont déposées actuellement sont suffisantes pour vous permettre d'élaborer...

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

2870 Oui, dans le sens que je vous disais tout à l'heure, déjà dans l'étude, il prévoit un achalandage de 20 % de plus. Il prévoit une augmentation de 20 %. Ce qui nous semble très généreux.

LA PRÉSIDENTE :

2875 On est de retour à vous, monsieur Lalonde.

PÈRE MARCEL LALONDE :

2880 Oui. D'accord. Ma question était si on avait des indices de tendance en nombre, en quantité de visiteurs. Je pense que la réponse qui a été donnée de la part du recteur de l'Oratoire, c'est qu'il y a une tendance de variété de gens qui viennent. Et je pense qu'il faut quand même

2885 faire un peu la relation de ces facteurs si l'on veut aller dans une directive éclairante. Des efforts sont faits pour une variété de programmes depuis un certain temps, semble-t-il, mais il faut quand même voir, à partir des résultats de ces efforts, qu'est-ce que c'est que la suite peut donner. Bon, de toute façon, sur l'achalandage, c'était ma question.

La deuxième question était sur les objectifs. On parle qu'il y a trois objectifs dans la présentation: la sécurité, l'accessibilité et l'adaptation des services.

2890 En ce qui concerne la sécurité, bien, je pense que tout le monde va être heureux si les choses se sont améliorées. Il faudrait quand même savoir dans quel état elles sont actuellement. Est-ce qu'il y a un certain nombre d'accidents avec blessures légères, blessures graves ou perte de vie, ou si, depuis 15 ans que les gens sont là ou 18 ans ou 20 ans, on n'a pas eu de choses graves.

2895 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est une question d'introduction, finalement. Est-ce qu'on a un registre des accidents, petits ou grands, qui peuvent être survenus sur le site de l'Oratoire?

2900 **PÈRE MARCEL LALONDE :**

À cause des croisements de piétons et véhicules. C'est le problème qui est soumis.

2905 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous incluez dans votre question la circulation sur le chemin Queen Mary?

2910 **PÈRE MARCEL LALONDE :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2915 Non?

PÈRE MARCEL LALONDE :

2920 Qui est tout à fait différent, à cause, on le sait, d'une signalisation des feux qui est unique, je pense bien, dans Montréal et pour laquelle Montréal dit depuis bien des années: *Écoutez, on peut modifier, mais on ne modifiera pas à tous les 5 ans.+

LA PRÉSIDENTE :

2925 Donc, est-ce qu'il y a un registre des accidents, petits ou grands, qui ont lieu sur le site de l'Oratoire?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

2930 Sur le site de l'Oratoire, bon, il n'y a pas de registre comme tel. Mais je me dis, il ne faut pas attendre d'avoir des morts pour commencer à être prudents ou à prévenir.

 Mais on le voit, c'est constamment. Les pèlerins et les autos se croisent. Il y a eu, sur les paliers supérieurs, des autos qui ont passé le parapet et tombé dans les pentes.

2935

 L'autre aspect que le père Lalonde soulignait, c'est sûr que sur Queen Mary, il y a eu régulièrement des accidents et même des morts. Même le père Lalonde a été victime d'un accident, pour vous montrer comment ce n'est pas facile de rentrer à l'Oratoire.

2940

 Sur place, il faudrait regarder. Les gardiens ont un registre. À toutes les fois qu'il y a des accidents ou des difficultés, tout est consigné. Mais il n'y a pas de registre comme tel sur le nombre d'accidents qu'il y a eus entre les voitures et les piétons.

2945

 Par contre, l'hiver, il est arrivé assez souvent que des gens se sont blessés dans les pentes pour avoir glissé. Ça, c'est des choses qui arrivent régulièrement l'hiver.

LA PRÉSIDENTE :

 Père Lalonde?

2950

PÈRE MARCEL LALONDE :

2955 Ma constatation était justement le fait qu'il est heureux qu'on améliore les choses, et jamais assez, mais qu'il ne faudrait pas non plus faire croire, en présentant des dossiers, qu'il y a de graves problèmes de sécurité à cause des croisements de piétons et de véhicules depuis X années. Et s'il n'y a pas de registre, ça veut dire qu'on ne le sait pas tout simplement.

LA PRÉSIDENTE :

2960 Je ne sais pas si vous me permettez une sous-question parce que vous parlez de sécurité, puis c'est une question qui s'adresserait à monsieur Lalonde. C'est que c'est un petit détail, mais je trouve que c'est peut-être le moment.

2965 Il était question du fait que l'aire de manoeuvre de l'aire de stationnement pour autobus faisait en sorte que les autobus seraient appelés à reculer sans avoir un angle de visibilité par rapport aux piétons. Alors, je ne sais pas si on peut mettre à l'écran la proposition générale du schéma opérationnel, mais j'aimerais que vous expliquiez peut-être un peu quelles étaient vos préoccupations que vous aviez soulignées quant à l'aménagement de la zone de circulation et notamment de l'aire d'attente pour autobus.

2970 Est-ce que ça vous va, père Lalonde?

PÈRE MARCEL LALONDE :

2975 Oui.

M. GILLES LALONDE :

2980 On pourrait mieux comprendre si on avait le schéma.

LA PRÉSIDENTE :

2985 Vous parliez également de la largeur des voies de circulation dans la partie à double sens.

M. GILLES LALONDE :

2990 Aussi, oui. Mais celle-là aussi, ça serait intéressant qu'on puisse l'indiquer.

LA PRÉSIDENTE :

2995 Oui, je pense que ça s'en vient, c'est sur le corpus. On peut peut-être y revenir plus tard, prendre votre question en attendant que la technologie débloque, père Lalonde.

PÈRE MARCEL LALONDE :

3000 D'accord. Dans les objectifs, le deuxième, c'était l'accessibilité. Monsieur Reeves a répondu tantôt, je pense, adéquatement, des endroits qui le sont moins et qui le deviendront. C'est-à-dire qu'il y aura possibilité de s'y rendre ou de s'y rendre plus facilement. Parce que je pense qu'il y a peu d'endroits qui sont inaccessibles, mais au lieu d'y avoir une montée mécanique, ce peut être une navette, un minibus ou d'autres façons, des façons alternatives de procéder.

3005 Il reste toutefois que dans le fait d'améliorer l'accessibilité à certains lieux, nous devons être méticuleux pour ne pas diminuer la valeur des endroits par lesquels l'on passe. Je pense que
quelqu'un parlait – c'est monsieur Reeves – tantôt d'avoir un ascenseur qui part de la chapelle
des ex-voto pour monter vers le musée du frère André. La rumeur était à l'effet – je dis bien la
rumeur – qu'on soit obligé de défaire tout l'axe central où est la statue de Saint-Joseph et le
luminaire, alors que même des personnes handicapées auraient dit: *Écoutez, on aime mieux
3010 prendre un autre moyen pour aller là que de défaire ce beau spectacle qu'on a.+ Mais je suis
certain qu'on y voit.

Il restera deux lieux, si je comprends bien, qui seront inaccessibles, et ça arrive partout,
ce sera au lanterneau, si ça développe un jour, et également aussi à l'étage de la chapelle
primitive, ce qui était la chambre du frère André.

3015 Dans les objectifs, le troisième et dernier point, c'était...

LA PRÉSIDENTE :

3020 Je vais être obligée de vous demander votre question, père Lalonde, parce qu'il y a
plusieurs autres personnes d'inscrites au registre.

PÈRE MARCEL LALONDE :

3025 Pour les objectifs?

LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est parce que le principe dans la première partie, c'est de poser des questions.

3030 **PÈRE MARCEL LALONDE :**

D'accord. Dans l'adaptation des services, on parle d'un pavillon des pèlerins qui est un
remplacement d'une chose qui existe. On parle d'un pavillon d'accueil, qui est un ajout, qui
3035 n'existe pas. Et on parle de déménager le carillon dans une nouvelle construction et de
l'aménager.

Ma question serait très simple. Serait-il possible, pour avoir pour chacun des deux
pavillons, le pavillon d'accueil et le pavillon des pèlerins, un bordereau par étage des locaux qui
3040 sont prévus, de leur dimension et de leur destination. Je pense qu'en fonction des objectifs...

LA PRÉSIDENTE :

3045 Je pense qu'on a tout ça sur plan, mais dans un nombre assez impressionnant de plans.
Je ne sais pas si vous vous sentez assez en forme pour répondre à cette question-là?

PÈRE MARCEL LALONDE :

3050 Il n'est pas nécessaire de me donner ça ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

3055 Ah! vous voudriez donc sous forme

PÈRE MARCEL LALONDE :

J'ai demandé si ça existe sous forme de...

3060 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais je pense que c'est d'intérêt, ça, d'avoir une description, non pas image, mais papier des locaux, de leurs dimensions et de leur...

3065 **M. JACQUES REEVES :**

3070 Ce que nous avons fourni, ce sont des dessins qui illustrent les différents postes de travail et les différentes aires de service qui sont offerts au public. Et chacune des surfaces a fait l'objet d'une consultation auprès des usagers. Si vous voulez, c'est la comparaison avec l'existant et ce que chacune des fonctions demande pour l'avenir. J'ai un dossier qui est en préparation, qui a été demandé par les ressources matérielles pour la validation et rationalisation des constructions, qu'on puisse faire la comparaison de l'ensemble de ces surfaces-là.

3075 Mais quoi qu'il en soit, il y aura un dossier qui sera éventuellement produit pour faire cette appréciation de la nomenclature des pièces et des surfaces à faire pour chacune des fonctions.

LA PRÉSIDENTE :

3080 D'après ce que je comprends, c'est à venir.

PÈRE MARCEL LALONDE :

3085 Alors, l'autre question a déjà été abordée par monsieur Guy, je pense, et vous-même, et monsieur Wolfe. Et monsieur Reeves a répondu que l'emplacement de ces pavillons avait été décidé ou voulu en fonction du fonctionnement. Et comme ce n'est pas l'endroit des commentaires, nous pourrions y revenir. Je voulais simplement signaler que c'est une question que je voulais poser également.

3090 D'autant plus qu'on sait que c'est en 1944 que l'Oratoire a acquis des terrains du côté ouest, qui étaient inutilisables pour le moment parce qu'encadrés, comme dans un îlot, par le chemin Kingston, et que c'est en 1995 que le chemin Kingston a été cédé au sanctuaire, et que la demande était faite, semble-t-il, dans le but justement d'étaler plus à l'ouest les services requis pour le bon fonctionnement du sanctuaire. Question de fonctionnement, donc de choix qu'il faut respecter. Merci, madame la présidente.

3095

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous, père Lalonde.

3100

J'inviterais madame Eva Roig.

Pardon. La question de la sécurité pour les autobus. La question était que dans votre avis ou votre intervention...

3105

M. GILLES LALONDE :

3110 Oui, on avait deux inquiétudes. La première inquiétude concerne la voie de circulation routière interne ici, qui fait le tour de cet espace-là de stationnement, qui va être empruntée par les gens qui vont descendre du stationnement de 148 places, non pas ici mais plus haut, qui vont arriver par le chemin ici et qui vont passer derrière les autobus, ainsi que la circulation qui vient de Queen Mary, par exemple comme un taxi qui va aller au débarcadère et qui va repartir, donc va devoir refaire le tour par ici, tous ces véhicules-là vont passer derrière les autobus.

3115 Et lors de la manoeuvre de départ de l'autobus, c'est sûr que l'autobus va devoir reculer dans la voie de circulation et les yeux du chauffeur ne peuvent pas voir le véhicule qui s'en vient. C'est impossible. Il va y avoir plusieurs autobus de stationnés.

3120 Donc, il va y avoir une manoeuvre qui va se faire complètement à l'aveugle et je pense que ça doit absolument être géré avec un brigadier, quelqu'un qui est affecté à ces manoeuvres-là, en permanence.

LA PRÉSIDENTE :

3125 Je ne sais pas si j'ai bien compris le schéma, mais tout le monde qui entre au site de l'Oratoire et qui veut avoir accès au stationnement qui est en bas doit passer en arrière des autobus.

M. GILLES LALONDE :

3130 Non, pas nécessairement. Ils vont pouvoir faire un virage à gauche directement ici pour entrer.

M. JACQUES REEVES :

3135 Le schéma n'est pas tout à fait précis. Il y a effectivement, l'accès au stationnement se fait à l'intersection à mi-chemin entre les deux aires de stationnement.

LA PRÉSIDENTE :

3140 Merci.

M. JACQUES REEVES :

3145 Donc, il devrait y avoir un petit trait bleu qui tourne à gauche ici pour indiquer que les automobiles qui stationnent dans le stationnement principal n'empruntent pas la montée. Seuls les autobus et la navette empruntent cette montée et les quelques véhicules qui vont – il y a 17 cases seulement – au pavillon des pèlerins. Les piétons ne sont jamais dans l'aire de circulation des autobus. Les piétons sont au niveau du stationnement au niveau inférieur.

3150 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Reeves, est-ce qu'il y a un débarcadère pour les autobus au niveau du pavillon des pèlerins? Ou c'est juste un débarcadère pour la navette? Donc, les autobus ne montent pas?

3155 **M. JACQUES REEVES :**

3160 Non, les autobus ne vont pas au niveau de la place de la Sainte-Famille. Les autobus vont strictement au niveau du pavillon d'accueil. Vous voyez deux autobus là, il y a de la place pour 7 cases, 7, peut-être 8 cases. Et c'est seulement à l'occasion d'un grand événement que des autobus pourront accéder au niveau de l'esplanade. Et, à ce moment-là, on a des brigadiers partout pour gérer les mouvements.

3165 Donc, dans les activités quotidiennes, les piétons ne sont jamais en conflit avec le mouvement des autobus et il y a la navette qui fait le tour du point d'arrêt à la place de la Sainte-Famille qui prend le même chemin que les autobus. Il y aura possiblement des taxis...

LA PRÉSIDENTE :

Et des véhicules de livraison?

3170

M. JACQUES REEVES :

Les véhicules de livraison ne vont pas au pavillon d'accueil. Les véhicules de livraison, en revenant, vont passer par le même chemin, parce qu'on voudrait que la montée soit comme un lacet le plus étroit possible, pour éviter d'avoir cette voie double. Par exemple, il y a le triangle que vous voyez dans la montée. On voudrait éviter que les véhicules reviennent dans la partie boisée parce qu'on perdrait tous les arbres existants. On risque de perdre beaucoup d'arbres si on faisait cette voie double.

3175

LA PRÉSIDENTE :

Mais la montée doit être une voie double?

3180

M. JACQUES REEVES :

Oui, la montée est une voie double, vous la voyez sur le tracé. La partie qui descend passe devant le pavillon d'accueil et, évidemment, passe derrière les autobus. Mais les véhicules de service, ce n'est pas un grand nombre, puis il y a évidemment des précautions à prendre. On ne peut pas traiter le site de l'Oratoire comme une gare d'autobus. Je comprends que c'est important, on améliore la sécurité, mais c'est seulement à l'occasion des grandes cérémonies qu'il y aura des agents pour éviter des accidents.

3185

3190

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lalonde?

3195

M. GILLES LALONDE :

Nous, on avait compris que tous les dimanches, il y aurait suffisamment de visiteurs pour nécessiter l'utilisation de l'esplanade.

3200

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce qui est indiqué.

3205

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

3210 Oui. Et, à ce moment-là, il y a toujours des brigadiers. Et la situation va être améliorée par rapport à ce qui existe actuellement parce que, actuellement, il y a une rangée d'autobus, une rangée d'autos stationnées et les autos passent entre les deux. Là, il y a double...

LA PRÉSIDENTE :

3215 Conflit.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

3220 ... double recul, double conflit. Donc, au moins, il y a la moitié de ce conflit-là qui va être évité et, automatiquement, il y aura des agents pour permettre la circulation.

LA PRÉSIDENTE :

3225 Ce que je ne comprends pas, moi, dans l'aménagement, c'est que normalement des autobus proches des pavillons, on leur fait un débarcadère, puis on les envoie stationner ailleurs pendant la demi-heure de visite, puis ils reviennent au débarcadère prendre les gens. Pourquoi est-ce que là, on met les autobus à côté du pavillon d'accueil? Est-ce qu'il y a une raison particulière à ce que ce ne soit pas un débarcadère qui soit aménagé là, avec une zone d'attente peut-être en périphérie?

3230 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

Bien, les zones d'attente en périphérie, il faudrait les trouver ou les permettre.

M. JACQUES REEVES :

3235 Je pense qu'il faut voir comment la dynamique actuelle fonctionne. Il y a déjà un espace présentement au pied du talus et qui est propice pour le stationnement des autobus; donc, on ne crée pas un nouvel espace. On ne peut pas multiplier non plus, on ne peut pas envoyer les autobus à l'extérieur, parce que la durée de la visite n'est pas assez longue. On aurait, si on
3240 faisait ça, des autobus qui seraient en perpétuel mouvement sur le site.

Par exemple, dire: on va les descendre à l'endroit, disons, au pavillon d'accueil, puis ils vont aller se garer au niveau de l'esplanade, puis revenir, ce n'est pas souhaitable, ça, dans l'image du traitement du sanctuaire. C'est important d'avoir un endroit pour les autobus. C'est une
3245 commodité. Les gens vont soit du côté de l'axe sacré ou vont aller du côté du pavillon d'accueil.

Ceux qui viennent, les autobus qui viennent juste pour la photo vont suivre le même circuit et vont pouvoir se stationner le long de l'axe sacré et, cette fois, sortir du bon côté pour aller

3250 prendre la photo et n'auront pas à croiser comme ils le font présentement. Donc, cette dimension de sécurité est nettement améliorée avec ce projet-là.

LA PRÉSIDENTE :

3255 Merci, monsieur Reeves.

Monsieur Lalonde.

M. GILLES LALONDE :

3260 Bon, justement, il y a un sujet qui vient d'être abordé, c'est la voie de circulation qui va longer l'axe sacré. Cette voie-là est prévue avoir 4.5 mètres seulement de largeur. Si un autobus touristique arrête là-dedans, ça veut dire que toute la circulation est empêchée, à ce moment-là. Ou si un véhicule tombe en panne dans ce tronçon-là, ici, un autre véhicule ne peut plus le contourner parce que la chaussée n'est pas assez large.

3265

Mme JULIE ST-ARNAULT :

3270 Non. Le 4.5 mètres, c'est la surface asphaltée, mais il y a une portion supplémentaire de 2,5 mètres qui a un autre traitement de pavé de béton. Donc, la surface sur laquelle on peut circuler avec une voiture, toute la surface est au même niveau, est de 7 mètres. Mais pour, visuellement, pour suivre le traitement de pavé alentour du parterre gazonné, il y a un traitement au niveau de la surface qui peut être véhiculaire, qui est d'un autre type que de l'asphalte. Mais la voie sur laquelle on peut circuler est de 7 mètres.

3275 **M. GILLES LALONDE :**

Et cette surlargeur-là de 2.5 mètres, ce n'est pas un trottoir.

Mme JULIE ST-ARNAULT :

3280

Ce n'est pas un trottoir. C'est un traitement au même niveau que la portion asphaltée, qui peut être empruntée par des voitures mais qui visuellement permet aussi de créer une continuité et de bien venir encercler l'espace.

3285 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il s'agit comme du genre de treillis en ciment qu'on voit dans...

Mme JULIE ST-ARNAULT :

3290

Non. Il s'agit d'un pavé. D'un pavé.

LA PRÉSIDENTE :

3295 Le pavé de granit du chemin Kingston?

Mme JULIE ST-ARNAULT :

3300 D'un pavé de type béton. D'un pavé de béton. Non. Un pavé de béton.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

3305 Monsieur Lalonde?

M. GILLES LALONDE :

3310 Bien, ça répond à ma question, mais on voit des petits bonshommes quand même qui marchent là-dessus.

Mme JULIE ST-ARNAULT :

3315 Bien, c'est sûr que...

M. GILLES LALONDE :

C'est pour ça que j'ai cru que c'était un trottoir.

3320 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Wolfe.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3325 Pour continuer le même questionnement, on a parlé de l'esplanade. Et je ne sais pas s'il y a un plan qui montre la situation de la chapelle primitive face au stationnement à l'esplanade, et peut-être que ça serait à l'architecte paysagiste ou à monsieur Lalonde de...

3330 Ma question, c'est quelle sera la relation visuelle entre les véhicules... les gens, le dimanche, les 50 dimanches de l'année où les gens vont stationner sur l'esplanade, ils vont passer devant la chapelle du frère André. Ce n'est pas vraiment ce lien. Je cherche une appréciation des distances qui seront entre la chapelle même. Y aura-t-il un parvis ou est-ce qu'il y aura seulement de l'asphalte devant la chapelle primitive pour permettre l'accès véhiculaire à
3335 l'esplanade?

M. JACQUES REEVES :

3340 J'aimerais préciser que le projet que nous avons présenté offre un nouvel aménagement pour la surface de l'esplanade. Mais la voirie qui existe présentement dans la partie inclinée qui contourne le bout de l'esplanade, ne fait pas partie des interventions que l'on propose modifier. Donc, cette partie-là est une partie existante. Après avoir fait les travaux, si on a le moyen d'améliorer cette situation-là, ça serait dans des projets futurs, mais ce n'est pas dans la portée des travaux qu'on envisage faire.

3345

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3350 Merci bien. J'ai trouvé la page 13 du plan d'aménagement et architecture du paysage, qui est peut-être le meilleur; je ne sais pas si monsieur Lalonde a accès. Selon ma lecture et ayant visité le site, c'est un peu après cette photo. Il n'y a pas de parvis, et j'utilise un terme médiéval peut-être, l'entrée devant la chapelle primitive est asphaltée actuellement et, selon la réponse de monsieur Reeves, le projet ne touche pas à cet aménagement.

3355 Il y a actuellement combien -- est-ce que vous utilisez l'esplanade pour stationner autant de véhicules maintenant que le 148 prévu pour les journées achalandées dans le projet?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

3360 Actuellement, c'est utilisé surtout le dimanche pour la messe de 11 h. Le dimanche. Bon, ça peut varier d'un dimanche à l'autre, ce n'est pas nécessairement plein, parce que les gens stationnent en bas aussi et montent par l'intérieur.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3365 Je pense que ce n'est pas à monsieur Lalonde de répondre à la question, parce que comme il n'y a pas de changement du projet, je pense que ma question a été...

LA PRÉSIDENTE :

3370 Je n'ai pas compris la question.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3375 Je vais essayer de reformuler encore une fois. Monsieur Reeves nous a appris que le projet ne touche pas devant la chapelle. Ma question, ma lecture de la page 13, c'était qu'il n'y a pas de trottoir et il n'y a rien entre la chaussée véhiculaire et la chapelle primitive.

LA PRÉSIDENTE :

3380 Ce serait peut-être un bel endroit pour faire un marquage de chaussée différenciée avec le pavé de granit. Parce qu'effectivement, pour avoir visité le site, moi aussi, la proximité de la voie véhiculaire qui est en pente et en tournant pour accéder à l'esplanade et de la chapelle semble un peu incompatible avec la vocation spirituelle de la chapelle et du lieu.

3385 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

Il faut dire que l'esplanade est quand même utilisée d'une façon restreinte pour le stationnement. C'est vraiment à un moment précis dans la semaine et, le reste du temps, il n'y a pas de véhicules qui ont accès là.

3390

LA PRÉSIDENTE :

Mais dans le moment, il n'y a aucun projet d'aménagement paysager ou autre qui permettrait d'isoler un peu la façade de la chapelle de cette activité?

3395

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Oui. Mais on ne peut pas tout faire la même année.

3400 **M. JACQUES REEVES :**

C'est évidemment une certaine restriction que nous avons, c'est qu'avec les budgets, il faut s'arrêter en quelque part, et on s'est arrêté à l'endroit où la montée peut épouser la topographie de la montée actuelle.

3405

Toute la question de l'environnement immédiat de la petite chapelle, pour moi, est une situation problématique. La qualité de l'environnement, en face de la petite chapelle, est absolument incompatible avec la qualité de la petite chapelle même. Ce n'est pas normal et ce n'était pas la situation dans laquelle la petite chapelle se trouvait autrefois sur une surface asphaltée.

3410

Donc, nous avons préféré l'exclure de notre dossier et en faire un dossier éventuel. Parce que l'accès à l'étage, l'escalier qui a été fait, la rampe, il y a un ensemble de problèmes et on n'a pas l'intention de résoudre tous les problèmes qui se posent sur le site.

3415

LA PRÉSIDENTE :

Pas tout de suite.

3420 Alors, ce que j'ai pour le moment comme inscription à la période de questions, il me reste six personnes d'inscrites. Il est maintenant 10 h 30. Si les gens fonctionnent avec diligence, nous pourrons peut-être terminer la première partie de la consultation publique ce soir.

3425 Alors, j'invite madame Eva Roig à prendre place. Bonsoir, madame.

Mme EVA ROIG :

3430 Ma question concerne l'entrée, l'accès au site par la rue Cedar Crescent. Je voudrais savoir, en fait, si l'entrée du chantier se fera par cet accès-là pendant la durée des travaux, une fois, j'imagine, lorsque l'aménagement sera fait.

LA PRÉSIDENTE :

3435 Père Aumont.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Je n'ai pas bien saisi.

3440 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que l'entrée des véhicules de construction, pendant la période de chantier, se fera par la rue Cedar?

3445 **M. JACQUES REEVES :**

Non. Le nouvel axe de la montée va faire partie de l'accès au site. Présentement, ce chemin-là est plus souvent qu'autrement barré, si vous voulez, il y a comme une chaîne, et puis ce chemin-là va être utilisé pour l'accès au chantier.

3450 **LA PRÉSIDENTE :**

3455 Je m'excuse, c'est moi qui n'a pas compris, monsieur Reeves. Je voulais accélérer, mais là je ne comprends plus rien. Vous parlez pour la montée à l'esplanade. Non? La question de madame...

M. JACQUES REEVES :

3460 Au moment de la construction, les travaux n'utiliseront pas le chemin Kingston ou le chemin Cedar Crescent.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça se fait toujours, l'entrée, par Queen Mary.

3465

M. JACQUES REEVES :

C'est ça.

3470

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Sauf au moment où on fera les travaux sur Kingston, évidemment.

LA PRÉSIDENTE :

3475

Évidemment.

Mme EVA ROIG :

3480

Mon autre question, on a parlé jusqu'à présent des véhicules qui pourraient passer sur ce chemin Kingston ou sur la voie légèrement qui passe devant le pavillon Jean XXIII. Qu'en est-il des piétons? Est-ce qu'il y aura des piétons qui pourront avoir accès au chemin Kingston?

LA PRÉSIDENTE :

3485

Je pense que c'est déjà le cas.

Mme EVA ROIG :

3490

Comme ça se passe actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

3495

Est-ce que le chemin Kingston va continuer d'être accessible aux piétons?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

3500

Oui, mais ça demeure un chemin privé. Ce n'est pas une voie publique. Elle a été fermée en 72 et surtout avec les restrictions qu'on nous demande, et bien, on comprend que ça demeure un chemin privé.

LA PRÉSIDENTE :

3505

Mais dans le moment, c'est un chemin qui est barré aux véhicules...

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Accessible aux piétons.

3510 **LA PRÉSIDENTE :**

... parce qu'il y a des blocs de ciment, mais le piéton peut passer.

Mme EVA ROIG :

3515

Je peux poser une autre question?

LA PRÉSIDENTE :

3520

Bien sûr.

Mme EVA ROIG :

3525

Est-ce qu'on pourrait imaginer que, lié au problème de stationnement et du nombre de places accessibles, un certain nombre de gens viennent stationner et accèdent donc à pied par le chemin Kingston au site.

LA PRÉSIDENTE :

3530

La question est entière. Ça ne se pose pas seulement sur Cedar.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

3535

Je ne saisis pas très bien. Vous parlez de gens...

LA PRÉSIDENTE :

3540

C'est la gestion des débordements, si vous me permettez. C'est-à-dire que s'il y a manque de places de stationnement sur le site de l'Oratoire, les gens pourraient stationner sur la rue Cedar, si c'est permis, et accéder à pied par le chemin Kingston au site de l'Oratoire.

M. JACQUES REEVES :

3545

Non. Le chemin Kingston n'aura pas une largeur suffisante pour qu'une auto puisse rentrer et retourner sur son parcours.

LA PRÉSIDENTE :

3550 Ce n'est pas la question, monsieur Reeves. C'est qu'on pourrait stationner sur les rues, la voie publique...

M. JACQUES REEVES :

3555 Sur la rue Kingston, il n'y aura pas de stationnement.

Mme EVA ROIG :

Non.

3560 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur la rue Cedar.

M. JACQUES REEVES :

3565 Sur Cedar Crescent, on n'a pas de contrôle sur ça.

LA PRÉSIDENTE :

3570 Donc, la question irait aux responsables municipaux. Comment vous gérez les débordements et le stationnement sur rue?

M. GILLES LALONDE :

3575 C'est justement là une de nos inquiétudes, le fait de réduire le nombre de places de stationnement à l'Oratoire peut peut-être occasionnellement entraîner des débordements sur les rues résidentielles voisines. Ce que l'on ne souhaite pas. Donc, c'est pour ça que ça demande une gestion vraiment dynamique et serrée de toutes les places de stationnement qui vont être disponibles pour que le remplissage du stationnement se fasse bien, partout, et que les débordements se fassent aussi d'une façon contrôlée sur le terrain du Collège Notre-Dame ou
3580 ailleurs, mais toujours contrôlés. Parce que si on laisse aller les gens par eux-mêmes, ils vont aller le plus proche et peut-être sur la rue, dans les rues voisines. Donc, c'est une de nos inquiétudes, c'est sûr.

3585 **LA PRÉSIDENTE :**

Puisque les périodes de débordement sont quand même assez bien identifiées par l'Oratoire, on sait quasiment entre quelle heure et quelle heure, quel jour de l'année, dans quelle mesure est-ce que ça, ça peut aider la gestion du stationnement sur rue?

3590

M. GILLES LALONDE :

3595 Les réponses qu'on a eues ce soir sont rassurantes, parce qu'ils nous disent qu'ils vont avoir des brigadiers qui vont être là, qui vont gérer. Donc, qui vont contrôler la circulation, qui vont les guider vers les bons endroits. Et il y a une entente de prévue avec le Collège Notre-Dame. Donc, ces réponses-là sont rassurantes.

LA PRÉSIDENTE :

3600 Ma question, de façon encore plus spécifique, est-ce qu'il est possible d'avoir des interdictions de stationnement sur rue pour les rues avoisinantes au site de l'Oratoire, pour les périodes de débordement qui sont très spécifiquement prévues par l'Oratoire? Est-ce que c'est le genre de mesure qui...

3605 **M. GILLES LALONDE :**

C'est des choses qui peuvent être envisagées d'interdire le stationnement sur rue le dimanche.

3610 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais là, c'est les résidents qu'on pénalise à ce moment-là.

M. GILLES LALONDE :

3615 Tous ceux qui utilisent le stationnement sur rue vont être pénalisés, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3620 Exactement. Est-ce que ça répond à votre question?

Mme EVA ROIG :

3625 Oui. Est-ce que j'ai droit à...

LA PRÉSIDENTE :

Une toute petite.

3630 **Mme EVA ROIG :**

Là, on a parlé jusqu'à présent des jours de fête religieuse, c'est essentiellement la fin de semaine. La Saint-Joseph ne tombe pas toujours un jour de fin de semaine. On sait en

3635 l'occurrence que certaines places de stationnement actuellement sont louées par l'Oratoire.
Comment est-il prévu de fonctionner dans ce cas?

LA PRÉSIDENTE :

3640 Pour une activité aussi spéciale que la fête de Saint-Joseph, comment est-ce que vous gérez la demande en stationnement?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

3645 Les gens qui utilisent les stationnements sur semaine, pour cette fête-là, sont avisés qu'il y a une exception dans l'année, c'est le 19 de mars.

LA PRÉSIDENTE :

3650 Vous encouragez les gens à prendre le transport en commun?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Absolument. Mais les gens n'ont pas le choix.

3655 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez des services de navette vers les stations de métro pour le 19 de mars?

3660 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

Non. Et je pense qu'il y aurait un problème, la navette aurait de la difficulté à sortir de l'Oratoire et à revenir.

3665 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à vos questions, madame?

Mme EVA ROIG :

3670 Oui. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3675 Merci à vous.

Monsieur Dinu Bumbaru. Bonsoir!

M. DINU BUMBARU :

3680 Bonsoir, madame la présidente, commissaires! Deux questions. J'essaierai d'être concis pour aider à la conclusion de la soirée. Une première qui porte – je les énonce d'emblée, peut-être ça pourra aider – une première qui porte sur les critères et les procédures d'évaluation.

3685 On nous a signalé que le projet est jugé recevable. Enfin, on considère qu'il est compatible avec le caractère architectural, historique, paysager et naturel, si je me rappelle bien avoir noté les choses très rapidement sur le Pouvoir Point qui a été présenté. Et je me demandais, enfin on se le demande ici, comme la semaine dernière, sur quels critères est-ce que ce jugement repose?

3690 Dans ce cas-ci, quelle a été la procédure d'évaluation pour comprendre la validité de l'étude patrimoniale dont on produit une copie à l'entrée et comment ces critères vont être investis dans les révisions ultérieures du projet, puisqu'on renvoie ça au CCU. Alors, on est dans un secteur qui semble nécessiter quelque chose d'un petit peu plus clair qu'une dynamique de CCU.

3695 Donc, quels sont ces critères et les mécanismes de validation qui ont été mis en cause. C'est la première question.

3700 La deuxième, les documents additionnels de ce soir font état – je pense que c'est le point 5 de la liasse – d'option pour l'aménagement d'une rampe d'accès autour du pavillon, de possibilité de configuration alternative qui réduirait possiblement l'impact paysager de cette installation. Et j'aimerais mieux comprendre quels sont les arguments en faveur du rejet par le promoteur de ces options qui, semble-t-il, sont datées du 2 septembre. Donc, il y a un certain temps. Merci.

3705 **LA PRÉSIDENTE :**

3710 Alors, les deux questions sont quand même assez élaborées. La première question, je pense, s'adresse aux deux, mais corrigez-moi, monsieur Bumbaru, c'est surtout du côté des représentants municipaux que vous souhaitez avoir une description des critères qui ont permis d'établir la continuité architecturale, historique, paysagère et naturelle des nouveaux bâtiments. Des deux côtés?

M. DINU BUMBARU :

3715 Bien, enfin, je pense que c'est peut-être la validité. Les services ont affirmé cette chose. Donc, comment ils se basent pour dire ça.

LA PRÉSIDENTE :

3720 Et comment est-ce que ces critères vont pouvoir continuer à être utilisés...

M. DINU BUMBARU :

3725 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3730 ... en arrondissement, pour fins d'émission de permis. On souligne quand même que le site de l'Oratoire étant à l'intérieur de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, toutes interventions doivent faire l'objet d'un avis de la ministre de la Culture et des Communications. Donc, avant d'émettre un permis, si le projet de règlement qui fait l'objet de la consultation publique ce soir est adopté par le conseil municipal, le conseil d'arrondissement devra évaluer à un niveau de détail encore plus précis les plans soumis par l'Oratoire avant d'émettre le permis et la ministre de la Culture et des Communications devra aussi donner son autorisation. N'est-ce pas, il faut souligner toujours l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal. J'espère que je n'ai pas mêlé tout le monde.

3735 Monsieur Dauphinois.

3740 **M. CLAUDE DAUPHINAIS :**

Oui. Et bien pour répondre à la première question, je dirais, le site de l'Oratoire prend place dans le site du patrimoine du mont Royal et donc l'analyse du projet s'est faite en continuité avec la pratique qui s'est développée, si on veut, qui s'est perpétuée à la Ville pour l'analyse des projets, entre autres dans le site du patrimoine.

3750 Le point de départ de cette analyse-là se fait -- bon, concernant le site du patrimoine, je vais rappeler un petit peu ce que la *Loi sur les biens culturels* fixait, si on veut, comme objectifs, c'était donc les questions relatives à la conservation des caractères propres au paysage architectural du site du patrimoine. Donc, c'est le point de départ, si on veut, du travail et des services. Et la proposition de l'Oratoire a donc été étudiée et, par la suite, soumise à différentes reprises au comité aviseur.

3755 On en a fait la liste. Au premier chef, dans le site du patrimoine, il y a le Comité consultatif sur la protection des biens culturels qui était donc impliqué au premier chef dans l'analyse et l'appréciation, si on veut, de la proposition et des propositions quand elles ont évolué.

3760 Il y a eu, bon, on a spécifié la Commission Jacques-Viger. Par après, particulièrement sous le sceau de la nouvelle ville, le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme et le Comité conseil d'urbanisme de l'arrondissement.

Donc, tous ces comités profitent donc, si on veut, de l'expérience et de l'expertise des différents membres de ces comités pour évaluer...

LA PRÉSIDENTE :

3765

Mais de façon spécifique, monsieur Dauphinais, je pense que la question de monsieur Bumaru s'adresse à certains critères d'analyse. Parce qu'on connaît l'historique, vous l'avez présenté dans votre introduction.

3770

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3775

Alors, peut-être qu'il n'y a pas d'autres critères plus spécifiques que l'article...

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

3780

Si Richard veut ajouter à ça, je continuerai après pour ce qui est de la suite aussi.

M. RICHARD GOURDE :

3785

Oui. Il existe donc en termes de critères, effectivement, monsieur Dauphinais a mentionné que le projet sera soumis à une évaluation en vertu du PIA qui régit ce site-là. Effectivement, donc, l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce a adopté, enfin a fait en sorte que le territoire de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal se retrouve également depuis relativement peu dans un secteur significatif où justement tout projet est assujéti à une évaluation par PIA, et les critères ont été effectivement élaborés à partir notamment des recommandations qui avaient été faites dans un avant-projet ou dans le projet plutôt, je devrais dire, du règlement de contrôle intérimaire dans le cadre du processus de révision du plan d'urbanisme.

3790

3795

Ceci veut dire en d'autres termes que l'arrondissement a adopté effectivement un ensemble de critères qui traitent justement des caractéristiques architecturales des bâtiments qui peuvent être construits sur le site. Même chose pour toutes les considérations paysagères sur la montagne.

3800

Donc, il y a effectivement un ensemble de critères qui ont été adoptés et qui seront vus au comité consultatif d'urbanisme. Mais je pense qu'on comprend tous ici que le projet a été construit dans cet esprit-là, a été aménagé dans cet esprit-là, et, à toutes fins pratiques, un des guides importants qu'on aura, c'est bien sûr le plan qui nous est présenté ce soir.

3805 Bien sûr, il y aura un plus fin détail. On a parlé tout à l'heure déjà de matériaux. Je pense que l'architecte est en mesure de nous dire qu'il y aura des précisions à avoir sur les matériaux. Mais effectivement, ce fin détail-là sera analysé au niveau du PIA, donc en arrondissement effectivement. Nous avons des critères.

3810 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous avais interrompu, monsieur Dauphinais.

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

3815 Je voudrais quand même revenir un petit peu à une partie, je pense, de la question qui portait plus sur l'analyse passée du projet de l'Oratoire. Et je dirais que chaque comité, si on veut, autant CCMPBC que les autres qui ont analysé le projet, particulièrement sous l'égide de l'ancienne Ville parce que c'est moins récent, la Ville, si on veut, ou le service n'avait pas élaboré une série par exemple de critères que chaque comité devait utiliser, si on veut.

3820 Mais c'est certain qu'à l'expérience et, aussi de sa propre composition, des personnes qui faisaient partie de ces comités avaient, si on veut, de facto certains critères pour analyser la proposition. Mais c'était des critères donc qui leur étaient propres et qui étaient, je dirais, sur le métier développés et qui donc teintaient, si on veut, l'appréciation et les commentaires de chacune des commissions.

3825

LA PRÉSIDENTE :

À quel article de la loi avez-vous fait référence?

3830

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

3835 Je faisais référence à la *Loi sur les biens culturels*, l'article qui parle – en fait, dans le site du patrimoine – qui parlait des conditions liées à la conservation. Donc, à la conservation des caractères propres à un site du patrimoine.

LA PRÉSIDENTE :

Pour fins de référence, la Commission aimerait avoir le numéro d'article.

3840

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

Oui. Ma version, à tout le moins, c'est le numéro 94, l'article auquel j'ai fait référence au départ.

3845

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3850 **M. CLAUDE DAUPHINAIS :**

3855 Donc, si vous me permettez d'avancer un petit peu et de rejoindre les commentaires que Richard a faits, à partir donc de cette analyse-là qui s'est faite, pas sans critères, mais sans, si on veut, critères bien formels qui auraient été élaborés il y a déjà longtemps, on a abouti donc à une proposition qui a fait l'objet d'avis, de nombreux avis jusqu'à, si on veut, un avis final des comités. Et évidemment, à ça l'équipe de professionnels des services apportait aussi donc des commentaires, mais qui étaient basés aussi sur une pratique.

3860 Maintenant, on est dans l'arrondissement historique et naturel. Il est clair que cette fois-ci, il y a une autre instance, si on veut, qui est le ministère, qui va normalement transférer la gestion du site de l'arrondissement historique éventuellement à la Ville et ce transfert-là va se faire sur la base d'une entente qui donc établirait des critères qui vont permettre – des critères assez formels cette fois-ci – qui vont permettre d'établir une grille, si on veut, d'analyse qui va servir dorénavant, particulièrement dans un dossier comme l'Oratoire. Et là va venir donc pour la suite des choses, 3865 si on veut, l'analyse au CCU qui va se faire à partir de critères.

Bien entendu, il y a une série de critères dans le règlement que j'ai énoncé tantôt, qui vont donc servir, et les critères qui sont contenus dans le document complémentaire, la partie qui porte sur le mont Royal. Le document complémentaire fait partie des éléments qui vont servir au transfert de gestion, si on veut, de l'arrondissement historique. Et on pourrait revenir un petit peu 3870 là-dessus ou, en tout cas, aller là-dessus, je vais essayer de vous trouver...

3875 Je vais essayer de résumer un peu. Je dirais que dans l'optique éventuelle donc de transfert de gestion, le document complémentaire doit être adopté – le document complémentaire au plan – pour établir des règles et des critères dont devront tenir compte les conseils d'arrondissement et, par le fait même, leur CCU qui les conseillera, et oblige ces derniers à prévoir dans tout le règlement de leur compétence des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document complémentaire.

3880 Si vous voulez bien, on va passer à la deuxième partie. Pour le territoire du mont Royal, donc, les grands objectifs sont de protéger le caractère architectural, historique, paysager, naturel du secteur du mont Royal, et assurer une intégration des constructions et des aménagements dans le respect et la mise en valeur de ce caractère.

3885 Le document après contient une série de critères qui portent sur différents types d'interventions et pour lesquels donc la réglementation de l'arrondissement devra être modifiée et prendre la forme d'un PIA.

3890 Et tantôt, Richard donnait que déjà l'arrondissement, si on veut, a procédé à une
modification réglementaire, qui a créé un site de secteur significatif, si on veut, pour la portion de
la montagne qui est dans leur territoire et qui contient donc maintenant les critères, à peu près
ceux du document complémentaire, pour l'évaluation désormais assez formelle, des critères
assez formels pour permettre l'évaluation des projets.

3895 L'Oratoire, donc, dans la phase qui va suivre éventuellement l'adoption du règlement
permettant le projet, au moment des demandes de permis, il y aura donc encore toute une
analyse qui se fera et, cette fois-ci, sur une analyse critères.

LA PRÉSIDENTE :

3900

Monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

3905

Merci. Permettez-moi juste de récapituler. Et peut-être dans les documents, c'est là,
mais il y a eu une affirmation d'établie sur l'écran, qui dit que les services considéraient que c'était
un projet apte à protéger le caractère architectural, historique, paysager et naturel, si je me
rappelle bien, et je vais essayer de trouver les attendus qui mènent à cette conclusion pour qu'on
puisse saisir véritablement le fondement de cette affirmation. C'était le but de ma question.

3910

LA PRÉSIDENTE :

3915 Je pense que pour rendre justice à la présentation de monsieur Dauphinais, je pense que
cette évaluation, c'est un constat de fin de cycle plus que des objectifs établis au départ pour le
projet sous forme de critères. Donc, sur le plan architectural, c'est parce qu'on utilise les mêmes
pierres, on s'intègre dans les terrasses. Sur le plan historique, c'est parce qu'on respecte le
caractère dominant de la basilique. Si je me souviens bien, sur le paysage -- donc, c'est un
constat de conclusion.

3920

M. DINU BUMBARU :

3925 Il y a un cumul, c'est évident que c'est -- mais comme il y a affirmation, il serait utile de
pouvoir saisir le fondement des affirmations, même si compte tenu des nombreux comités qui se
sont penchés là-dessus, on affirme que. Ça serait peut-être plus honnête que de nous faire croire
qu'il y a un système de valeurs. Puis on apprend que c'est un système qui est en train de s'établir
maintenant et qui sera, espère-t-on, en place pour la régie du projet dans ses phases ultérieures.
Mais, enfin, c'est la phase de questions aujourd'hui, je pense.

LA PRÉSIDENTE :

3930

Oui. Je ne sais pas si du côté de l'Oratoire, vous avez des choses à ajouter quant aux
critères d'analyse?

Alors, la deuxième question de monsieur Bumbaru...

3935 **M. DINU BUMBARU :**

La deuxième question, c'est avec grand intérêt, enfin, ça a été mentionné tantôt lorsqu'il y a eu une discussion sur la question préalable, si j'ai bien compris, mais également dans plusieurs des échanges que l'Oratoire a souligné que nous avons eus à l'occasion de l'élaboration du projet, il a été effectivement soulevé cette question d'aménagement de la rampe d'accès. Enfin, il y a plusieurs termes qui sont employés pour décrire cet élément du projet. Et c'est avec grand intérêt que j'ai pu voir dans les documents additionnels, au moins trois options: X1, X2 et X3 qui sont toutes les trois datées, si j'ai bien lu, du 2 septembre dernier et qui présentent des options peut-être... enfin, qui méritent qu'on élabore un peu sur la justification de leur rejet.

3945

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas si ces variantes, il y en avait même quatre -- en fait, non, il y a la variante retenue qui n'est plus une variante.

3950

M. DINU BUMBARU :

Bien, la quatrième n'était pas tout à fait claire. C'était, semble-t-il, la proposition qui a été avancée.

3955

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas si la copie était couleurs à l'arrière.

3960 **M. DINU BUMBARU :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

3965

C'est peut-être plus facile de voir en couleurs.

M. JACQUES REEVES :

Il y a effectivement trois variantes. Ces trois variantes de la gestion des autobus: examiner l'hypothèse que cette gestion-là se fasse au même niveau que le niveau du stationnement. C'est-à-dire, en bas.

Alors, dans ces trois hypothèses-là, ça nécessite que le chemin de montée se fasse en forme de Z, c'est-à-dire que tous les véhicules qui montent et qui descendent doivent passer à

3975

travers le stationnement, longer l'axe sacré, passer devant le pavillon accueil pour se rendre à la partie haute.

3980 Les trois options, une, c'est le stationnement longeant le chemin d'entrée; la deuxième, c'est au fond du stationnement, mais en reculant le talus; et, la troisième, c'est parallèle à l'axe sacré.

3985 Dans ces trois hypothèses, on a des surfaces additionnelles de pavage requises et qui a pour effet de ronger 40 à 70 places de stationnement et, comme on a entendu tantôt, on ne pouvait pas se permettre d'avoir moins de stationnement que nous en avons présentement, ce qui nécessiterait une aire de stationnement C, que vous voyez schématique à droite. On ne l'a pas élaborée plus qu'il faut, parce qu'on pense que ce n'est pas une solution à considérer d'aménager un stationnement à droite de l'entrée, en face des Petits chanteurs du mont Royal et faire disparaître le boisé qu'il y a là.

3990 La double voie qu'on aurait pour la montée et la descente longeant l'axe sacré nécessiterait de couper tous ces arbres-là et de les retasser vers le stationnement. Il y aurait évidemment le conflit des autobus, des piétons et des véhicules qui sont tous sur le même niveau.

3995 Donc, on avait examiné cette hypothèse-là pour se rendre compte que c'est extrêmement difficile et non recommandable de gérer le niveau du stationnement des autobus au même niveau que le stationnement principal.

4000 **M. DINU BUMBARU :**

C'était surtout donc une question de quantité de cases de stationnement et d'impact sur la végétation, enfin, une invitation à planter ou à...

4005 **M. JACQUES REEVES :**

Je pense que vous touchez le point fondamental. Tantôt, on entendait des commentaires sur l'analyse de TecSult, le nombre de places, le déficit de places et, voilà. Selon l'hypothèse qu'on choisit, c'est de 40 à 70 places de stationnement additionnelles qu'il faut trouver ailleurs.

4010 **LA PRÉSIDENTE :**

4015 Si vous me permettez, il est 11 h pour tout le monde. Des analyses de variantes comme ça, ça ce sont des sous-variantes de l'utilisation de la partie centrale du site pour faire un stationnement et rampe d'accès. Je pense que de bons ingénieurs ne sont pas à 40 places de stationnement près sur le site. Moi, je vois finalement qu'une seule variante dans ces sous-variantes, parce qu'elles ont toutes la même caractéristique, qui est de s'approcher à l'intérieur finalement de l'axe sacré pour faire un axe véhiculaire.

La conséquence de ça, c'est qu'on a une pente beaucoup plus douce et qu'on monte en parallèle à l'escarpement rocheux plutôt que perpendiculaire. Et ça, sur les plans de génie, de

4020 voirie, d'entretien, de construction de génie civil, de quantité de matériaux de remblai, ça, cette
différence-là, elle est dominante, d'avoir choisi de monter perpendiculairement à l'escarpement ou
de monter comme c'est le cas maintenant en lacet, parallèle à la pente de l'escarpement. Et ça,
je pense que ça aurait été d'intérêt de voir quelles sont les contraintes qui ont mené à choisir un
choix d'axe perpendiculaire à la pente, parce qu'il est évident que les deux ont un impact sur le
4025 paysage, mais un impact différent.

M. JACQUES REEVES :

J'aimerais amener le point suivant. C'est que dans le stationnement, on ne peut pas avoir
4030 de dénivellement, c'est-à-dire on ne peut pas avoir de montée en passant à travers le milieu du
stationnement. On est d'accord sur ça? Et quand on passe devant le pavillon d'accueil, on ne
peut pas faire de montée non plus. Donc, on est avec deux surfaces horizontales.

Alors, le seul endroit où se trouve la partie inclinée, c'est longeant l'axe sacré, et c'est ce
4035 que la proposition fait, c'est en le mettant plus à l'ouest, et la dénivellation est d'à peine 4 mètres
de dénivellation entre la partie centrale du stationnement et l'aboutissement au triangle.

M. DINU BUMBARU :

4040 Je prends note de tout ça. On va examiner ça parce que c'est un point assez important.
Peut-être une toute petite question de précision sur cet élément-là.

Vous soulignez la notion d'intégration dans le paysage et c'est d'autant plus important
qu'on se dote de moyens d'évaluer ça, et non pas a posteriori mais a priori. Mais je me
4045 demandais également au niveau technique, ayant vu des chemins dans des cimetières qui sont
installés dans des pentes, où il y a des gens qui se promènent, puis on met des rambardes assez
importantes, le dessin qui présente la solution ici est quand même très léger, mais quel est le
risque de voir ce dessin évoluer fortement au gré des normes de sécurité automobile sur des
chaussées sur pilotis, qui sont différentes que sur les chaussées sur le sol? Et, surtout quand il y
4050 a un trafic d'autobus qui est là. Est-ce qu'on a une idée? Est-ce qu'on peut nous informer pour
qu'on comprenne le résultat final que même un CCU ne sera pas en mesure de contrôler, parce
que c'est des normes de sécurité routière qui s'appliquent dans certains cas. Et si on pouvait nous
éclaircir, ce serait très utile pour pouvoir contribuer à la discussion.

4055 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez des éléments d'information quant à...

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

4060

Il est évident que dans cette voirie-là, à travers tout le tracé de la montée, les différences de niveau étant, d'une part, importantes, et d'autre part, les pentes étant fortes, il faut avoir des éléments de sécurité aussi bien pour les piétons que pour les véhicules.

4065

Et ces éléments-là sont, bien sûr, des garde-fous ou des glissières dont le traitement dans la voie, en fin de compte dans la rampe, sont en partie intégrés aux bordures ou aux extrémités de cette rampe-là, de manière en fin de compte à ne jamais avoir le traditionnel garde-fou que l'on voit un petit peu plus au niveau autoroutier. Mais il est évident que ça prend des protections qui vont être traitées et intégrées avec le mobilier, comme l'éclairage. Et non pas des garde-fous traditionnels.

4070

LA PRÉSIDENTE :

4075

Si vous me permettez, monsieur Bumbaru, c'est que suite aux informations qui ont été présentées ce soir, je suis restée un peu confuse sur le nombre et le type de véhicules qui seraient appelés à utiliser la rampe d'accès pour se rendre jusqu'au pavillon des pèlerins ou à l'esplanade.

4080

Est-ce qu'il y a une interdiction dans le sens que les contraintes techniques rendues en haut sont trop élevées pour que les véhicules de gros gabarit, comme les autobus, puissent effectivement monter. Je comprends qu'il peut y avoir une volonté qu'on aménage pour qu'ils restent en bas, mais pour un guide touristique, de pouvoir laisser les gens en haut, il vient de sauver au moins 20 minutes de visite. Parce que les gens n'auront pas à monter. J'exagère, j'extrapole, mais j'essaie de donner une image à ma question.

4085

Donc, est-ce que c'est impossible pour les autobus de monter en haut ou ce n'est pas souhaité par l'Oratoire, mais que sur le plan de l'aménagement de la voirie, un chauffeur d'autobus habile peut monter jusqu'à l'esplanade ou même jusqu'au pavillon des pèlerins, faire une manoeuvre de recul dans le chemin Kingston, puis redescendre.

4090

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

4095

Actuellement, ils ne peuvent pas le faire parce qu'on met une chaîne. Donc, il y a une barrière pour indiquer -- c'est-à-dire, pour interdire les gros autobus de monter. Et je pense bien qu'on aura un système semblable aussi.

LA PRÉSIDENTE :

4100

Donc, ce qui laisse que si les autobus de touristes qui sont à une dizaine par jour, si j'ai bien compris, ne circulent pas sur la rampe d'accès, ce sont des véhicules automobiles quand l'esplanade est ouverte, parce que le nombre de cases de stationnement en haut est quand même relativement restreint, et les véhicules de service et la navette de l'Oratoire.

4105 Donc, les véhicules de service qui sont à 15 par jour, mais dont au moins la moitié reste
au niveau du pavillon d'accueil, donc ça fait une demi-douzaine de véhicules de service par jour
pour avoir accès au site en haut? Plus les automobilistes qui ont accès au stationnement en haut,
qui est une vingtaine de places, sauf les dimanches pour l'utilisation de l'esplanade.

4110 Est-ce que ma compréhension des données que vous avez données ce soir est bonne?

M. JACQUES REEVES :

4115 Écoutez, les véhicules d'approvisionnement ne vont pas plus haut que le pavillon des
pèlerins. Les autobus, il y a la navette qui est constante avec le niveau de la place de la Sainte-
Famille et l'aboutissement près du stationnement, soit la petite gare ou dans le stationnement
même. Les personnes qui vont au pavillon des pèlerins par affaires vont utiliser les quelques
places qu'il y a là. Et, aussi, les habitués qui conduisent leur propre voiture ou les personnes
handicapées peuvent aussi se rendre à ce niveau-là.

4120 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. JACQUES REEVES :

4125 Mais il y a à peine 17 places de stationnement disponibles au niveau du pavillon des
pèlerins.

4130 Il est important pour l'accueil des visiteurs de commencer la visite par le pavillon d'accueil
et non pas commencer la visite par la basilique, sauf quand quelqu'un vient strictement pour une
célébration. Donc, d'où l'importance, les autobus quotidiennement viennent pour la visite
touristique, d'où l'importance de passer par la nouvelle porte d'entrée qui sera faite par le pavillon
d'accueil.

4135 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Reeves.

4140 J'ai profité de votre présence pour poser... Est-ce que ça répond à votre questionnement
à vous?

M. DINU BUMBARU :

4145 Oui. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

C'est nous qui vous remercions.

4150 J'inviterais monsieur Jean-Pierre Monnet. Bonsoir, monsieur Monnet!

M. JEAN-PIERRE MONNET :

4155 Bonsoir, madame la présidente! Merci beaucoup pour votre invitation. Il y a un élément que j'aimerais aborder, c'est celui du carillon dont on n'a pas beaucoup parlé aujourd'hui, ce soir, qui peut sembler un objet secondaire, mais sur les photos, sur les plans, le carillon est quand même un élément assez volumineux, me semble-t-il, et je dois le dire qui a peu de caractère, enfin qui a des gros caractères architecturaux lourds. Je pense que c'est peut-être qu'un aspect provisoire, qu'un projet juste envisagé et que, à l'avenir, on va travailler beaucoup plus la

4160 question.

Ma question, c'est pourquoi conserver le carillon, ou de le déplacer à cet endroit-là et ne pas choisir une des petites tourelles qui est actuellement sur la droite ou sur la gauche du fronton principal de la basilique.

4165

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Reeves.

4170 **M. JACQUES REEVES :**

Vous touchez un sujet assez intéressant. Le projet s'inspire des commentaires que nous avons obtenus de Karol Kelderman, qui est un des grands carillonneurs américains et qui est conseiller pour plusieurs parcs, municipalités et campus universitaires – c'est très populaire les carillons aux États-Unis – et le carillon de l'Oratoire offre une qualité assez particulière. Et le projet

4175 veut en faire une installation d'un appareil musical, si vous voulez, avec des rabats-sons, et avec une chambre cloche qui correspond aux 56 cloches que nous avons, et les 4 cloches additionnelles qui pourraient s'ajouter éventuellement et même un bourdon de 6 tonnes.

4180 Alors, la chambre des cloches doit avoir une dimension pour que l'instrument soit complet. Et le positionnement a été fait en fonction d'une distribution de son, une visibilité pour les visiteurs, parce que les visiteurs sont tout à fait attirés par les cloches. Et pour démystifier aussi le fonctionnement, le carillonneur est au niveau de la place de la Famille. Donc, tous les visiteurs pourront voir le carillonneur sur place.

4185

Et au niveau inférieur, directement en dessous sera un centre d'interprétation. D'où viennent les cloches de l'Oratoire? Vous ne savez peut-être pas que les cloches de l'Oratoire étaient destinées à la tour Eiffel et puis qui ont été acheminées ici à l'occasion du 50e anniversaire, et que les citoyens, les pèlerins en ont fait l'acquisition.

4190

Et, donc, ce serait intéressant que dans le centre d'interprétation, on puisse parler de la fonderie qui les a faites en France, comment l'instrument fonctionne. L'instrument ne peut pas fonctionner par un mécanisme électronique ou à distance. Le carillonneur doit, pour faire les trémolos avec les cloches, manoeuvrer. C'est comme un musicien, comme un pianiste, en

4195

principe. Donc, c'est toujours une opération manuelle.

4200

Et l'emplacement a été discuté avec le consultant par rapport à la qualité de distribution du son et le positionnement des gens sur le site. Les tourelles de la coupole ou autour de la coupole seraient trop éloignées et ce serait un peu comme le Parlement à Ottawa, on voit la tour, mais on ne voit pas le carillonneur. On pense que c'est un positionnement qui va répondre à la dimension instrumentale, la visibilité.

4205

Mais pour ce qui est du traitement du volume, nous n'en sommes pas au stade de définir exactement. Le dessin qui est là est provisoire. On voudrait peut-être le faire moins large mais la hauteur ne sera pas plus que ça. Ça prend une dimension, la chambre des cloches est de 8 mètres, le gabarit extérieur. Et puis, selon l'exigence du carillonneur, c'est 28 pieds de hauteur libre du plancher des cloches au déflecteur dans la partie supérieure.

4210

Il y aura peut-être possibilité d'étudier dans un avenir ultérieur, à savoir si cet élément-là ne pourrait pas prendre un aspect plus sculptural ou peut-être un peu plus élaboré qu'une simple chambre avec 4 trous.

4215

Nous avons eu des réactions de toutes sortes dans nos consultations. Un traitement minimaliste, l'effacement du carillon. Vous savez, ce n'est pas facile à travailler avec des commentaires qui tirent dans des directions opposées. Je pense que le carillon constitue un élément intéressant, tant pour le touriste que pour les célébrations, et je pense qu'on se doit de le mettre en valeur et non pas de le cacher.

4220

M. JEAN-PIERRE MONNET :

Merci beaucoup.

4225

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous.

4230

Monsieur Pierre Ramet. Bonsoir, monsieur Ramet! Je félicite les gens qui sont encore ici à 11 h 15, ce soir. Il reste 3 personnes d'inscrites. Je ne crois pas qu'il y ait de nouvelles inscriptions, n'est-ce pas, monsieur Doray? Donc, nous prévoyons terminer ce soir.

M. PIERRE RAMET :

4235 Bonsoir, madame la présidente! Madame, monsieur! Pierre Ramet pour la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges. On a eu, comme on l'a rappelé au début, la chance de participer à certaines rencontres avec l'Oratoire, avec Les ami(e)s de la montagne et Héritage Montréal où on a répondu à un certain nombre de nos inquiétudes. Alors ce soir, je n'ai qu'une question à poser. D'ailleurs, je voudrais remercier l'Oratoire, mais je ferai ça dans les commentaires qui viendront, pour cet esprit de communication.

4240 La question que je pose, c'est par rapport à l'intérêt patrimonial du site. C'est bien sûr le frère André qui a installé cette dévotion à Saint-Joseph, ici, mais on sait que cette dévotion à Saint-Joseph est bien antérieure parce qu'on peut la faire remonter à Maisonneuve sous lequel on a célébré la première fête de Saint-Joseph, le 19 mars, quand il a eu fini de construire son fort. Tout ceci pour dire qu'il y a un lien direct et que le site est vraiment patrimonial.

4245 Mais la question qu'on se pose, c'est: est-ce que ce patrimoine va être expliqué, explicité à l'extérieur et pas simplement dans un petit centre d'interprétation. Il y aurait lieu, à notre avis, de disposer sur le site – c'est peut-être un détail un petit peu prématuré – des stèles, des plaques, des bornes qui expliqueraient ce patrimoine sous ses diverses formes, les bâtiments, 4250 l'architecture, le paysage, la montagne elle-même, l'environnement, le Collège Notre-Dame, Côte-des-Neiges, ainsi de suite.

4255 Donc, mettre en valeur le patrimoine sur le site lui-même, discrètement, avec bon goût là, mais pour l'intérêt des visiteurs qui peut-être pourront passer comme ça 15 minutes de plus sur le site? Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4260 Monsieur Ramet, je crois que père Aumont, dans son discours, a expliqué qu'il y avait peut-être un intérêt particulier en termes du développement du patrimoine religieux, étant donné qu'il y avait peut-être un intérêt. Donc, c'était un volet, pas touristique mais d'attrait du sanctuaire que l'Oratoire souhaitait développer.

4265 Mais, de ce que je comprends de votre intervention, c'est plus le patrimoine historique que religieux.

M. PIERRE RAMET :

4270 Oui. C'est tout à fait ça, madame la présidente, parce que je voudrais bien que la population réalise que ce patrimoine, il est plus que religieux et qu'on peut se l'approprier, indépendamment de son aspect religieux. C'est aussi un patrimoine historique et culturel.

LA PRÉSIDENTE :

4275 Dans quel mesure, père Aumont, avec la multiethnicité de votre clientèle, est-ce que la combinaison des deux serait...

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

4280 Je pense que le pavillon d'accueil était prévu entre autres pour mettre en valeur l'aspect historique et religieux du site. J'avoue qu'on n'a pas pensé à multiplier les stèles et les indications à l'extérieur. On pense que le site en lui-même, la nature, si on veut garder son cachet à la montagne... en tout cas, on prend bonne note des suggestions de monsieur Ramet. Il faudrait voir comment ça peut s'intégrer dans le site, cette information. Mais je pense que de ce côté-là,
4285 le centre d'interprétation, dans le pavillon d'accueil, pourra apporter des éléments de réponse intéressants à monsieur Ramet de ce côté-là.

Mme JULIE ST-ARNAULT :

4290 Peut-être une petite note. Par rapport à l'aménagement de l'allée piétonnière qui mène au pavillon d'accueil, on a commencé à regarder une idée d'inscription qui pourrait, par exemple, être déposée dans les dalles du cheminement piétonnier. Donc, il n'y a pas eu de programmation spécifique à savoir de quelle nature seraient ces inscriptions, c'est encore une idée conceptuelle, mais il y a eu au niveau du projet de paysage cette première idée donc de peut-être, avec des
4295 mots entre autres, évoquer certaines images ou certains éléments du site le long d'une promenade qui serait, en fait, non pas le pendant de l'axe sacré, mais, en fait, qui serait un autre point d'entrée vers le talus principal. Donc, c'est peut-être un endroit où ce type d'élément pourrait éventuellement être développé.

4300 **M. PIERRE RAMET :**

Ça me convient pour l'instant. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4305 Merci à vous. Monsieur Michael Shaffer. Bonsoir, monsieur!

MR. MICHAEL SHAFFER :

4310 Bonsoir. En anglais s'il vous plaît.

THE PRESIDENT :

4315 No problem.

MR. MICHAEL SHAFFER :

Merci. Do you have a plan of Kingston Road as it will be revised, something that we could see?

4320

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Je pense que ça serait donc un plan qui montre le chemin Kingston une fois réaménagé. Ça fait qu'il y aurait la planche classique, page 13, volume 1.

4325

MR. MICHAEL SHAFFER :

Would it be possible to transcribe it on the screen?

4330

THE PRESIDENT :

Yes. I think this is the plan of what it will be after.

J'ai oublié monsieur Gareau. J'espère que monsieur Gareau est dans la salle. J'ai sauté, je m'excuse, je vous appellerai après. Ça vous va? Merci.

4335

Does that satisfy your need?

MR. MICHAEL SHAFFER :

4340

No. I don't see the plan. I'm talking about the Kingston Road coming off Cedar Crescent, escalating over the side of the mountain to the top side of the Oratoire. What is the rendition, the plan of how this is going to meander up the mountain.

4345

Now, of what it is right now, it winds back and forth in a spaghetti fashion...

THE PRESIDENT :

That's right.

4350

MR. MICHAEL SHAFFER :

... as it makes its way very quickly up a steep incline. How will they revise it and what will it look like so that we could discuss it now?

4355

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas au niveau des coupes, si vous avez une coupe qui montre un peu ça dans l'axe. Je ne pense pas.

4360

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Parce qu'on regarde et...

4365

THE PRESIDENT :

No. I don't think there's... it's all like in two-dimensional flat...

4370

MR. MICHAEL SHAFFER :

So, there is no plan or even any artist rendition of it that I could see now?

4375

MR. JACQUES REEVES :

Perhaps you might be able to have an appreciation by looking at the model in the back. But the main road having access to L'Esplanade, it's relatively the same type of treatment of road that meanders slightly further to the west and a difference in angle, because we have to respect the new gradient of 12 %. And we also have a radius to allow for fire trucks to get up.

4380

But Kingston Road, only one portion will lead to the intersection of that road. The other part that's further in the bush will be interrupted and will not buckle as it does presently and is not used.

4385

THE PRESIDENT :

It will not buckle?

MR. JACQUES REEVES :

4390

No. Well, you can see it, it's interceptive.

LA PRÉSIDENTE :

4395

C'est peut-être parce que je ne sais pas ce que vous voulez dire par *buckle+, mais il y a toujours une boucle.

MR. MICHAEL SHAFFER :

4400

The meaning of the word *buckle+ is it will not meander back and forth...

MR. JACQUES REEVES :

That's right.

4405 **MR. MICHAEL SHAFFER :**

... going up the hill.

4410 **MR. JACQUES REEVES :**

That's right.

MR. MICHAEL SHAFFER :

4415 That's the word meaning a buckle.

MR. JACQUES REEVES :

4420 Kingston Road will end here, whereas this portion will be untouched and will be interrupted somewhere here. But that road will not connect with the upper part. So, you can't take Kingston Road and buckle around.

MR. MICHAEL SHAFFER :

4425 I'm not concerned about how it connects at the upper portion. I'm concerned about how it elevates, how quickly it elevates, how it sweeps or how it digresses from the way it is right now.

Can we see a plan of the front of the Oratoire and the road that goes up on the side? There seems to be two avenues. I just want to take a look at it again, the front picture.

4430

THE PRESIDENT :

The photograph?

4435 **MR. MICHAEL SHAFFER :**

Yes, the photograph.

THE PRESIDENT :

4440

The simulation?

MR. MICHAEL SHAFFER :

4445 Yes, the photograph.

THE PRESIDENT :

The photographic simulation.

4450

Pendant que vous sortez la photo, je n'ai pas compris pourquoi, sur un chemin sur lequel vous ne prévoyez pas intervenir, vous voulez faire une intervention de le couper. La partie supérieure du chemin Kingston, il ne se passe rien là-dessus, puis vous voulez...

4455

MR. MICHAEL SHAFFER :

Yes, this will be fine.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

4460

La partie qu'on empiète, c'est pour être capable de monter en haut.

THE PRESIDENT :

4465

Please speak in the mike, because we won't be able to have a transcript of this.

MR. MICHAEL SHAFFER :

4470

Yes. This here road that goes up the side here, it gradually works its way up in a sweeping smooth fashion. It starts very far down the road and works its way up. The point to Kingston Road is it doesn't have that luxury. It is a fast and steep incline.

4475

So, without having any artist rendition, I can only say now, being in the construction business, development business, having built many roads and steep inclines, that there is going to have to be some kind of a concrete elevated, almost metropolitan-boulevard-looking sweep rising very quickly up the side of the mountain. In now way can it follow this meandering cobblestone road that exists now, a cobblestone road that is flanked on one side with one of the last natural environmental vestiges of a forest facing north on Montreal, home of the red fox that is almost extinct, to the right of it, the beautiful green spaces that exist from Cedar Crescent all the way up the mountain.

4480

4485

Somewhere along the line, that natural beauty will be destroyed. From what I understand, it's just four or five vehicles a day that may need access. Why spend all this money, time, effort? Why come into confrontation with the residents of the area who are looking for safety and security of their children, the vehicles that will cause pollution and noise? Why do all this for those few vehicles?

THE PRESIDENT :

4490 I guess this issue has been addressed earlier tonight and I guess we will ask again for the Oratory to explain, but I think the original intention of the remodelling of this part of Kingston Road has been significantly changed.

MR. JACQUES REEVES :

4495 I'm not sure that I follow you on the significant change of Kingston Road. Kingston Road will be adjusted in order to end at the intersection of la montée, our serpentine road, at a level with is approximately where it is now. There will be an adjustment in the width and there will be an adjustment laterally, but there's not going to be a drastic change. The only...

4500

THE PRESIDENT :

Excuse me, Mr. Reeves. I have to interrupt, because I had to do a superimposition, *une superposition+, of the existing and the planned to be able to see that the curves of the existing Kingston Road are significantly re-modelled and in very steep areas of the terrace.

4505

I cannot show this to the population, but I've gone through the exercise to be able to appreciate the impact on the terrace and it is significant from just a preliminary study. It's not only related to the widths, but also to the curves and the fact that it's a very, very steep slope in that area, and it's also a wooden area.

4510

Now, I understand that this proposal is not really considered anymore, because the original intent was to have this road being accessed by heavy vehicles on a regular basis, which might not be the case anymore. So, that's what I said about significant change in the objective of the rebuilding of that part of Kingston Road. Can you comment on this?

4515

MR. JACQUES REEVES :

Well, there will of course, following today's comments, be some adjustments brought to the design. But I have to reiterate the fact that Kingston Road will no longer follow the same route as it does. They will be interrupted, you recognize that fact. And as to its...

4520

MR. MICHAEL SHAFFER :

I'd like to see a plan, but I accept what you say.

4525

MR. JACQUES REEVES :

Yes. And because the upper portion closer to Westmount does not serve any purpose for the Oratoire. It's something that's there and it will remain there until somebody wants to address that part.

4530

MR. MICHAEL SHAFFER :

4535 I accept what you're saying. There are a few thing here that seem to be a bit of a contradiction. I've been hearing tonight that Kingston Road is to be used by very few vehicles, that really have to do with the vehicles of the Oratoire St-Joseph or its employees.

4540 I am in hand here with something that you're very familiar with. This is the over all renovation plan. And certainly if we are to accept all the plans and what we've heard tonight, we'd have to accept this as being credible, because this is what has been submitted for consultation.

And it says here:

4545 **The existing service roads will be improved. The private Kingston Road will be reserved for service and supply vehicles.+*

And in another section, it refers to service vehicles and suppliers.

4550 **THE PRESIDENT :**

Mr. Shaffer, I have to tell you that this question was asked earlier tonight. And the project by-law that is tabled for consultation tonight excludes quite specifically the possibility of service or delivery vehicles. It is excluded because of what has been said, it being in a residential area.

4555

MR. MICHAEL SHAFFER :

4560 So, once again, why spend so much money redirecting the traffic up Cedar Crescent for the few vehicles and now encroaching on the environmental beauty of the slope, of the land, the tranquillity of the area, just for these few vehicles, not even service vehicles?

THE PRESIDENT :

Maybe Mr. Reeves can reiterate the three objectives of using Kingston Road.

4565

MR. JACQUES REEVES :

Yes. Perhaps you may have missed that when we were discussing that in French. That road will serve a purpose for site maintenance.

4570

THE PRESIDENT :

Internal.

4575

MR. JACQUES REEVES :

Internal, so not necessarily going on to Cedar Crescent, but going around Pavillon Jean-XXIII and loop around, because much of the site and much of the vehicles for maintenance will use that road.

4580

The second thing is, occasionally, there may be an accident at the main road, at the intersection of Queen Mary, and we ought to provide a potential exit occasionally if that...

THE PRESIDENT :

4585

Emergency exit.

MR. JACQUES REEVES :

4590

It's an emergency exit.

MR. MICHAEL SHAFFER :

4595

You have four other exits already.

MR. JACQUES REEVES :

Pardon me?

4600

MR. MICHAEL SHAFFER :

You have an exit for Westmount, you have an exit Côte-Des-Neiges which...

MR. JACQUES REEVES :

4605

Right now, we have two...

MR. MICHAEL SHAFFER :

4610

You have multiple exits to Queen Mary.

MR. JACQUES REEVES :

4615

That's correct.

MR. MICHAEL SHAFFER :

So, I think that's covered. I mean you do have at least four or five different exits now.

4620 **MR. JACQUES REEVES :**

No.

THE PRESIDENT :

4625

I think the project provides for the closing on the exit by rue Frère-André. This exit will not be used, possible to be used anymore. So...

MR. JACQUES REEVES :

4630

With the new design, we're eliminating the one exit on the east boundary of the street accessing to Queen Mary. So, we have to replace that.

MR. MICHAEL SHAFFER :

4635

And the third? You said *three+.

MR. JACQUES REEVES :

4640

Presently, you have the entrance. Adjacent to *l'axe sacré+, you have the exit...

THE PRESIDENT :

4645

No, the third objective. I think it was for the fire trucks.

MR. JACQUES REEVES :

4650

Oh! The third objective, I'm sorry. The third objective was to allow for certain members of the staff to have access for internal service, internal communication. But the important thing is to have a control on that.

MR. MICHAEL SHAFFER :

4655

Is it possible that you left out the most important objective?

MR. JACQUES REEVES :

Namely?

4660 **MR. MICHAEL SHAFFER :**

May I approach and just show you this? I mean I'm accepting this...

4665 **THE PRESIDENT :**

As long as you address your question to me.

MR. MICHAEL SHAFFER :

4670 Yes, I will, I will, certainly. It says the most important...

THE PRESIDENT :

Can you take the mike in your hand?

4675

MR. MICHAEL SHAFFER :

**The existing service roads will be improved. The private Kingston Road will be reserved for service and supply vehicles well away from the view of visitors.+*

4680

Is the reason why a road which has so little use and so much money is being spent on for just a few vehicles to use a day, the key...

THE PRESIDENT :

4685

I think your point...

MR. MICHAEL SHAFFER :

4690 ... trucks out of the view of visitors?

THE PRESIDENT :

4695 Your point is clear, Mr. Shaffer. I think your point has been very, very clear. I invite you to come back during the second part of the hearings to comment on this. But I think we've gone as far as we could on the information on that matter.

MR. MICHAEL SHAFFER :

4700 Can I make just one more comment? Only because I think I've worked quite a bit with City of Montreal and maybe it will give some input to what's taking place here today.

4705 For the last 20 years, we've had community groups and neighborhood watches in the Snowdon area, Circle Road, Roslyn, Cedar Crescent area. They have been attended regularly by the late Abe Limonchick, City Counsellor Helen Fotopolous, the Police Department, Tandem Montreal who have devised a portfolio of ideas, how to reduce the traffic on Roslyn and Cedar Crescent. The best that they could come up with...

4710 **M. JEAN GAREAU :**

J'ai cédé ma place tout à l'heure...

THE PRESIDENT :

4715 I will have to ask you to close...

MR. MICHAEL SHAFFER :

4720 ... is at the intersection of Queen Mary and Cedar Crescent, there is a *No Truck+ sign that was put up with their help, *STOP+ signs in the area, everything to reduce the traffic. And now they want to reroute the traffic through Cedar Crescent...

THE PRESIDENT :

4725 I'm not sure you're aware...

MR. MICHAEL SHAFFER :

4730 ... when they have a perfectly good access...

THE PRESIDENT :

4735 Mr. Shaffer, please. Please, Mr. Shaffer. I mean everybody here in this room has been very, very nice for other people, respecting the procedures. I would expect that so late at night you would do exactly the same. You're point has been clear. The questions were addressed as far as they could be. The Commission will make a point to make sure to have any extra information that will be made available to public. But the comments and opinions on any part of the project or the project as a whole will be received by the Commission starting on Monday 8th of December.

4740 **MR. MICHAEL SHAFFER :**

But it's basically understood that there is no necessity of Kingston Road.

4745 **THE PRESIDENT :**

Mr. Shaffer, please. This is a question period. You've had your time to ask your question. There are two more people in line for questioning before we close this assembly. I will invite you to come back on the 8th to stress the community matters that you just pointed to the Commission. It's just that this part of your intervention...

4750

MR. MICHAEL SHAFFER :

So, in other words, I'm not permitted to ask them to explain what means *out of the view of visitors+? Is that...

4755

THE PRESIDENT :

You already have, Mr. Shaffer...

4760

MR. MICHAEL SHAFFER :

... what the true reason for Kingston Road?

4765

THE PRESIDENT :

You've had the opportunity to ask the question about the objective and the manner in which this part of Kingston Road will be revived. We've gone... this question has come at least three or four times tonight and I don't think we can get to any more detail of response that we have.

4770

We will try to proceed to more information before the second part of the hearing is being held. And I invite you to participate at this point to make sure that your point of view...

4775 **MR. MICHAEL SHAFFER :**

I thank you.

THE PRESIDENT :

4780

... is well-represented in the Commission's report.

MR. MICHAEL SHAFFER :

I thank you.

4785

THE PRESIDENT :

Thank you.

4790 Monsieur Jean Gareau, s'il vous plaît.

M. JEAN GAREAU :

4795 Merci, madame la présidente! Je regrette de soulever encore une question ou deux sur ce point si chaud qui est le côté ouest de la propriété.

4800 On nous a quelques fois rappelé, même si le budget est important, qu'il n'y a pas d'argent à dissiper dans des parties extravagantes. On nous a aussi fait valoir à quelques reprises l'importance du nombre de visiteurs. S'il y a effectivement 2 millions de visiteurs par année, je fais un calcul qu'il y a plus de 5 000 personnes par jour, en moyenne, qui fréquentent le site.

4805 Et je m'adresse maintenant plus spécifiquement à l'accès sur Kingston Road. J'imagine qu'il doit y avoir un très grand nombre d'employés. Puisque essentiellement l'accès quotidien sera réservé aux employés par Kingston Road, j'imagine que pour desservir plus de 5 000 visiteurs par jour, il y aura beaucoup d'employés qui emprunteront cet accès. Alors, même cet usage qui est peut-être moins...

LA PRÉSIDENTE :

4810 Plus restrictif que ce qui était souhaité.

M. JEAN GAREAU :

... que ce qu'on avait vu autrefois, bon, je suis inquiet.

4815 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez une idée du potentiel d'utilisation par le nouvel accès avec guérite, par les employés de l'Oratoire, père Aumont?

4820 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

4825 Monsieur Dionne parlait tout à l'heure que ça équivalait à peu près à 5, 6 ou 7 voitures par jour. Maximum. Je ne pense pas que ça dépasse beaucoup ça. Et il y a beaucoup de déplacements qui vont se faire à l'intérieur, comme on l'a expliqué aussi. Ça va être vraiment exceptionnel.

M. JEAN GAREAU :

4830 Donc, pour desservir quelque 5 000 pèlerins ou visiteurs, etc., il y aurait 7 personnes en
totalité sur le terrain?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

4835 Ce n'est pas ce qu'on dit. C'est l'accès par la rue Cedar Crescent va nécessiter environ 6
à 7 passages par jour. Mais il va en avoir beaucoup plus par Queen Mary. Et sur le terrain, bien,
les véhicules circulent constamment. Entre autres, on n'a qu'à penser à la navette, elle fait le va-
et-vient sans cesse, mais à l'intérieur du site.

M. JEAN GAREAU :

4840 Est-ce que la navette passera, madame la présidente, par la rue Kingston?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

4845 Non.

LA PRÉSIDENTE :

4850 Je ne crois pas.

M. JEAN GAREAU :

Non?

4855 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

Non. Mais, je vais vous expliquer...

LA PRÉSIDENTE :

4860 Non, parce qu'il faut qu'elle arrête aux différents pavillons. Elle ne peut pas...

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

4865 Les principaux services assurés par le personnel et les véhicules de l'Oratoire, c'est à
l'intérieur du site. Ce que je vous dis, c'est concernant l'accès à la rue Cedar Crescent, ça va être
exceptionnel.

M. JEAN GAREAU :

4870

Si je comprends bien, ce n'est pas la soirée pour exprimer la surprise que pour 6 ou 7 voitures...

LA PRÉSIDENTE :

4875

Je pense que vous avez bien compris.

M. JEAN GAREAU :

4880

Oui. Bon, second point. Encore à propos de cette chose-là, on nous a dit tout à l'heure que – j'avais anticipé la question déjà de madame dans mon esprit – à savoir que durant le chantier, on allait peut-être utiliser Kingston Road redressée ou avec je ne sais pas comment pour l'accès au chantier.

LA PRÉSIDENTE :

4885

Je crois que ce n'est pas l'information qui a été donnée ce soir, monsieur Gareau. C'est plutôt que l'accès par le chemin Kingston ne serait pas utilisé en période de construction, sauf pour les travaux de voirie du chemin Kingston. Est-ce que c'est exact? Est-ce que j'ai bien compris?

4890

M. JEAN GAREAU :

Est-ce qu'il serait possible d'inscrire dans le règlement de la Ville que le chantier principal ne sera pas accessible par Kingston Road?

4895

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est quelque chose qui est sous-entendu ou même implicite à même le règlement? Ou le règlement ne s'applique pas pendant la période de construction mais plutôt pendant la période d'opération?

4900

M. JACQUES REEVES :

Ce serait peut-être un détail à relier à l'émission du permis plutôt qu'au règlement même.

4905

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dauphinais.

4910

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

Moi, j'avoue, ça m'embête de voir si ça pourrait être inclus au règlement.

4915 **LA PRÉSIDENTE :**

On fera des vérifications.

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

4920

Oui. Je pourrais apporter un éclaircissement. Je n'ai pas de réponse comme ça à première vue sur les manoeuvres, sur la planification du chantier où on pourrait venir par règlement municipal.

4925 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce que le règlement tel que conçu dans sa forme, le projet de règlement actuel, est-ce qu'il permettrait l'accès dans son libellé par le chemin Kingston aux travailleurs de chantier?

4930 **M. CLAUDE DAUPHINAIS :**

Le règlement, en fait, permet la réalisation d'un projet et ne vient pas comme tel... comme je dirais, la plupart du temps, c'est d'autres règlements sinon qui s'en occupent comme les nuisances, le bruit, comme je disais tantôt. Mais, je veux dire, on autorise la réalisation d'un bâtiment mais, bon, en termes de hauteur, des gabarits, des reculs, des dérogations à certaines normes de stationnement et tout ça, mais pour ce qui est de la période temporaire, même si des fois elle peut être assez longue, la période temporaire de réalisation des travaux, en tout cas, je n'ai pas en tête de règlement où on serait venu à gérer ça particulièrement, autrement que par des mesures...

4935

LA PRÉSIDENTE :

On va faire des vérifications, monsieur Gareau.

4945 **M. CLAUDE DAUPHINAIS :**

... ou autrement que par des mesures de protection où on parle de certains boisés ou de certains ouvrages, par exemple, publics qui seraient à proximité d'un chantier, pour s'assurer qu'ils soient protégés. Mais, même là, je ne sais pas jusqu'où on pourrait aller. C'est à vérifier.

4950

M. JEAN GAREAU :

Est-ce que je peux me permettre une dernière question assez courte?

4955 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

4960 **M. JEAN GAREAU :**

Je vous remercie. Ça concerne en fait la lecture de cette image qu'on a devant nous. Lorsqu'on nous dit, par exemple, qu'on a besoin de voie alternative pour l'accès des pompiers ou de la police en cas d'accident dans l'axe de la nouvelle entrée, alors, ça, c'est effectivement le nouveau carrefour où un accident pourrait arriver, effectivement. Donc, les pompiers auraient besoin d'un second accès.

4965

Alors, ma question est, tel que je lis le plan, il me semble qu'il y a ici même, sans avoir besoin de Kingston Road, un second accès possible qui ne serait pas utilisé normalement, mais qui pour des voitures de sécurité, pompiers, police, serait accessible.

4970

LA PRÉSIDENTE :

Je crois que vous avez tout à fait raison, monsieur Gareau. Ça fait partie des accès d'urgence au site, parce que ce n'est pas un accès qui serait utilisé de façon régulière. Mais j'aimerais quand même ajouter à votre question, la suivante.

4975

Dans la mesure où on peut s'imaginer qu'on a besoin d'une sortie d'urgence pendant les grands événements, rassemblement sur l'esplanade, par exemple, dans quelle mesure est-ce que la sortie par le chemin Kingston permet d'éviter les engorgements sur le site même pour descendre? Est-ce que ça faisait partie des contraintes qui ont amené à proposer? Ou, finalement, le site est assez vaste, on se perd dans la quantité d'escaliers et d'ascenseurs et d'escaliers mobiles qu'il y a sur le site. Est-ce que c'est un besoin que de sortir par la rue Kingston ou c'est un ajout?

4980

4985 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

C'est vraiment exceptionnel et on parlait, s'il arrive un blocage à ce niveau-ci, ni l'un ni l'autre des passages ici ne peuvent être utilisés. Je pense qu'il faut se garder des sorties de sécurité ou d'accès. S'il y a un ambulance qui doit venir et que c'est bloqué ici à l'entrée, je pense que c'est des choses qui peuvent arriver et qui arrivent couramment, des ambulances qui viennent pour des gens qui ont un infarctus ou des malaises. Ça, c'est régulier. Ça arrive.

4990

M. JEAN GAREAU :

Donc, les ambulances de la ville ou enfin du service d'urgence auront eux aussi des cartes magnétiques pour avoir accès aux barrières.

4995

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

5000 Je pense que dans ces cas-là, on le prévoit et on a des services, des gardiens...

LA PRÉSIDENTE :

Magnétophones, haut-parleurs...

5005

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

... qui vont aller...

5010

M. JACQUES REEVES :

Activer les barrières.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

5015

Oui. Et probablement qu'on pourra aussi actionner cette barrière-là du stand du téléphoniste...

LA PRÉSIDENTE :

5020

À distance.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

... pour être capable, dans des cas d'urgence, de permettre l'accès.

5025

M. JEAN GAREAU :

Merci, madame.

5030

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous.

Alors, notre dernier intervenant ce soir est monsieur Maurice Tapiero. Bonsoir, monsieur!

5035

M. MAURICE TAPIERO :

Bonsoir! Ça va être court.

5040 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous allez faire des heureux dans la salle.

5045 **M. MAURICE TAPIERO :**

Combien de personnes travaillent à l'Oratoire?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

5050 Entre 160 et 200, selon les saisons, selon les périodes.

M. MAURICE TAPIERO :

D'accord. Alors, on parle peut-être de 100, 125, 150 automobiles, peut-être, en plus?

5055

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Non.

5060 **M. MAURICE TAPIERO :**

Non?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

5065

Non, non. Non. Il y a des gens qui voyagent par autobus et d'autres qui covoiturent.

M. MAURICE TAPIERO :

5070 Disons 75? 50?

LA PRÉSIDENTE :

5075 Mais, monsieur, je vous invite à votre question. Bon, il y a un potentiel de voitures, si on prend un ratio de .5, mettons on arrive à...

M. MAURICE TAPIERO :

5080 L'idée, c'est de savoir, si jamais ils vont circuler sur cette rue Kingston dont on parle depuis tout à l'heure, ça fait que ça va être plus que peut-être 5 ou 10 voitures par jour. Il se peut. Est-ce qu'il y a une étude qui a été faite?

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

5085 Bien, nos employés qui viennent travailler en voiture...

LA PRÉSIDENTE :

5090 N'oubliez pas, monsieur Tapiero que vous vous adressez à moi.

M. MAURICE TAPIERO :

Pardon, oui.

5095 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce que là, je n'ai pas compris votre question.

M. MAURICE TAPIERO :

5100 O.K. L'idée, c'est de savoir avec le nombre de personnes qui travaillent à l'Oratoire, j'imagine que la circulation qui est prévue sur la rue Kingston va augmenter plus de 5 ou 10 personnes par jour.

5105 **LA PRÉSIDENTE :**

5110 Corrigez-moi si je me trompe, mais l'évaluation du nombre de passages liés aux employés de l'Oratoire est aussi liée à la contrainte du stationnement en haut. Il n'y en a pas de stationnement en haut. C'est du stationnement pour handicapés, puis c'est un rond-point pour la navette. Alors, il ne peut pas y avoir 25 employés qui stationnent en haut, il n'y en a pas de place. Alors, je ne vois pas pourquoi quelqu'un passerait par en haut pour descendre en bas. Ça n'a plus de bon sens, là.

M. MAURICE TAPIERO :

5115 O.K. Est-ce qu'il y a une étude au niveau de la faune qui a été faite?

LA PRÉSIDENTE :

5120 Père Aumont. La faune.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

5125 Il n'y a pas d'étude.

M. MAURICE TAPIERO :

Savez-vous quel genre d'animaux qui habitent...

5130 **LA PRÉSIDENTE :**

Il existe des études très générales sur la faune typique de la forêt.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

5135

Il y a des marmottes, il y a des écureuils...

M. MAURICE TAPIERO :

5140

Je ne parle pas de marmottes.

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

5145

... il y a un renard de temps en temps qui passe.

M. MAURICE TAPIERO :

Exact.

5150 **LA PRÉSIDENTE :**

Et il y a la faune avienne, évidemment. Donc tous les oiseaux entre le Summit Park et le mont Royal.

5155 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

Il y a des chiens aussi, des voisins.

M. MAURICE TAPIERO :

5160

Une petite question. Est-ce que c'est fait accompli, l'histoire de la rue Kingston ou pas vraiment. Ou c'est encore sous discussion? Je sais que c'est quelque chose...

LA PRÉSIDENTE :

5165

Je crois que la proposition originale, qui était une réfection majeure de cette voie, est en voie d'être réévaluée, notamment en termes du reprofilage et tout ça. Je pense que le besoin reste. C'est ce que l'Oratoire nous dit ce soir.

5170 **M. MAURICE TAPIERO :**

Parfait.

5175 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais l'objectif de circulation qui était sous-jacent au plan directeur qui est en consultation ce soir, ne peut être atteint avec le projet de règlement qui est présenté, qui, lui ne permet que des employés de l'Oratoire.

5180 **M. MAURICE TAPIERO :**

Je comprends tout cela.

5185 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez compris?

M. MAURICE TAPIERO :

5190 Oui, oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est là où on en est, ce soir.

5195

M. MAURICE TAPIERO :

Parfait.

5200 **Mme JULIE ST-ARNAULT :**

5205 Peut-être juste une petite note concernant, comme le mentionnait monsieur Gagné, concernant l'aménagement des abords de cette voirie. Il est question donc de travailler avec des stratégies de renaturalisation pour réinstaller une végétation qui va accroître, en fait, le potentiel de certaines zones boisées qui sont en voie de dépérissement par endroits. Donc, il y a un souci de maintenir une diversité végétale et qui va de pair avec une diversité au niveau de la faune.

LA PRÉSIDENTE :

5210 Est-ce que vous pensez, par exemple, à des arbustes fruitiers pour favoriser la faune avienne, des choses comme ça? Une diversité au niveau des strates?

Mme JULIE ST-ARNAULT :

5215 On est vraiment dans une stratégie de renaturalisation, donc un travail avec les végétaux qui appartiennent aux strates végétales du mont Royal. Donc, il n'est pas nécessairement question d'amener des...

LA PRÉSIDENTE :

5220 Des espèces décoratives.

Mme JULIE ST-ARNAULT :

... des espèces décoratives.

5225

M. MICHEL GAGNÉ :

5230 Il y a déjà dans l'intérieur du boisé une strate arbustive et une strate herbacée qui est supportée par le site et qui accommode les oiseaux, les animaux. Quand, tout à l'heure, je mentionnais que les zones non aménagées n'étaient pas ouvertes au public, on remarque dans ces zones-là qu'il y a des arbres morts, des chicots. Quand ils ne sont pas porteurs de maladie ou qu'ils ne sont pas dangereux pour le public qui se promène en périphérie, ils sont laissés sur place justement pour accommoder les oiseaux. Il y a des oiseaux nicheurs qui ont besoin de chicots. C'est une des raisons pour lesquelles ce boisé-là est plus une zone tampon qu'un secteur aménagé où le public a accès.

5235

Ce n'est pas nécessaire de penser à remettre des arbustes fruitiers, il y en a déjà sur le site. Il y en a même qui sont envahissants, il va falloir peut-être les contrôler plutôt que d'en ajouter.

5240

LA PRÉSIDENTE :

5245 Mais la question posée de façon plus précise serait, par exemple dans les objectifs de mise en valeur et de conservation du patrimoine écologique du site de l'Oratoire, est-ce qu'il y aurait des moyens qui permettraient d'augmenter la diversité biologique sur le site de l'Oratoire? C'est une question comme ça.

M. MICHEL GAGNÉ :

5250 C'est parce qu'on ne parle pas d'une forêt très, très grande. Il ne faut pas oublier, non plus, que si on attire une diversité biologique, les propriétaires riverains ne seront peut-être pas contents de voir arriver des mouffettes, puis des ratons laveurs.

M. MAURICE TAPIERO :

5255

Ils sont déjà là.

M. MICHEL GAGNÉ :

5260 Ils sont déjà là, puis il ne faut pas -- je pense qu'il y a quand même un équilibre. On parle seulement des écureuils sur le site...

LA PRÉSIDENTE :

5265 Mais la question n'était pas: est-ce que c'est justifié ou non. Mais si on avait l'objectif, à l'intérieur de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, de s'assurer que les interventions qu'on fait sur les grands ensembles paysagers permettent en partie, soit de maintenir ou d'améliorer la biodiversité, quelles seraient les interventions qu'on pourrait faire sur le site de l'Oratoire?

5270

M. MICHEL GAGNÉ :

5275 Vous avez parlé de grands ensembles. Le site de l'Oratoire n'est pas un grand ensemble au même titre que le Parc du mont Royal. Il y a peu de choses qu'on peut faire présentement pour augmenter la biodiversité. Ce n'est pas un site tout à fait naturel. Il y a une population riveraine qui s'est établie en périmètre. Il n'y a pas beaucoup de mesures qu'on peut faire pour accroître la biodiversité. Je pense qu'il faut la laisser s'établir et se contenter de l'équilibre qui se fait naturellement.

5280 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est plus le maintien du couvert boisé indigène...

M. MICHEL GAGNÉ :

5285

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

5290 ... qui permettra d'atteindre ces objectifs-là.

M. MICHEL GAGNÉ :

5295 Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

5300 **M. MAURICE TAPIERO :**

Une dernière question. Pourquoi ne pas utiliser l'accès à Westmount qui est juste en haut?

5305 **LA PRÉSIDENTE :**

C'était votre dernière?

5310 **PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :**

Vous êtes sérieux?

M. MAURICE TAPIERO :

5315 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une réponse, père Aumont?

5320

PÈRE JEAN-PIERRE AUMONT :

Les gens de Westmount aussi vont l'être.

5325 **M. MAURICE TAPIERO :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

5330

Avant de quitter, je me permettrais deux petites questions en complément. Le projet prévoit l'aménagement d'un nouveau chemin asphalté entre le stationnement et la Maison des Petits chanteurs du Mont-Royal. Il s'agit, je pense, d'une marche d'à peu près 33 secondes – j'exagère là – mais est-ce qu'il est vraiment nécessaire d'aménager un sentier asphalté dans cette partie-là du site, qui est une partie vouée à la conservation?

5335

M. JACQUES REEVES :

5340

Je pense que si on ne le fait pas, les enfants vont le faire. Alors, c'est pour ça qu'on a fait le sentier.

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

Je précise que le sentier n'est pas du tout asphalté.

5345

LA PRÉSIDENTE :

Je ne parle pas du sentier. Il y a un chemin asphalté entre le stationnement et la Maison des Petits chanteurs du Mont-Royal. En fait, on en condamne un. On dit qu'on le condamne, celui qui donne accès sur Queen Mary, puis on en crée un nouveau. Pourquoi ce donnant-donnant? Est-ce qu'il est vraiment nécessaire d'avoir accès...

5350

M. JACQUES REEVES :

Ce chemin-là donne accès à la résidence Taillefer et donne accès à Jean XXIII, et est nécessaire aussi pour la gestion des véhicules qui entrent sur le site, qui veulent aller aux Petits chanteurs du Mont-Royal, ils vont passer par la même intersection. Donc, ça prend un chemin à l'intérieur. Et ce chemin-là a été déplacé deux fois, je crois, pour éviter les arbres. Et il s'inscrit dans le réseau de services nécessaires pour atteindre les trois bâtiments.

5355

5360

LA PRÉSIDENTE :

Dernière question. Ça veut dire que la clôture qu'il y a présentement sur le site et qui délimite la section, une partie de la section, il y a une clôture là – ce n'est pas Jean XXIII, c'est l'autre, c'est Taillefer – et qui va jusqu'au chemin de la Reine-Marie. Est-ce que cette clôture-là va être enlevée? C'est une clôture parallèle à Cedar.

5365

M. JEAN-JACQUES BINOUX :

Elle sera enlevée.

5370

LA PRÉSIDENTE :

Elle sera enlevée. Bien, de toute façon, pour passer la route.

5375

Alors, je vous remercie tous pour votre patience, votre énorme patience. Il est maintenant minuit. Je pense que ça valait la peine de continuer ce soir pour pouvoir clore.

Je vous invite donc dans trois semaines, le 8 décembre, à venir nous soumettre vos commentaires et opinions sur le projet de l'Oratoire. Je vous invite aussi à communiquer avec monsieur Gilles Gosselin à l'Office, pour vous inscrire à la période de dépôt des mémoires. Ça nous permet d'assurer d'avoir avec chaque présentation, au moins 20 minutes, pour s'assurer que la Commission a bien compris donc les opinions, les préoccupations présentées par les intervenants.

5380

5385

Alors, merci à vous tous dans la salle. Merci aux gens de l'Oratoire.

5390 Maybe in English. The second part of the hearing will be held starting Monday 8th
December and this is the time to express your opinion. I invite you to come and specifically to
register with Mr. Gilles Gosselin, analyst with the Commission, in order that we prepare an
appropriate schedule for hearing your comments and opinion. We will make sure that we have at
least 20 minutes after your presentation to question your opinions and make sure that we
understand it.

5395 Merci tout le monde. Merci aux gens de la Ville et de l'arrondissement. Merci aux gens de
la logistique. Merci à l'équipe de la Commission. Et, au 8 décembre. Bonsoir!

5400 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon
serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

5405

LISE MAISONNEUVE, s.o.